

ANALYSE COMPARATIVE DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT INTRAGROUPE ET HORS-GROUPE DES CIL

Données 2012-2015 et Actualisation 2016

Nicolas CAHU - nicolas.cahu@ancols.fr
Chargé d'études financières sectorielles
Emmanuel PERRAY – emmanuel.perray@ancols.fr
Chef du département des statistiques et études
financières sectorielles

Sous la direction de : Akim TAÏROU
Supervision : Arnaud GÉRARDIN
Directeur de la publication
Pascal MARTIN-GOUSSET

Agence nationale de contrôle du logement social
La Grande Arche Paroi Sud - 92055 LA DÉFENSE cedex - <http://www.ancols.fr>



L'objectif de l'étude était d'analyser les financements intra-groupe et hors groupe des CIL sur la période 2012-2015 et de mettre en évidence de possibles différences de politiques de financement. La délimitation du groupe Action Logement s'est effectuée sur la base des données déclarées par les CIL auprès de l'ANCOLS et du lien entretenu par les CIL avec les organismes. Les personnes morales financées au cours de la période 2012-2015 sont classées en sept catégories, en fonction tant de leur statut juridique que de leur lien avec le groupe Action Logement. Ainsi, les classes d'organismes se répartissent comme suit :

► Groupe Action Logement :

- les « ESH Filiales et entreprises liées »¹ (78 organismes) ;
- les « ESH Autres participations »² (13 organismes) ;
- les « Autres personnes morales (APM) Filiales et entreprises liées » (146 organismes) ;
- les « Autres personnes morales Autres participations » (47 organismes) ;

► Hors groupe Action Logement :

- les OPH (265 organismes) ;
- les « ESH Entreprises sans lien » (150 organismes) ;
- les « Autres personnes morales Entités sans lien »³ (2 283 organismes).

Les données collectées par l'ANCOLS et déclarées au titre des exercices 2012 à 2015 par les CIL portent sur les données financières et comptables des CIL. Les flux financiers, qui peuvent s'effectuer sous forme de prêts, de subventions ou de fonds propres, déclarés par les CIL et versés à des personnes morales au cours de la période d'observation ont été étudiés.

Ces données financières et comptables permettent une répartition des entités bénéficiaires selon les catégories d'organismes présentées ci-dessus. Les encours de prêts ou de titres n'ont pas été analysés dans cette étude.

Les nouveaux flux, c'est-à-dire les montants versés par les CIL aux organismes ont été analysés, de même que les flux nets⁴ qui sont définis comme les nouveaux flux diminués des remboursements provenant essentiellement

¹ Les 'Filiales et entreprises liées' sont des entités sur lesquelles s'exerce un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif résulte (cf. articles R123-196-9 et L233-16 du code de commerce) : soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres de direction de l'entreprise contrôlée. L'entité exerçant le contrôle est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40% des droits de vote, soit d'exercer une influence dominante sur l'entreprise contrôlée en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

² Les 'Autres participations' : sont des entités dans lesquelles les CIL détiennent aussi des participations stratégiques et qui sont utiles à leur activité, mais sur lesquelles leur influence est moindre. Le taux de participation atteint au moins 20 % mais reste inférieure à 40 %.

³ Les 'Autres personnes morales' sont des entités avec lesquelles les CIL n'entretiennent aucune relation capitalistique ou dans lesquelles ils détiennent des participations symboliques sans vouloir y exercer une influence stratégique.

⁴ Un flux net est constaté dès lors qu'il y a soit un nouveau flux, soit un remboursement, soit les deux.

des prêts. Il est rappelé que les CIL peuvent financer les entités en octroyant des prêts, des subventions et/ou des fonds propres, les organismes bénéficiaires pouvant disposer conjointement ou non de ces différentes formes de financements. Les OPH ne peuvent pas prétendre aux fonds propres. Les subventions ne font pas, par nature, l'objet de remboursements de telle sorte que leurs flux nets équivalent à leurs nouveaux flux. Par ailleurs, il est constaté que sur la période 2012-2015, les apports en fonds propres ne font que modérément l'objet de remboursements. Ainsi, les différences entre les montants des nouveaux flux et des flux nets proviennent principalement des prêts.

Les CIL déclarent avoir versé 4 410 millions d'euros de flux de financements sous forme de prêts, de subventions et de souscriptions de titres au cours de la période 2012-2015 à 1 042 personnes morales. Par ailleurs, 2 639 millions d'euros ont été remboursés au cours de cette période de telle sorte que 2 982 entités présentent des flux nets, définis comme des nouveaux flux moins les remboursements, pour un montant global de 1 771 millions d'euros.

- ▶ Parmi les 1 042 entités bénéficiaires de nouveaux financements PEC au cours de la période 2012-2015, 83,1% sont composées par des organismes hors groupe Action Logement. La structure des 2 982 entités présentant des flux nets montre que 90,5% de celles-ci ne relèvent pas du groupe Action Logement.
- ▶ Concernant la répartition des financements PEC, les organismes hors groupe Action Logement concentrent, au cours de la période 2012-2015, 43,8% des montants des nouveaux flux. Les flux nets, c'est-à-dire après déduction des remboursements, sont moindres : la part des flux nets versés aux organismes hors groupe Action Logement atteint 30,2%.

Les flux financiers sont versés majoritairement à des organismes qui bénéficient de relations suivies avec les CIL, ces organismes demeurant en nombre relativement minoritaires. Parmi les 1 042 personnes morales financées au cours de la période 2012-2015, 26,3% ne sont financées que pendant un seul exercice, 13,0% pendant deux exercices, 15,8% pendant trois exercices et 44,9% pendant 4 exercices. Cependant, globalement, 91,4% des nouveaux flux sont versés à des personnes morales financées pendant les 4 exercices. De même, au regard des organismes affichant des flux nets, respectivement 15,4%, 10,4% et 12,5% de ces 2 982 entités présentent des flux au cours d'un, deux et trois exercices, 61,8% de ces organismes présentant des flux pendant les 4 exercices. L'essentiel des flux nets (99,6%) concerne des organismes qui présentent des flux nets au cours des 4 exercices. **Peu de différences sur ce point distinguent les entités du groupe Action Logement des entités hors groupe Action Logement.**

En moyenne, sur la période 2012-2015, une personne morale bénéficie de 4,21 millions d'euros de nouveaux flux mais, en tenant compte des remboursements effectués, elle se voit dotée seulement de 0,59 million d'euros. Cependant, les divergences sont importantes selon l'appartenance ou non au groupe Action Logement. Ainsi, les organismes du groupe Action Logement bénéficient en moyenne de 14,08 millions d'euros de nouveaux flux sur la période 2012-2015 (176 organismes) et présentent 4,36 millions d'euros de flux nets (284 organismes). Les organismes hors groupe Action Logement disposent de 2,23 millions d'euros de nouveaux flux (866 organismes) et présentent 0,20 million d'euros de flux nets (2 698 organismes).

Le groupe Action Logement est minoritaire en termes de dénombrement d'organismes bénéficiaires mais prépondérant dans l'obtention des flux de financement.

L'analyse selon la nature des fonds apportés conduit aux faits suivants :

Au cours de la période 2012-2015, il est noté que sont versés :

- ▶ 2 911 millions d'euros de prêts (dont 51,0% aux entités du groupe Action Logement) ;
- ▶ 784 millions d'euros de subventions (dont 35,6% aux entités du groupe Action Logement) ;
- ▶ 715 millions d'euros de fonds propres (dont 99,7% aux entités du groupe Action Logement).

Une diversification des sources de financements pour l'ensemble des entités

Les CIL peuvent financer les organismes conjointement par le biais de plusieurs natures de fonds.

Un peu plus de la moitié des personnes morales (52,2%) ne sont financées que par une seule nature de financement. Cette modalité ne concerne que 2,2% du total des fonds propres, 5,3% du total des subventions et 4,9% du total des prêts et préfinancements. 41,7% des entités présentent deux natures de financement et concentrent 20,9% des fonds propres, 64,1% des subventions et 58,4% des prêts et préfinancements. De ce fait, **les personnes morales financées par le biais de 3 natures de financement**, qui représentent seulement 6,1% des entités bénéficiaires de nouveaux flux, **concentrent 76,9% des fonds propres, 30,7% des subventions et 36,7% des prêts et préfinancements**. De façon logique, ces organismes présentant 3 natures de financement appartiennent très majoritairement au groupe Action Logement. En effet, les nouveaux flux alloués aux organismes du groupe Action Logement sont tels que 72,5% sont versés à des organismes disposant de 3 natures de financement et 25,4% à des organismes disposant de 2 natures de financement, 2,1% des nouveaux flux versés aux organismes du groupe Action Logement l'étant à des entités ne présentant qu'une seule nature de financement. A contrario, les nouveaux flux consacrés aux organismes hors groupe Action Logement sont versés à hauteur de 89,2% à des organismes ne bénéficiant que de deux natures de financement, par construction les organismes hors groupe Action Logement pouvant peu ou nullement prétendre aux souscriptions de titres.

Une prédominance des financements sous forme de prêts constatée sur la période observée

- ▶ Au cours de la période 2012-2015, un montant de quelques 2 911 millions d'euros, soit 66,0% des nouveaux flux, est apporté sous la forme de **prêts et de préfinancements à 754 entités**. Parmi ces entités, 145 organismes du groupe Action Logement, soit 19,2% des entités bénéficiant de nouveaux flux sous forme de prêts, disposent de 51,0% de ces nouveaux flux apportés sous forme de prêts. Au regard des flux nets, les 252 entités du groupe Action Logement, soit 9,2% des entités bénéficiant de flux nets sous forme de prêts, en « captent » 91,0%. Ainsi, globalement, les entités hors groupe Action Logement se situent dans une position de quasi équilibre entre les nouveaux flux et les remboursements.
- ▶ Les **subventions** représentent 17,8% des nouveaux flux grâce à un montant de 784 millions d'euros et sont versées à 722 entités. Parmi celles-ci, les entités du groupe Action Logement pèsent 13,3% et concentrent 35,6% du montant des subventions.
- ▶ Ainsi, au cours de la période 2012-2015, un montant de quelque 3 695 millions d'euros, soit 83,8% des nouveaux flux, est apporté sous la forme de **prêts et de préfinancements et /ou de subventions à 1 010 organismes**. Parmi ces organismes, 149 organismes appartiennent au groupe Action Logement, soit 14,8% des entités bénéficiant de nouveaux flux sous forme de prêts et/ou de subventions. Ils bénéficient de 47,7% de ces nouveaux flux apportés sous forme de prêts et/ou de subventions. Au regard des flux nets, les 253 entités du groupe Action Logement, soit 8,6% des entités bénéficiant de flux nets sous forme de prêts et/ou de subventions, concentrent 51,0% des flux nets apportés sous forme de prêts et/ou de subventions.



- Les apports en **fonds propres** représentent 16,2% des nouveaux flux déclarés versés par les CIL au cours de la période 2012-2015 (715 millions d'euros) et 38,7% des flux nets (685 millions d'euros). De façon logique, les entités bénéficiaires des fonds propres appartiennent majoritairement au groupe Action Logement : les 14 entités hors groupe Action Logement, soit 1,9% des entités bénéficiant de fonds propres, disposent d'un montant négligeable des nouveaux flux apportés sous forme de fonds propres (0,3%).

Outre le type du financement (prêt, subvention, souscription de titres), la nature de l'opération financée par les CIL peut être étudiée. L'analyse selon l'opération financée met en exergue en particulier les éléments suivants :

- Les montants alloués aux **subventions du logement social** représentent 15,4% des nouveaux flux et 38,0% des flux nets : 596 entités bénéficient de ces financements dont 504 entités hors groupe Action Logement qui pèsent 65,0% de ces montants.
- 46,9% des nouveaux flux sont apportés aux personnes morales sous forme de **prêts au logement social et intermédiaires – amortissables**. 131 organismes du groupe Action Logement, soit 18,4% des organismes bénéficiaires de financements pour ce type d'opération, « captent » 46,6% des financements dédiés à cette opération. Les organismes du groupe Action Logement ne pèsent que 7,9% des organismes présentant des flux nets relatifs aux prêts au logement social et intermédiaires – amortissables mais ils concentrent une grande part de ces montants, soit 131 millions d'euros de flux nets sur un total négatif de 35 millions d'euros, dans la mesure où les entités hors groupe Action Logement remboursent davantage qu'elles ne bénéficient de nouveaux flux contrairement à des entités du groupe Action Logement.

La région Île-de-France, largement bénéficiaire des flux de financements

La **région Île-de-France**, du fait que de nombreuses entreprises d'envergure nationale y siègent, concentre une forte part des entités bénéficiaires de nouveaux flux (21,3%) ou présentant des flux nets (20,0%). Plus de la moitié des nouveaux flux (52,7%) et des flux nets (61,2%) sont versés à des organismes siégeant en Île-de-France. En outre, dans cette région, les organismes du groupe Action Logement concentrent l'essentiel des financements : 21,6% des entités bénéficiant de nouveaux flux et 13,4% de celles ayant des flux nets appartiennent au groupe Action Logement tandis qu'elles bénéficient de 58,9% des nouveaux flux versés aux entités franciliennes et de 70,5% des flux nets. Les nouveaux flux et flux nets par organisme des entités du groupe Action Logement sont donc supérieurs à ceux des entités hors groupe.

Analyse de l'adéquation entre les flux financiers versés aux organismes et les parcs de logements locatifs sociaux de ces derniers et leur évolution par un recoupement avec le Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS)

Une confrontation des flux de financements PEC avec le RPLS a été conduite en partant de deux hypothèses. Une première hypothèse est posée que plus un organisme de logements locatifs sociaux bénéficie de nouveaux flux, plus il financera des opérations et mettra en service des logements. La deuxième hypothèse est que plus un organisme présente des flux nets de remboursements élevés, plus son activité de développement de son parc de logements locatifs sociaux pourra être considérée comme élevée : des organismes de logements locatifs sociaux affichant des flux nets négatifs, c'est-à-dire des nouveaux flux inférieurs aux remboursements, pourraient être considérés comme des organismes avec un parc de logements locatifs sociaux déjà construit et a priori relativement ancien mais aussi comme peu dynamiques quant à la construction. En outre, a été conduite une analyse selon la localisation des logements locatifs sociaux et en particulier selon la zone de tension du marché

(zonage A, B, C). Dans un premier temps, pour ces deux axes d'analyse, a été constituée la population des organismes présentant des nouveaux flux et/ou des mises en service de logements locatifs sociaux ou celle disposant de flux nets et/ou de parc de logements locatifs sociaux. Ces populations ont été ensuite filtrées dans un second temps pour ne retenir au final que les organismes qui sont qualifiés d'OPH, d'ESH, de coopératives, de SEM et d'associations.

- ▶ Le financement des personnes morales par les CIL par le biais de nouveaux flux permet notamment la mise en service de nouveaux logements.
 - Au total, 1 107⁵ personnes morales disposent de mises en service au cours de la période 2013-2015 et/ou de nouveaux flux au cours de la période 2012-2015. Afin de faciliter la comparaison, une restriction est conduite quant à la catégorie des bailleurs. Ne sont retenus que les OPH, les ESH, les coopératives HLM, les SEM de logements sociaux et les associations. Les 551 organismes restant concentrent 84,8% du montant des nouveaux flux (soit 3 718 millions d'euros) et représentent 97,3% des logements locatifs sociaux mis en service au cours de la période 2013 à 2015 (soit 254 958 logements) ;
 - **Parmi ces 551 organismes, 459 entités, soit 83,3% des entités retenues pour cette confrontation, ne sont pas dans le groupe Action Logement. Elles bénéficient de 47,6% des nouveaux flux et représentent 71,1% des logements locatifs sociaux mis en service au cours de la période 2013 à 2015.** Les entités du Groupe Action Logement concentrent par conséquent 52,4% des nouveaux flux et 28,9% des logements locatifs sociaux mis en service au cours de la période 2013 à 2015. Les moyennes des nouveaux flux par organisme ou par logement montrent que les entités du groupe Action Logement sont mieux dotées que celles n'appartenant pas au groupe Action Logement et, parmi celles-ci, que les ESH Filiales et entreprises liées sont relativement mieux dotées que les autres organismes ;
 - L'Île-de-France concentre 18,0% des organismes, 49,8% des nouveaux flux, 21,2% des logements locatifs sociaux mis en service selon l'axe de la domiciliation de l'organisme ;
 - La localisation des logements montre que 28,7% des logements locatifs sociaux mis en service au cours de la période par les entités hors groupe Action Logement se situent en zone tendue (Abis ou A) tandis que cette proportion atteint 34,9% pour les entités du groupe Action Logement ;
 - **Les fonds propres sont presque exclusivement dirigés vers les organismes du groupe Action Logement. Pour analyser à périmètre comparable le financement des organismes de logements sociaux, on met en relation les nouveaux flux hors fonds propres avec les mises en service de logements. L'analyse montre que, même en excluant les fonds propres, les financements demeurent nettement supérieurs pour les organismes du groupe Action Logement par rapport aux entités hors groupe Action Logement (moyenne de nouveaux flux par organisme de 15,4 millions d'euros contre 3,8 millions d'euros, et moyenne de nouveaux flux par logement de 19 000 euros contre 10 000 euros).**
- ▶ En outre, le financement cumulé des flux nets peut être mis en relation avec le parc de logements.

⁵ 1 107 entités sont dénombrées. Les organismes peuvent en effet bénéficier de nouveaux flux au cours de la période 2012-2015 mais ne pas avoir encore mis en service des logements ou peuvent utiliser les financements pour d'autres buts que la construction ou la réhabilitation de logements. En outre, les organismes peuvent mettre en service des logements sans bénéficier de financements de la part des CIL. Cet effectif de 1 107 organismes réunit ceux qui bénéficient de nouveaux flux au cours de la période (1 042 entités) et/ou mettent en service des logements.

- 3 041⁶ entités disposent conjointement de flux nets et/ou d'un parc de logements locatifs sociaux. Ces entités perçoivent au cours de la période 2012-2015 un montant de flux nets de 1 771 millions d'euros et présentent un parc de 4 839 600 logements au 1^{er} janvier 2016. La sélection uniquement des OPH, des ESH, des coopératives HLM, des SEM de logements sociaux et des associations amène à ne conserver que 685 entités. Ces dernières bénéficient de 1 662 millions d'euros de flux nets au cours de la période 2012-2015, soit 93,8% du montant total des flux nets, et disposent d'un parc de 4 781 076 logements, soit 98,8% du parc total de logements. Ces 685 personnes morales sont composées principalement d'organismes hors groupe Action Logement (85,7%). Les 1 662 millions de flux nets apportés à ces entités se dirigent néanmoins majoritairement (65,2%) vers les organismes du groupe Action Logement, soit 1 083,0 millions d'euros en flux nets, les organismes hors groupe Action Logement recevant 578,2 millions d'euros de flux nets ;
- Ainsi, les flux nets par organisme s'élèvent à 2,43 millions d'euros tandis que ceux par logement atteignent 347,53 euros. Cependant, les organismes du groupe Action Logement disposent en moyenne de 11,05 millions d'euros par organisme et de 1 024 euros par logement contre respectivement 0,99 million d'euros et de 155,39 euros pour les organismes hors groupe Action Logement. Il est noté par ailleurs que l'ancienneté du parc des organismes du groupe Action Logement s'élève à 34,4 ans, soit 5 ans de moins que celui des organismes hors groupe Action Logement. En outre, 90,8% du parc de logements des organismes du groupe Action Logement sont conventionnés contre 93,8% pour celui hors groupe Action Logement ;
- L'Île-de-France concentre 20,6% des organismes, 62,1% des flux nets, 25,7% du parc de logements locatifs sociaux selon la domiciliation des organismes. L'âge moyen du parc y est de 42,7 ans ;
- La localisation du parc de logements montre que 31,8% des logements locatifs sociaux des entités hors groupe Action Logement se situent en zone tendue (Abis ou A), tandis que cette proportion atteint 36,6% pour les entités du groupe Action Logement. Sans prise en compte du lien avec Action Logement, 32,9% des logements se situent en zone tendue (Abis ou A) ;
- La mise en relation des flux nets hors fonds propres avec le parc de logements montre que ces financements demeurent nettement supérieurs pour les organismes du groupe Action Logement par rapport aux entités hors groupe Action Logement (tant en moyenne par organisme qu'en moyenne par logement).

Ainsi, les organismes du groupe Action Logement bénéficient proportionnellement de davantage de flux en provenance des CIL et leur parc de logements est sensiblement plus récent. À la suite d'autres recoupements, il semblerait que ces financements soient plus octroyés à des organismes qui disposent ou mettent en service des logements locatifs sociaux dans des zones tendues et susceptibles de connaître des besoins en logements. A contrario, les organismes hors groupe Action Logement disposent d'un parc de logement social plus ancien et donc bénéficient moins de nouveaux flux par rapport au groupe Action Logement. De manière logique, un parc de logement social ancien nécessite davantage d'opérations de réhabilitation.

⁶ 3 041 entités sont dénombrées. En effet, les organismes peuvent présenter des flux nets au cours de la période 2012-2015 mais ne pas disposer de logements locatifs sociaux ou peuvent utiliser les financements pour d'autres buts que la construction ou la réhabilitation de logements. En outre, les organismes peuvent disposer d'un parc de logements locatifs sociaux sans octroi de financement de la part des CIL. Cet effectif de 3 041 organismes réunit ceux qui présentent des flux nets au cours de la période (2 982 entités) et/ou disposent d'un parc de logements locatifs sociaux.

Confirmation de la tendance observée sur l'année 2016 de la prédominance des financements vers les entités appartenant au Groupe Action Logement

L'application de la même méthodologie sur les données 2016 déclarées par les CIL met en évidence des résultats similaires tant pour les dénombrements que pour les montants. Au cours de l'exercice 2016, 1 303 millions d'euros sont versés par les CIL à 750 personnes morales. En outre, 2 112 organismes présentent des flux nets au cours de l'exercice 2016, pour un montant de 546 millions d'euros. Les entités du groupe Action Logement représentent 18,3% des organismes bénéficiant de nouveaux flux mais « captent » 54,4% de ces derniers. De même, les organismes du groupe Action Logement représentent 10,4% des entités affichant des flux nets et concentrent 70,4% de ces derniers. Le financement intragroupe demeure prépondérant, mais après un pic observé en 2015, on note une légère inflexion en 2016. Le niveau du financement intragroupe 2016 revient à un niveau comparable à celui des années antérieures à 2015.

Malgré notre analyse sur la nature des flux de financement et la localisation des bénéficiaires de ces financements, notre étude n'a pas pu vérifier la cohérence entre les flux de financement et l'ensemble des opérations du parc de logements locatifs sociaux (construction, réhabilitation, démolition, ...). Pour pouvoir faire cette analyse, il conviendrait de pouvoir utiliser la base de données SISAL (Système d'Information pour le Suivi des Aides au Logement) et que cette dernière dispose de la date de tous les versements effectués par tous les acteurs du financement du logement locatif social pour l'ensemble des opérations. Ceci n'est actuellement pas le cas. Un croisement entre les flux financiers PEC déclarés auprès de l'ANCOLS au titre d'un exercice et SISAL, avec comme variable de rapprochement des dates de versement identiques, serait nécessaire. Ce rapprochement permettrait dans ces conditions une connaissance fine des opérations financées avec des fonds de la PEC : dénombrement, localisation, nombre et type de logements, prix de revient, quotité PEC, etc. Une utilisation de SISAL aurait permis un éclairage complémentaire sur l'allocation des flux de financement pour l'ensemble des entités (groupe Action Logement et hors groupe Action Logement).

Toutefois, au-delà de cette difficulté en termes de disponibilité des données relatives aux opérations autres que les constructions, la plus grande ancienneté du parc OPH (41 ans) par rapport à celui des ESH (36 ans) conduit à penser que le nombre d'opérations de toute nature est a fortiori encore plus élevé pour les organismes hors groupe que par le seul nombre des mises en service de nouveaux logements.

Enfin, si les CIL déclarent les entités financées selon les natures de financement (fonds propres, subventions, prêts) et selon les opérations que ces entités souhaitent mener, cependant, rien n'assure que ces financements soient utilisés pour ces fins. Ce sont des points que les missions de contrôle de l'ANCOLS se doivent aussi de contrôler⁷. Enfin, les traitements réalisés sur ces données financières montrent la prépondérance des financements intra-groupe. Une **analyse qualitative** complémentaire des financements intra-groupe demeure nécessaire afin de répondre à d'autres questions telles que :

- Les taux d'intérêt et les conditions de prêts sont-ils plus avantageux selon l'appartenance de l'entité au groupe Action Logement ?
- Quels sont les différents montages financiers entre les différentes entités du groupe Action Logement ?

⁷ Il convient de rappeler qu'avant la création de l'ANCOLS, l'ANPEEC était chargée du contrôle des CIL et que la MIILOS de celui des organismes de logements sociaux. De la sorte, les contrôles relatifs aux flux financiers n'étaient pas optimaux.



- Quelles sont les relations entre les différentes entités du groupe Action Logement ?
- De quelle façon s'établissent les flux financiers, s'ils existent, entre ces différents acteurs du groupe Action Logement ?

SOMMAIRE

SYNTHÈSE.....	3
SOMMAIRE.....	11
INTRODUCTION.....	13
1 LA MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE	13
1.1 LES NOTIONS DE GROUPE ET DE CONTRÔLE	13
1.2 LES SOURCES ET CHAMPS DES DONNÉES ANALYSÉES.....	16
1.2.1 Les données collectées par l'ANCOLS.....	16
1.2.2 Les données RPLS.....	16
2 LE FINANCEMENT DES PERSONNES MORALES PAR LES CIL AU COURS DE LA PÉRIODE 2012 À 2015.....	17
2.1 SYNOPSIS DU FINANCEMENT DES PERSONNES MORALES PAR LES CIL	17
2.2 LES FINANCEMENTS DÉCLARÉS PAR LES CIL.....	19
2.2.1 Concentration des flux pour les organismes franciliens quelle que soit la classe d'organisme.....	23
2.2.2 Octroi de flux chaque année pour la majorité des organismes.....	29
2.2.3 Moyennes de financement supérieures pour le groupe Action Logement.....	30
2.3 LES NATURES DES FINANCEMENTS.....	30
2.3.1 Organismes bénéficiaires de plusieurs natures des financements.....	31
2.3.2 Fonds propres dirigés vers les organismes du groupe Action Logement	33
2.3.3 Subventions et prêts versés aux organismes hors groupe Action Logement.....	35
2.3.4 Subventions versées aux organismes hors groupe Action Logement	35
2.3.5 Prêts et les préfinancements versés aux organismes du groupe Action Logement	37
2.4 PRINCIPALES OPÉRATIONS FINANCÉES : PRÊTS AU LOGEMENT SOCIAL ET INTERMÉDIAIRES – AMORTISSABLES, FONDS PROPRES ET SUBVENTIONS AU LOGEMENT SOCIAL.....	40
2.4.1 Combinaison de plusieurs opérations par les organismes.....	41
2.4.2 Prêts au logement social et intermédiaires – amortissables alloués aux organismes du groupe Action Logement	42
3 LE FINANCEMENT DES PERSONNES MORALES PAR LES CIL ET LE PATRIMOINE DES ORGANISMES DE LOGEMENTS SOCIAUX (RPLS)	45
3.1 SYNOPSIS DU FINANCEMENT DES PERSONNES MORALES PAR LES CIL ET LE RPLS.....	45
3.2 ANALYSE DE L'ADÉQUATION DES NOUVEAUX FLUX ET DES MISES EN SERVICE DE LOGEMENTS.....	47
3.2.1 Les nouveaux flux (y compris les fonds propres) et les mises en service de logements.....	47
3.2.2 Les nouveaux flux hors fonds propres et les mises en service de logements	57
3.3 ANALYSE DE L'ADÉQUATION DES FLUX NETS ET DU PARC DE LOGEMENTS	58
3.3.1 Les flux nets (y compris les fonds propres) et le parc de logements.....	59
3.3.2 Les flux nets hors fonds propres et le parc de logements	68
4 LE FINANCEMENT DES PERSONNES MORALES PAR LES CIL EN 2016	69
4.1 FLUX MAJORITAIREMENT DIRIGÉS VERS LES ORGANISMES DU GROUPE ACTION LOGEMENT	69
4.2 CONCENTRATION DES FLUX ET DES ORGANISMES SIÉGEANT EN ÎLE-DE-FRANCE	71
4.3 PRÉPONDÉRANCE DES PRÊTS EN 2016.....	71
4.4 PRÉPONDÉRANCE DES PRÊTS AU LOGEMENT SOCIAL ET INTERMÉDIAIRES – AMORTISSABLES	73
ANNEXES.....	75
ANNEXE I TABLEAUX DE SYNTHÈSE RELATIFS À LA PARTIE 2	76

ANNEXE II	TABLEAUX DE SYNTHÈSE RELATIFS À LA PARTIE 3	83
ANNEXE III	LISTE DES SIGLES UTILISÉS	87
ANNEXE IV	LISTE DES TABLEAUX	89
ANNEXE V	LISTE DES GRAPHIQUES	91
ANNEXE VI	LISTE DES CARTES	92

INTRODUCTION

L'objectif de l'étude est de mieux appréhender les liaisons et interactions entre les CIL et les organismes qu'ils financent (hors politique nationale) et ce en différenciant les organismes selon leur appartenance ou non à un groupe d'un CIL.

La présente étude consiste en une exploitation des données déclarées par les CIL auprès de l'ANCOLS dans le cadre des enquêtes annuelles. Dans ces dernières, les montants financiers selon les catégories de financements ou les tiers financés sont détaillés. Une distinction entre les financements intra groupe et les financements hors groupe peut donc être réalisée. Ainsi, dans un premier temps, la présente étude vise à connaître les répartitions tant des financements alloués par les CIL que des dénombrements selon les catégories de tiers en particulier selon le lien entretenu par eux avec le groupe Action Logement. Dans un second temps, afin de confirmer les analyses des financements des CIL, le Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) est exploité par les services de l'ANCOLS. La confrontation des données financières déclarées par les CIL avec le RPLS permet de confirmer, d'une part, une relation entre ces nouveaux flux de financements PEC et les mises en service de logements locatifs sociaux au cours de la période d'analyse et, d'autre part, une liaison entre ces flux nets de remboursements de financements PEC⁸ et le parc de logements locatifs sociaux.

Ce document se compose de quatre parties. La première introduit la notion de groupe et présente les bases de données exploitées dans le cadre de cette analyse ; la deuxième, plus analytique, exploite les données déclarées par les CIL auprès de l'ANCOLS et qualifie les flux financiers notamment selon l'appartenance ou non au groupe Action Logement ; la troisième vise à confirmer les enseignements du volet précédent à la suite de confrontations avec des données externes RPLS à savoir que les flux financiers versés par les CIL financent effectivement des logements locatifs sociaux et que ceux-ci se localisent dans des zones où des besoins sont ressentis. La quatrième partie donne un aperçu des données provisoires 2016.

Cette étude n'étudie pas les différences de financement entre les CIL. L'ensemble des CIL intègre par conséquent le champ de l'étude. Les financements des politiques nationales sont exclus.

1 LA MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE

Cette partie introductive méthodologique définit la notion de groupe et de contrôle et présente succinctement les bases de données exploitées dans le cadre de cette analyse.

1.1 LES NOTIONS DE GROUPE ET DE CONTRÔLE

La notion de groupe renvoie à un ensemble formé par une structure faîtière et toutes les entités qui pourraient faire partie de son périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes. Du point de vue de chaque collecteur, il s'agit du collecteur lui-même et des entités sur lesquelles il exerce un contrôle (exclusif ou conjoint) ou une influence notable. Après l'obligation d'établissement de comptes combinés pour les groupes de CIL introduite par la loi ALUR et applicable à compter de l'exercice 2016, la réforme initiée au printemps 2015 par l'UESL et les partenaires sociaux vise à constituer un groupe intégré et bipolaire avec d'un côté une

⁸ Un flux net est constaté dès lors qu'il y a soit un nouveau flux, soit un remboursement, soit les deux.

structure unique de services et de collecte de la PEC et, de l'autre, un pôle immobilier contrôlé par une structure faîtière unique.

Les interventions dites « intragroupes » présentées dans cette analyse concernent :

- ▶ d'une part, les filiales et entreprises liées sur lesquelles s'exerce un contrôle exclusif ;
- ▶ d'autre part, les autres participations détenues par les CIL qui font l'objet d'un contrôle conjoint ou sur lesquelles s'exerce une influence notable.

Selon l'article L.233-16 du Code de commerce, le contrôle exclusif résulte principalement de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote. Il est également présumé en cas de détention directe ou indirecte d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote, lorsqu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient une fraction supérieure. Il peut aussi provenir du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet. C'est ainsi que doit également être considérée comme « filiale ou entreprise liée » toute participation au titre de laquelle le collecteur joue le rôle de chef de file d'un pacte d'actionnaires majoritaire.

Le contrôle conjoint résulte, d'une part, du partage du contrôle par un nombre limité d'actionnaires ou d'associés et, d'autre part, de l'existence d'un accord contractuel qui formalise ce partage du contrôle.

Quant à l'influence notable, il s'agit de la possibilité pour le CIL de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en avoir le contrôle. L'article L.233-16 du Code de commerce dispose que cette influence est présumée lorsqu'on détient directement ou indirectement au moins 20% des droits de vote de l'entreprise cible.

Selon l'article R.123-184 du Code de commerce, « constituent des participations les droits dans le capital d'autres personnes morales, matérialisés ou non par des titres, qui, en créant un lien durable avec celles-ci, sont destinés à contribuer à l'activité de la société détentrice ». Cette définition permet de distinguer les participations (qui comprennent les titres de participation et les titres immobilisés) des valeurs mobilières de placement. La notion de participation se décline en deux sous-ensembles :

- ▶ les titres de participation d'une part ;
- ▶ les titres immobilisés (droits de propriété) d'autre part.

Les titres de participation sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité des CIL, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Il s'agit de tous les titres des entités constitutives d'un groupe comme défini ci-dessus, mais aussi des participations qui représentent au moins 10% du capital ou au titre desquelles le collecteur participe à un pacte d'actionnaires (majoritaire ou non).

Quant aux autres titres immobilisés, il s'agit des titres, autres que les titres de participation, que l'organisme conserve durablement, mais sans l'intention ou la possibilité d'intervenir dans la gestion des entités concernées. Il s'agit donc principalement de titres dont la détention à long terme est « subie » plutôt que « voulue », ou de titres détenus de façon transitoire en attente de définition d'une stratégie précise.

La nomenclature comptable applicable aux CIL scinde les titres de participation en deux catégories et distingue les participations dans les filiales et autres entreprises liées d'une part, les autres participations d'autre part.

À la suite de contrôles, il s'avère que certains CIL déclarent, et ceci éventuellement au cours d'un même exercice, un tiers concomitamment en qualité de filiale et entreprise liée, d'autre participation ou d'entité sans lien. Dans ces conditions, dans la présente étude, les typologies des tiers ('Filiales et entreprises liées', 'Autres participations', 'Entités sans lien') telles que déclarées par les CIL ne sont pas utilisées. Une autre méthodologie présentée ci-après est déployée.

Les données des CIL sont sélectionnées selon les critères suivants :

- ▶ exclusion des financements sur le fonds général des collecteurs ;
- ▶ sélection des financements déclarés conduits sur la période 2012 à 2015 ;
- ▶ sélection des prêts et des subventions dédiés aux personnes morales ainsi que les financements sous forme de titres (titres de participations, autres titres de participation, titres immobilisés)

Dans un premier temps, les données sont extraites au niveau du tiers déclaré par les CIL et trois catégories de tiers sont constituées (Filiales et entreprises liées, Autres participations, Entités sans lien).

- ▶ **Les 'Filiales et entreprises liées'** : dès lors qu'une entité est déclarée financée au cours de la période 2012-2015 en prêt ou en subvention 'Filiales et entreprises liées' par un collecteur, tous les financements perçus par cette entité sont qualifiés de financements 'Filiales et entreprises liées' ;
- ▶ **Les 'Autres participations'** : dès lors qu'une entité est déclarée financée au cours de la période en titres (à l'exclusion des titres immobilisés) et si elle n'est pas qualifiée précédemment de 'Filiale et Entreprise liée' alors elle est qualifiée de 'Autre participation' ;
- ▶ **Les 'Entités sans lien'** constituent par conséquent les personnes morales qui ne sont ni 'Filiales et entreprises liées' ni 'Autres participations'.

Dans un second temps, le tiers pro forma⁹ (données arrêtées au 29 mai 2017) des entités déclarées financées est récupéré. Ce retraitement est conduit afin de prendre en compte les mouvements des fusions intervenus au cours de la période d'étude et de pouvoir analyser les données à un horizon temporel plus actualisé. Par ailleurs, ce mouvement tend par construction à accroître la part des 'Filiales et entreprises liées'.

Le retraitement relatif au tiers pro-forma est alors conduit :

- ▶ Dès lors que le tiers pro forma regroupe un tiers déclaré 'Filiales et entreprises liées', alors le tiers pro forma est considéré participant aux '**Filiales et entreprises liées**' ;
- ▶ Dès lors que le tiers pro forma regroupe un tiers déclaré 'Autres participations' (en l'absence de 'Filiales et entreprises liées') alors ce tiers pro forma est considéré participant aux '**Autres participations**' ;
- ▶ Dans les autres cas, le tiers pro forma est qualifié de '**Entités sans lien**'.

Remarque : Dans la mesure où le champ de la présente étude diffère de celui du RASF et la méthodologie utilisée s'écarte de celle suivie dans le RASF notamment de celle des éditions 2014 et antérieures, la comparaison entre les deux études s'avère délicate.

⁹ Les CIL déclarent leurs financements apportés aux entités grâce au tiers déclaré. Cependant, les entités naissent, fusionnent, se scindent ou meurent. Dans la présente note, des tiers pro-forma sont utilisés (données arrêtées au 29 mai 2017). Les 3 082 entités déclarées par les CIL au cours de la période 2012-2015 correspondent à 2 982 entités pro-forma existantes au 29 mai 2017.



1.2 LES SOURCES ET CHAMPS DES DONNÉES ANALYSÉES

Les données analysées dans ce document proviennent de multiples sources de données produites par divers opérateurs. Leurs spécificités sont résumées ci-après.

1.2.1 Les données collectées par l'ANCOLS

Les données collectées par l'ANCOLS se réfèrent, d'une part, aux flux financiers du secteur de la PEC (PEEC, PSEEC et PEAEC), déclarés par les CIL annuellement et, d'autre part, au système de gestion des entités. Il s'agit par conséquent :

- ▶ des déclarations de données provisoires et définitives 2012-2015 transmises à l'ANCOLS par les collecteurs associés de l'UESL. Ces déclarations portent sur les données financières et comptables des CIL, et incluent ainsi le détail de leurs financements en prêts, en subventions ou en titres en intra groupe et en hors groupe. Les encours de prêts ou de titres ne sont pas analysés dans cette étude ;
- ▶ des déclarations de données définitives 2015 transmises à l'ANCOLS par les collecteurs associés de l'UESL. Ces déclarations portent sur les données financières et comptables des CIL, et incluent ainsi le détail de leurs portefeuilles de participations. En 2015, tous les CIL ont pu fournir des données exploitables concernant leurs titres ;
- ▶ du système interne à l'Agence de gestion des données permanentes des entités bénéficiaires directes ou indirectes de la participation à l'effort de construction. Les données sont actualisées en fonction notamment des mises à jour du SIRENE.

Remarques :

- ▶ Les financements des politiques nationales sont exclus y compris ceux relatifs à l'Association Foncière pour le Logement (AFL).
- ▶ Les créances irrécouvrables transformées en subventions sont exclues des traitements.

1.2.2 Les données RPLS

Dans le cadre de la présente étude, les caractéristiques du patrimoine des organismes de logement locatif social sont issues du Répertoire sur le parc locatif social (RPLS). Le RPLS décrit le patrimoine des bailleurs propriétaires des logements locatifs sociaux. Chaque organisme de logement social y déclare une fois par an l'intégralité de son parc de logements. Il est ainsi actualisé chaque année et les données utilisées pour le présent rapport sont celles de la mise à jour de janvier 2016 (données à fin décembre 2015)¹⁰. Ces données ont fait l'objet de retraitements préalables avant exploitation, notamment pour la correction de SIREN d'organismes absorbés. En revanche, aucune donnée n'a fait l'objet de redressement spécifique et il n'y a donc aucune altération par rapport aux éléments fournis à l'Agence par les services du Ministère chargé du logement. Pour Paris, Lyon et Marseille, il n'est pas fait de distinction entre arrondissements.

Sont notamment extraits le dénombrement du parc locatif social au 01/01/2016 et les mises en service effectuées en 2013, en 2014, en 2015.

¹⁰ Les données RPLS au 1^{er} janvier 2017 n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction de la présente étude.

2 LE FINANCEMENT DES PERSONNES MORALES PAR LES CIL AU COURS DE LA PÉRIODE 2012 À 2015

La politique de financement des personnes morales conduites par les CIL diffère selon les caractéristiques intrinsèques des entités financées, de leurs projets mais aussi de leur intégration ou non à la sphère Action Logement. Cette partie de l'étude vise à mieux évaluer les écarts entre les financements intra groupe et les financements hors groupe.

2.1 SYNOPSIS DU FINANCEMENT DES PERSONNES MORALES PAR LES CIL

Les CIL déclarent avoir versé 4 410 millions d'euros de flux de financements sous forme de prêts, de subventions et d'apports en titres au cours de la période 2012-2015 à 1 042 personnes morales. Par ailleurs, 2 639 millions d'euros ont été remboursés au cours de cette période de telle sorte que 2 982 entités présentent des flux nets¹¹ pour un montant global de 1 771 millions d'euros.

Les entités du groupe Action Logement, peu nombreuses, perçoivent une forte part des montants : ainsi, 866 entités hors groupe Action Logement, soit 83,1% de l'ensemble des tiers bénéficiaires de nouveaux flux, bénéficient de 43,8% des montants des nouveaux flux et 2 698 entités hors groupe Action Logement, soit 90,5% des entités présentant des flux nets, jouissent de 30,2% des montants des flux nets.

En ce qui concerne le dénombrement des entités bénéficiaires, 1 042 personnes morales bénéficient de nouveaux flux au cours de la période 2012-2015 et 2 757 entités remboursent. Au total, en éliminant les doubles comptes liés aux entités qui à la fois bénéficient de nouveaux flux et remboursent, ce sont 2 982 entités qui ont des flux nets. Parmi les 1 042 entités bénéficiaires de nouveaux financements PEC au cours de la période 2012-2015, 47,4% sont composées par des Autres personnes morales (APM) Entités sans lien, 22,9% par des Offices Publics de l'Habitat (OPH) et 12,8% par des ESH (Entreprises Sociales pour l'Habitat) Entités sans lien. La structure des 2 982 entités présentant des flux nets diffère : 76,6% relèvent de la classe des APM Entités sans lien, 8,9% des OPH, 5,0% des ESH Entités sans lien et 4,9% des APM Filiales et entreprises liées.

La répartition des montants des financements PEC diffère sensiblement selon la catégorie de tiers. Ainsi, au cours de la période 2012-2015, les ESH Filiales et entreprises liées captent 39,5% des nouveaux flux, les ESH Entités sans lien 19,9% tandis que les OPH en concentrent 16,7%. Cependant, les flux nets, c'est-à-dire après déduction des remboursements, se répartissent différemment de cette ventilation : la part des flux nets versés aux ESH Filiales et entreprises liées atteint 53,7%, celle des ESH Entités sans lien 20,0% alors que celle des OPH s'élève à 11,9%. La plupart des personnes morales financées nouent des relations suivies avec les CIL au regard des nouveaux flux : 53,1% et 38,3% des montants totaux des nouveaux flux sont apportés respectivement à des entités du groupe Action Logement et hors groupe Action Logement financées pendant les 4 exercices. Concernant les dénombrements, parmi les 1 042 organismes bénéficiant de nouveaux flux, 44,9% sont financés pendant les 4 exercices : 9,2% relèvent du groupe Action Logement et 35,7% n'appartiennent pas au groupe Action Logement.

Parmi les 1 042 personnes morales financées au cours de la période 2012-2015, 26,3% ne sont financées que pendant un seul exercice, 13,0% le sont pendant deux exercices, 15,8% pendant trois exercices et 44,9% pendant

¹¹ Un flux net est constaté dès lors qu'il y a soit un nouveau flux, soit un remboursement, soit les deux. Nous avons ainsi 225 entités bénéficiant de nouveaux flux sans rembourser, 1 940 entités remboursant sans disposer de nouveaux flux et 817 entités à la fois bénéficiant de nouveaux flux et remboursant. En conséquence, les 1 042 entités bénéficiant de nouveaux flux sont l'addition de 225 et 817, les 2 757 entités remboursant de nouveaux flux sont l'addition de 1 940 et de 817 et, enfin, les 2 982 entités faisant l'objet de flux nets sont l'addition de 225, 817 et 1 940.

quatre exercices. Cependant, globalement, 91,4% des nouveaux flux sont versés à des personnes morales financées pendant les 4 exercices (cf. Tableau 48, p. 79).

Au niveau des flux nets, respectivement 15,4%, 10,4% et 12,5% des 2 982 personnes morales présentent des flux nets au cours d'un, deux ou trois exercices. L'essentiel des flux nets (99,6%) concerne des personnes morales qui présentent des flux nets au cours des 4 exercices.

En moyenne, sur la période 2012-2015, une personne morale bénéficie de 4,21 millions d'euros de nouveaux flux mais, en tenant compte des remboursements effectués, elle se voit dotée de 0,59 million d'euros. Les organismes du groupe Action Logement bénéficient en moyenne de 14,0 millions d'euros de nouveaux flux et présentent 4,4 millions d'euros de flux nets tandis que les organismes hors groupe Action Logement disposent en moyenne de 2,2 millions de nouveaux flux et de 0,2 million de flux nets.

La région Île-de-France, du fait que de nombreuses entreprises d'envergure nationale y siègent, concentre une forte part des entités bénéficiaires de nouveaux flux (21,3%) ou présentant des flux nets (20,0%). Plus de la moitié des nouveaux flux (52,7%) et des flux nets (61,2%) sont procurés à ces entités siégeant en région francilienne. En Île-de-France, en moyenne, 222 personnes morales perçoivent 10,40 millions d'euros de nouveaux flux et 596 entités présentent une moyenne de 1,82 million d'euros de flux nets. Globalement, la répartition des flux nets aux personnes morales domiciliées en Île-de-France se différencie peu de celle du niveau national. Il apparaît globalement que, quelles que soient les classes, les entités siégeant en Île-de-France concentrent une grande proportion des flux (nouveaux et nets). Par ailleurs, en général, la région francilienne constitue la région prépondérante quant au siège des entités. Les organismes franciliens du groupe Action Logement bénéficient en moyenne de 28,3 millions d'euros de nouveaux flux et présentent 9,6 millions d'euros de flux nets tandis que les organismes hors groupe Action Logement disposent en moyenne de 5,4 millions de nouveaux flux et de 0,6 million de flux nets.

L'analyse selon la nature des fonds apportés conduit aux faits suivants :

- Au cours de la période 2012-2015, un peu plus de la moitié des personnes morales (52,2%) ne sont financées que par une seule nature de financement. Elles ne concentrent que 2,2% du total des fonds propres, 5,3% du total des subventions et 4,9% du total des prêts et préfinancements. 41,7% des entités présentent deux natures de financement et rassemblent 20,9% des fonds propres, 64,1% des subventions et 58,4% des prêts et préfinancements. De ce fait, les organismes financés par le biais de 3 natures de financement, qui représentent seulement 6,1% des entités bénéficiaires de nouveaux flux, captent 76,9% des fonds propres, 30,7% des subventions et 36,7% des prêts et préfinancements.
- Les apports en fonds propres représentent 16,2% des nouveaux flux déclarés versés par les CIL au cours de la période 2012-2015 (715 millions d'euros) et 38,7% des flux nets (685 millions d'euros). Ces financements sont apportés fort logiquement de façon très majoritaire (99,7% des nouveaux flux apportés en fonds propres) au groupe Action Logement. En moyenne, les 124 entités percevant des fonds propres en reçoivent 5,77 millions d'euros au cours de la période 2012-2015. Cette moyenne atteint 10,65 millions d'euros pour les ESH Filiales et entreprises liées (46 entités), 5,32 millions d'euros pour les APM Filiales et entreprises liées (31 entités) et 3,48 millions d'euros pour les ESH Autres participations (12 entités).
- Un montant de quelque 3 695 millions d'euros, soit 83,8% des nouveaux flux, est apporté à 1 010 personnes morales, soit 96,9% de l'ensemble des personnes morales financées au cours de la période 2012-2015, sous la forme de subventions ou de prêts et de préfinancements. Après déduction des remboursements, les flux nets s'élèvent à 1 086 millions d'euros, soit 61,3% du montant total des flux nets, et concernent 2 932 entités, soit

98,3% des entités identifiées. Les entités hors groupe Action Logement disposent de 52,3% des nouveaux flux apportés sous forme de subventions ou de prêts et de 49,0% des flux nets apportés sous forme de subventions ou de prêts.

- ▶ Les subventions représentent 17,8% des nouveaux flux (784 millions d'euros) et sont versés à 722 entités. Les organismes hors groupe Action Logement bénéficient de 64,4% de ces montants. Cependant, les organismes du groupe Action Logement bénéficient en moyenne de 2,9 millions d'euros contre 0,8 million pour les organismes hors groupe Action Logement.
- ▶ Au cours de la période 2012-2015, un montant de quelque 2 911,4 millions d'euros, soit 66,0% des nouveaux flux, est apporté sous la forme de prêts et de préfinancements. 51,0% de ces montants sont versés à des organismes du groupe Action Logement. Par ailleurs, 91,0% des flux nets sont au sein des organismes du groupe Action Logement, ce qui montre que les organismes hors groupe Action Logement souscrivent moins de nouveaux prêts qu'ils n'en ont souscrit auparavant.

L'analyse selon l'opération financée relève les points suivants :

- ▶ Près de 80% des nouveaux flux (78,4%) sont dirigés sur les prêts au logement social et intermédiaires – amortissables (46,9%), sur les fonds propres (16,3%) sur les subventions au logement social (15,4%).
- ▶ Au regard des nouveaux flux, près des deux tiers des organismes (62,8%) n'enregistrent qu'une ou deux opérations, un peu plus d'un quart (27,5%) de 3 à 4 opérations. Cependant, les nouveaux flux sont dirigés principalement à hauteur de 58,7% vers les organismes présentant plus de 4 opérations distinctes.
- ▶ Les subventions du logement social représentent 15,4% des nouveaux flux et 38,0% des flux nets. Elles représentent 85,9% des 784 millions d'euros de subventions totales. 596 entités bénéficient de ces financements et, parmi celles-ci, 84,6% n'intègrent pas le groupe Action Logement. Les entités du groupe Action Logement captent 35,0% des subventions du logement social.
- ▶ 46,9% des nouveaux flux sont apportés aux personnes morales sous forme de prêts au logement social et intermédiaires – amortissables. 713 personnes morales, soit 68,4% des tiers bénéficiaires de nouveaux flux, sont financées sous forme de prêts au logement social et intermédiaires – amortissables par les CIL au cours de la période 2012-2015. Cependant, en raison des remboursements réalisés, 2 604 organismes, soit 87,3% des personnes morales présentant des flux nets, présentent des flux nets quant aux prêts au logement social et intermédiaire – amortissables. Parmi les 713 personnes morales bénéficiant de nouveaux flux sous forme de prêts au logement social et intermédiaires – amortissables, 18,4% des organismes relèvent du groupe Action Logement et ces derniers concentrent 46,6% de ces nouveaux flux. En outre, parmi les 2 604 personnes morales présentant des flux nets quant aux prêts au logement social et intermédiaires – amortissables, 7,9% relèvent du groupe Action Logement et ces organismes représentent une forte part de ces flux nets, dans la mesure où globalement les entités hors groupe Action Logement remboursent davantage qu'ils n'obtiennent de nouveaux prêts.

2.2 LES FINANCEMENTS DÉCLARÉS PAR LES CIL

Les CIL déclarent avoir versé 4 410 millions d'euros de flux de financements sous forme de prêts, de subventions et d'apports en titres au cours de la période 2012-2015 à 1 042 personnes morales. Par ailleurs, 2 639 millions



d'euros ont été remboursés au cours de cette période de telle sorte que 2 982 entités présentent des flux nets¹² pour un montant global de 1 771 millions d'euros au cours de la période 2012-2015.

La présente étude tente d'évaluer les financements intra groupe et hors groupe.

Dans un premier temps, trois catégories de tiers sont constituées selon leur lien avec le groupe Action Logement à partir de la comptabilité applicable pour les CIL :

- ▶ les 'Filiales et entreprises liées' ;
- ▶ les 'Autres participations' ;
- ▶ les 'Entités sans lien'.

Ainsi, les entités qui relèvent des 'Filiales et entreprises liées' et des 'Autres participations' appartiennent au 'Groupe Action Logement' tandis que les 'Entités sans lien' constituent le 'Hors groupe Action Logement'.

Puis, les personnes morales financées au cours de la période 2012-2015 sont classées en sept catégories¹³, en fonction tant de leur statut juridique que de leur lien avec le groupe Action Logement. Ainsi, les classes d'organismes¹⁴ se répartissent en

- ▶ Groupe Action Logement
 - les 'ESH Filiales et entreprises liées' (78 organismes) ;
 - les 'ESH Autres participations' (13 organismes) ;
 - les 'Autres personnes morales (APM) Filiales et entreprises liées' (146 organismes¹⁵) ;
 - les 'Autres personnes morales Autres participations' (47 organismes¹⁶) ;
- ▶ Hors groupe Action Logement
 - les OPH (265 organismes) ;
 - les 'ESH Entreprises sans lien' (150 organismes) ;
 - les 'Autres personnes morales Entités sans lien' (2 283 organismes¹⁷).

Les entités du groupe Action Logement, peu nombreuses, perçoivent une forte part des montants : ainsi, 866 entités hors groupe Action Logement, soit 83,1% de l'ensemble des tiers bénéficiaires de nouveaux flux,

¹² Un flux net est constaté dès lors qu'il y a soit un nouveau flux, soit un remboursement, soit les deux.

¹³ Cf. la partie méthodologique (cf. paragraphe 1.1, p. 9)

¹⁴ Cf. la répartition des catégories de personnes morales selon les classes définies au sein de la présente étude (Tableau 38 p. 96). Les APM peuvent être des SEM de logements sociaux, des coopératives HLM, des associations ou encore des SCI.

¹⁵ 149 organismes sont recensés dans la base. Cependant, parmi eux, 63 font l'objet de nouveaux flux, 143 de remboursements et 146 de flux nets. Les trois organismes présentent par conséquent des flux nets égaux à 0.

¹⁶ 49 organismes sont recensés dans la base. Cependant, parmi eux, 22 font l'objet de nouveaux flux, 35 de remboursements et 47 de flux nets. Les deux organismes présentent par conséquent des flux nets égaux à 0.

¹⁷ 2 296 entités sont recensées dans la base. Cependant, 494 bénéficient de nouveaux flux, 2 074 de remboursements et 2 283 de flux nets. Les 13 organismes non pris en compte présentent des flux nets égaux à 0.

bénéficient de 43,8% des nouveaux flux et 2 698 entités hors groupe Action Logement, soit 90,5% des entités présentant des flux nets, jouissent de 30,2% des flux nets.

En ce qui concerne le dénombrement des entités bénéficiaires, 1 042 personnes morales bénéficient de nouveaux flux au cours de la période 2012-2015, 2 757 entités remboursent et 2 982 entités ont des flux nets. Parmi les 1 042 entités bénéficiaires de nouveaux financements PEC au cours de la période 2012-2015, 47,4% sont composées par des APM Entités sans lien, 22,9% par des OPH et 12,8% par des ESH Entités sans lien. La structure des 2 982 entités présentant des flux nets diffère : 76,6% relèvent de la classe des APM Entités sans lien, 8,9% des OPH, 5,0% des ESH Entités sans lien et 4,9% des APM Filiales et entreprises liées.

La répartition des financements PEC diffère sensiblement selon la catégorie de tiers. Ainsi, au cours de la période 2012-2015, les ESH Filiales et entreprises liées captent 39,5% des nouveaux flux, les ESH Entités sans lien 19,9% tandis que les OPH en concentrent 16,7%. Cependant, les flux nets, c'est-à-dire après déduction des remboursements, se répartissent différemment de cette ventilation : la part des flux nets versés aux ESH Filiales et entreprises liées atteint 53,7%, celle des ESH Entités sans lien 20,0% alors que celle des OPH s'élève à 11,9%.

Ainsi, selon les catégories précédemment établies, les financements opérés par les CIL diffèrent fortement. Le Tableau 1 ci-dessous présente par classe de tiers les financements accordés et les flux nets.

Tableau 1 : Répartition des financements aux personnes morales par classe

Classe d'organisme	Données en millions d'euros					
	Nouveaux flux			Flux nets		
	Nombre d'organismes	Montant	% montant	Nombre d'organismes	Montant	% montant
OPH	239	738,02	16,7%	265	210,95	11,9%
ESH Entités sans lien	133	875,51	19,9%	150	353,39	20,0%
APM Entités sans lien	494	319,41	7,2%	2 283	-30,29	-1,7%
Hors groupe Action Logement (A)	866	1 932,94	43,8%	2 698	534,05	30,2%
ESH Filiales et entreprises liées	78	1 742,49	39,5%	78	951,03	53,7%
ESH Autres participations	13	274,04	6,2%	13	126,55	7,1%
APM Filiales et entreprises liées	63	421,66	9,6%	146	139,72	7,9%
APM Autres participations	22	39,23	0,9%	47	19,86	1,1%
Groupe Action Logement (B)	176	2 477,41	56,2%	284	1 237,17	69,8%
Total (A+B)	1 042	4 410,35	100,0%	2 982	1 771,22	100,0%

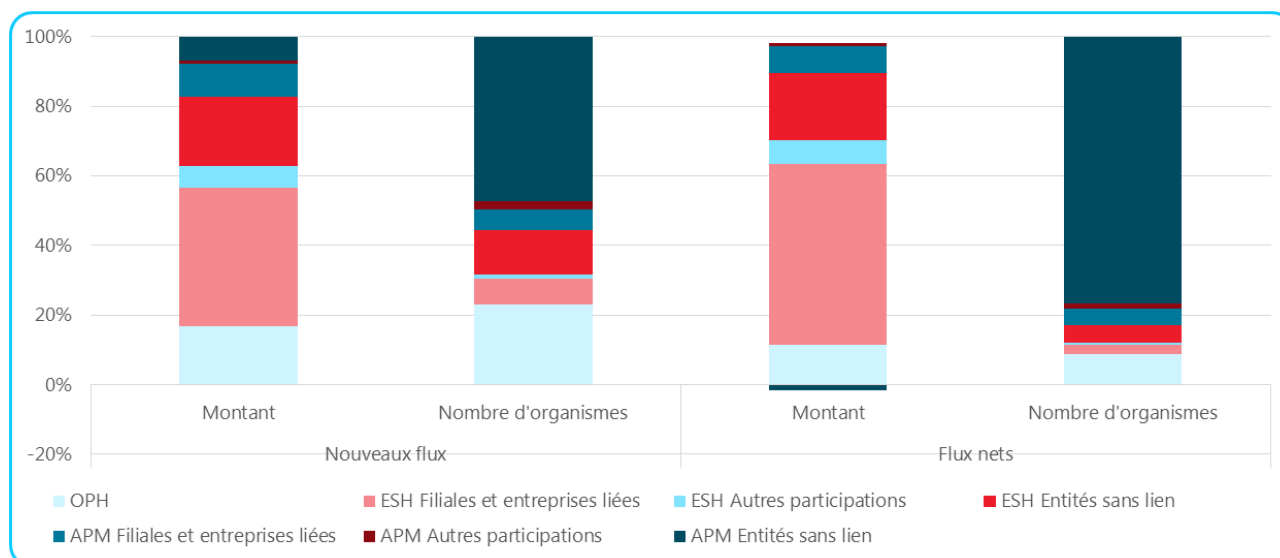
Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Le Graphique 1 illustre les proportions de ces 7 groupes tant au niveau du nombre de tiers que des montants des nouveaux flux et des flux nets. Il y apparaît que les flux financiers nets de remboursements sont concentrés sur les ESH Filiales et entreprises liées, qui sont relativement minoritaires¹⁸.

¹⁸ Les graphiques sont construits dès lors que les tiers sont identifiés. De la sorte, les proportions des montants diffèrent légèrement de ceux présentés antérieurement.



Graphique 1 : Répartition des montants et des nombres d'organismes par classe



Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Note de lecture : la colonne « Nombre d'organismes » représente le nombre d'entités par classe d'organismes.

Comme l'illustre le Tableau 41 p.77 (en annexe) qui présente les données par année sur la période étudiée, les nouveaux flux croissent fortement : leur montant est multiplié par deux en 2015 par rapport à 2012. Sur cette période, les nouveaux flux des entités hors groupe Action Logement sont multipliés par 1,8 tandis que ceux des organismes du groupe Action Logement le sont par 2,2. Cette hausse est plus forte pour les ESH Filiales et entreprises liées ou les ESH Entités sans lien (multiplication par 2,5) que pour les OPH (multiplication par 2,0). En revanche, la hausse est moindre pour l'ensemble des autres personnes morales (multiplication par 1,3). Par ailleurs (cf. Tableau 42, p. 77), les flux nets croissent eux aussi fortement sur la période : leur montant de 2012 est globalement multiplié par 13,2 en 2015 et ils augmentent pour toutes les classes d'organismes. Ainsi, pour les organismes hors groupe Action Logement, ils passent de -39,8 millions d'euros en 2012 pour à 209,6 millions d'euros en 2015, pour les organismes du groupe Action Logement, ils sont multipliés par 5,4 sur la période. Les flux nets sont multipliés par 11,2 pour les ESH Entités sans lien, par 7,6 pour les ESH Filiales et entreprises liées et deviennent positifs pour les OPH.

Pour mettre en évidence le suivi d'une relation contractuelle entretenue entre le CIL et les personnes morales financées, un **ratio des tiers** peut être défini comme le rapport du nombre d'organismes bénéficiant de financements PEC au cours de la période (c'est-à-dire bénéficiaires de nouveaux flux) par le nombre d'organismes ayant des flux nets. Environ le tiers (34,9%) des personnes morales présentant des flux nets à la suite des remboursements bénéficient de financements PEC au cours de la période. Ce ratio s'établit à 32,1% pour les organismes hors groupe Action Logement et à 62,0% pour les organismes du groupe Action Logement. Toutes les ESH Filiales et entreprises liées et les ESH Autres participations présentent des flux nets¹⁹. Cette proportion atteint 88,7% pour les ESH Entités sans lien, 90,2% pour les OPH. Ce ratio s'élève à moins de 25% pour l'ensemble des APM²⁰.

¹⁹ Ce ratio des tiers s'établit à 92,9% pour l'ensemble des ESH et à 23,4% pour l'ensemble des APM.

²⁰ 43,2% pour les APM Filiales et entreprises liées, 46,8% pour les APM Autres participations, 21,6% pour les APM Entités sans lien.

2.2.1 Concentration des flux pour les organismes franciliens quelle que soit la classe d'organisme

Cette partie vise à montrer les disparités régionales qui s'exercent au sein d'une même classe de tiers. Dans la mesure où les ESH Autres participations et les APM Autres participations contiennent respectivement 13 et 47 organismes, leur analyse n'est pas conduite au niveau départemental. Cette répartition s'effectue selon le département du siège social de l'entité.

Il apparaît globalement que, quelles que soient les classes, les entités siégeant en Île-de-France concentrent une grande proportion des flux (nouveaux et nets). Par ailleurs, en général, la région francilienne constitue la région prépondérante quant au siège des entités. Les Tableau 41 (p. 77) et Tableau 42 (p. 77) présentent pour chaque exercice les montants de financement et les dénombrements d'organismes tant pour les nouveaux flux que pour les flux nets. Par ailleurs, le Tableau 43 (p. 77) montre que la prédominance est constante en ce qui concerne les nouveaux flux.

Les Tableau 50, Tableau 51 et Tableau 52 présentés en annexe (p. 80 et suivante) montrent une ventilation par région des nouveaux flux et des flux nets pour l'ensemble des organismes avec la distinction groupe/hors groupe.

2.2.1.1 Les OPH

239 OPH, soit 22,9% des entités percevant des nouveaux flux, bénéficient de 738,02 millions d'euros de nouveaux flux, soit 16,7% de ces montants. En moyenne, ils disposent de 3,09 millions d'euros. 265 organismes, soit 8,9% des entités présentant des flux nets, globalisent 210,95 millions d'euros, soit 11,9% des flux nets. Ces OPH présentent ainsi un flux net moyen de 0,80 million d'euros.

La région Île-de-France concentre une forte part des OPH bénéficiaires de nouveaux flux (20,1%) ou présentant des flux nets (23,0%). Près de la moitié des nouveaux flux (43,4%) et près des deux tiers des flux nets (66,4%) sont procurés à des OPH siégeant dans cette région. En moyenne, 48 personnes morales y siégeant perçoivent 6,68 millions d'euros de nouveaux flux et 61 entités présentent une moyenne de 2,30 millions d'euros de flux nets.

Le ratio des tiers atteint 78,7% en Île-de-France contre 94,3% en Auvergne-Rhône-Alpes alors qu'il se fixe à 90,2% au niveau national.

Le Tableau 2 récapitule ces informations. Des régions notamment celles des Hauts-de-France et du Grand-Est, relativement peu dynamiques, voient leurs flux nets négatifs : les bailleurs se trouvent dans une situation de remboursement d'anciens prêts et n'en souscrivent pas de nouveaux.

Tableau 2 : Répartition des nouveaux flux, des flux nets pour les OPH

Données en millions d'euros

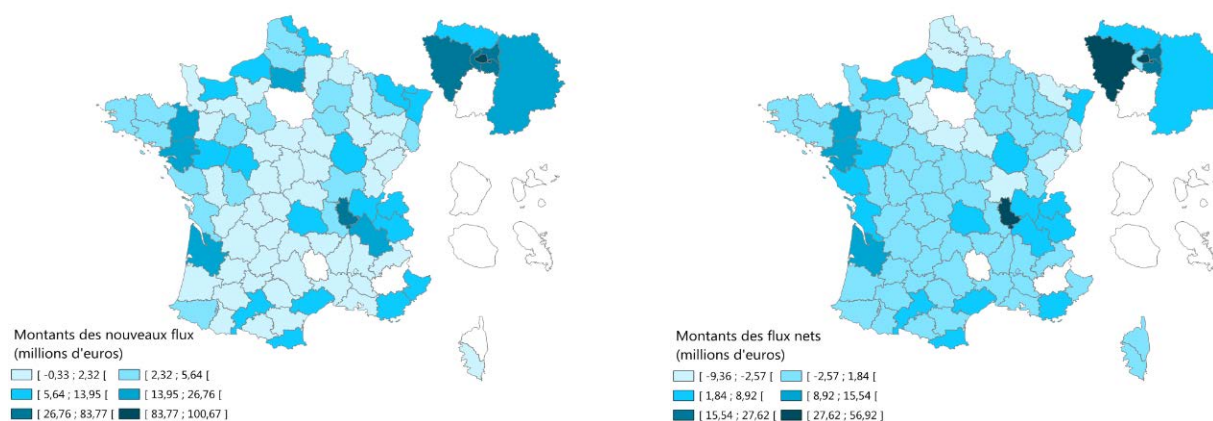
Rubriques	Nouveaux flux				Flux nets			
	Montant	%	Nombre d'organismes	%	Montant	%	Nombre d'organismes	%
OPH	738,02	100,0%	239	100,0%	210,95	100,0%	265	100,0%
Auvergne Rhône-Alpes	136,54	18,5%	33	13,8%	64,53	30,6%	35	13,2%
Grand Est	34,68	4,7%	24	10,0%	-13,07	-6,2%	28	10,6%
Hauts-de-France	35,70	4,8%	14	5,9%	-17,17	-8,1%	15	5,7%
Île-de-France	320,55	43,4%	48	20,1%	140,13	66,4%	61	23,0%
Nouvelle Aquitaine	34,44	4,7%	25	10,5%	14,75	7,0%	27	10,2%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	23,31	3,2%	11	4,6%	5,68	2,7%	11	4,2%
Autres régions métropole	152,80	20,7%	84	35,1%	16,11	7,6%	88	33,2%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)



La Carte 1 illustre les montants par département du siège social des OPH financés par la PEC au cours de la période 2012-2015. Celle de gauche retrace les données relatives aux nouveaux flux tandis que celle de droite mentionne la répartition des flux nets. Outre les DOM, aucun OPH siégeant dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, d'Essonne et de Lozère, ne bénéficie de financements PEC au cours de la période 2012-2015.

Carte 1 : Répartition des nouveaux flux et des flux nets par département du siège social des OPH par la PEC



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Les OPH siégeant à Paris perçoivent en moyenne 100,67 millions d'euros de nouveaux flux tandis que ceux domiciliés dans le Rhône ne disposent que de 16,72 millions d'euros. Concernant les moyennes des flux nets, Paris (56,92 millions d'euros) devance les Yvelines (11,28 millions d'euros) et le Rhône (10,52 millions d'euros).

2.2.1.2 Les ESH Filiales et entreprises liées

78 ESH Filiales et entreprises liées, soit 7,5% des entités percevant des nouveaux flux, bénéficient de 1 742,49 millions d'euros de nouveaux flux, soit 39,5% de ces montants. En moyenne, elles disposent de 22,34 millions d'euros. Ces 78 organismes, soit 2,6% des entités présentant des flux nets, globalisent 951,03 millions d'euros, soit 53,7% des flux nets. Ces tiers présentent ainsi une moyenne de 12,19 millions d'euros de flux nets.

16,7% des entités bénéficiaires de nouveaux flux ou présentant des flux nets siègent en Île-de-France, mais plus de la moitié des nouveaux flux (51,1%) et des flux nets (62,2%) leur sont versés. En moyenne, les 13 personnes morales y siégeant perçoivent 68,43 millions d'euros de nouveaux flux et disposent de 45,51 millions d'euros de flux nets.

Le Tableau 3 récapitule ces informations.

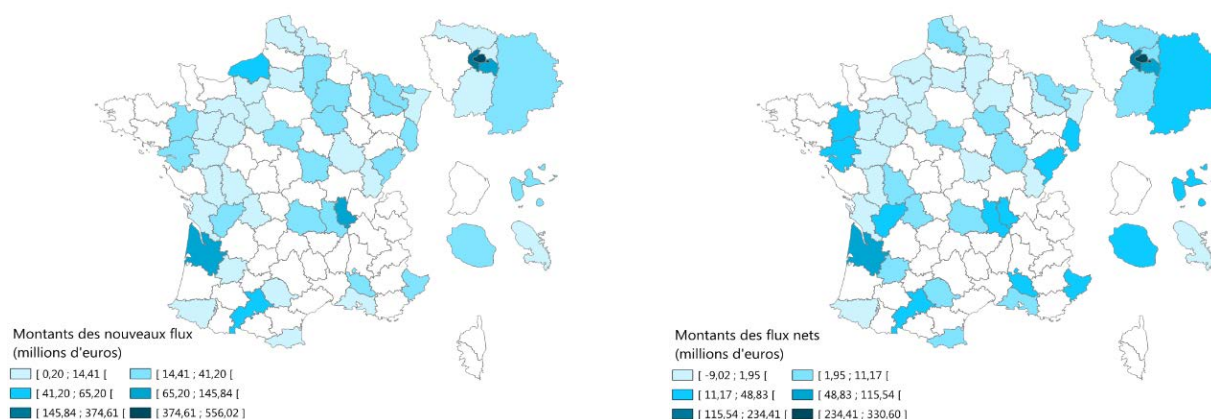
Tableau 3 : Répartition des nouveaux flux, des flux nets pour les ESH Filiales et entreprises liées

Rubriques	Données en millions d'euros							
	Nouveaux flux				Flux nets			
	Montant	%	Nombre d'organismes	%	Montant	%	Nombre d'organismes	%
ESH Filiales et entreprises liées	1 742,49	100,0%	78	100,0%	951,03	100,0%	78	100,0%
Auvergne Rhône-Alpes	128,84	7,4%	5	6,4%	54,74	5,8%	5	6,4%
Grand Est	158,33	9,1%	11	14,1%	20,41	2,1%	11	14,1%
Hauts-de-France	46,82	2,7%	6	7,7%	0,75	0,1%	6	7,7%
Île-de-France	889,58	51,1%	13	16,7%	591,65	62,2%	13	16,7%
Nouvelle Aquitaine	132,96	7,6%	10	12,8%	85,65	9,0%	10	12,8%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	57,16	3,3%	6	7,7%	33,80	3,6%	6	7,7%
Autres régions métropole	328,80	18,9%	27	34,6%	164,02	17,2%	27	34,6%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

La Carte 2 illustre les montants par département du siège social des ESH Filiales et entreprises liées financées par la PEC au cours de la période 2012-2015. Celle de gauche retrace les données relatives aux nouveaux flux tandis que celle de droite mentionne la répartition des flux nets. Ces entités se répartissent dans 50 départements. Les répartitions des ESH Filiales et entreprises liées diffère fortement de celles relatives à l'ensemble des organismes (cf. Carte 1, p. 24).

Carte 2 : Répartition des nouveaux flux et des flux nets par département du siège social des ESH Filiales et entreprises liées financées par la PEC



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Les nouveaux flux sont versés à destination d'ESH Filiales et entreprises liées siégeant majoritairement dans des départements économiquement dynamiques : Paris (556,02 millions d'euros), les Hauts-de-Seine (193,21 millions d'euros), le Val-de-Marne (98,47 millions d'euros), le Rhône (91,24 millions d'euros). Cependant, les moyennes par ESH Filiales et entreprises liées ne suivent pas le même ordre : ainsi, le Val-de-Marne (98,47 millions d'euros), les Hauts-de-Seine (96,60 millions d'euros), Paris (92,67 millions d'euros) présentent les moyennes les plus élevées. Quant aux flux nets, ils sont apportés majoritairement à des ESH domiciliées dans des territoires tendus : Paris (330,60 millions d'euros), Hauts-de-Seine (138,21 millions d'euros) et Val-de-Marne (92,88 millions d'euros).

2.2.1.3 Les ESH Entités sans lien

133 ESH Entités sans lien, soit 12,8% des entités percevant des nouveaux flux, bénéficient de 875,51 millions d'euros de nouveaux flux, soit 19,9% de ces montants. En moyenne, elles disposent ainsi de 6,58 millions d'euros. 150 organismes, soit 5,0% des entités présentant des flux nets, globalisent 353,39 millions d'euros, soit 20,0% de ces montants. Ces tiers présentent ainsi une moyenne de 2,36 millions d'euros.

La région Île-de-France concentre une forte part des entités bénéficiaires de nouveaux flux (21,1%) ou présentant des flux nets (23,3%). Plus de la moitié des nouveaux flux (54,6%) et des flux nets (65,7%) versés aux ESH Entités sans lien sont procurés à des entités y siégeant. En moyenne, les 28 personnes morales y siégeant perçoivent 17,06 millions d'euros de nouveaux flux et 35 entités présentent une moyenne de 6,63 millions d'euros de flux nets.

Le ratio des tiers atteint 80,0% en Île-de-France contre 92,9% en Auvergne-Rhône-Alpes alors qu'il s'élève à 88,7% au niveau national (88,6% au niveau métropolitain, 100,0% pour les DOM).

Le Tableau 4 illustre ces informations. La région Hauts-de-France présente des flux nets négatifs, en lien avec le faible dynamisme économique de cette région.

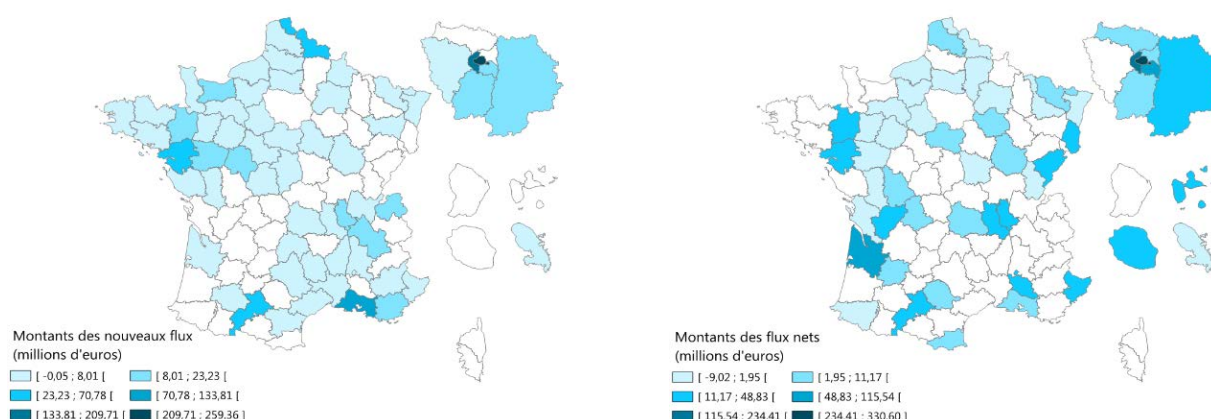
Tableau 4 : Répartition des nouveaux flux, des flux nets pour les ESH Entités sans lien

Rubriques	Nouveaux flux				Flux nets			
	Montant	%	Nombre d'organismes	%	Montant	%	Nombre d'organismes	%
ESH Entités sans lien	875,51	100,0%	133	100,0%	353,39	100,0%	150	100,0%
Auvergne Rhône-Alpes	59,71	6,8%	13	9,8%	15,94	4,5%	14	9,3%
Grand Est	14,95	1,7%	10	7,5%	-0,69	-0,2%	11	7,3%
Hauts-de-France	39,43	4,5%	16	12,0%	-21,44	-6,1%	18	12,0%
Île-de-France	477,78	54,6%	28	21,1%	232,21	65,7%	35	23,3%
Nouvelle Aquitaine	7,47	0,9%	3	2,3%	3,58	1,0%	4	2,7%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	126,73	14,5%	10	7,5%	66,57	18,8%	11	7,3%
Autres régions métropole	149,43	17,1%	53	39,8%	57,23	16,2%	57	38,0%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

La Carte 3 illustre les montants par département du siège social des ESH Entités sans lien financées par la PEC au cours de la période 2012-2015. Celle de gauche retrace les données relatives aux nouveaux flux tandis que celle de droite mentionne la répartition des flux nets. Les entités bénéficiaires de nouveaux flux siègent dans 59 départements et celles présentant des flux nets se localisent dans 61 départements.

Carte 3 : Répartition des nouveaux flux et des flux nets par département du siège social des ESH Entités sans lien financées par la PEC



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Les principaux départements où siègent des ESH Entités sans lien bénéficiaires de nouveaux flux sont Paris (259,36 millions d'euros), les Hauts-de-Seine (160,06 millions d'euros), les Bouches-du-Rhône (107,56 millions d'euros), la Haute-Garonne (34,00 millions d'euros), le Nord (31,55 millions d'euros). Les flux nets sont dirigés majoritairement dans des départements dynamiques : Paris (21,61 millions d'euros), les Hauts-de-Seine (20,01 millions d'euros), les Bouches-du-Rhône (17,93 millions d'euros), l'Essonne (13,78 millions d'euros), la Haute-Garonne (11,33 millions d'euros) affichent les montants de flux nets les plus élevés. Cependant, les moyennes des flux nets par organisme s'avèrent les plus fortes dans l'Essonne (11,73 millions d'euros), la Haute-Garonne (7,94 millions d'euros), Paris (7,91 millions d'euros).

2.2.1.4 Les Autres personnes morales Filiales et entreprises liées

Les 63 Autres personnes morales (APM) Filiales et entreprises liées²¹, soit 6,0% des entités percevant des nouveaux flux, bénéficient de 421,66 millions d'euros de nouveaux flux, soit 9,6% de ces montants. En moyenne, ces entités disposent de 6,61 millions d'euros. Les 146 organismes, soit 4,9% des entités présentant des flux nets, globalisent 140,63 millions d'euros, soit 7,9% des flux nets. Ces tiers présentent ainsi une moyenne de 0,96 million d'euros.

La région Île-de-France, du fait que de nombreuses entreprises d'envergure nationale y siègent, concentre une forte part des entités bénéficiaires de nouveaux flux (31,7%) ou présentant des flux nets (29,5%). Plus de la moitié des nouveaux flux (64,5%) et des flux nets (54,4%) versés aux APM Filiales et entreprises liées sont procurés à des entités y siégeant. En moyenne, les 20 personnes morales y siégeant perçoivent 13,43 millions d'euros de nouveaux flux et 43 entités présentent une moyenne de 1,78 million d'euros de flux nets.

Le ratio des entités atteint 46,5% en Île-de-France contre 40,0% en Auvergne-Rhône-Alpes alors qu'il se situe à 43,2% au niveau national (43,1% au niveau métropolitain, 50,0% pour les DOM).

²¹ Les Autres personnes morales (APM) Filiales et entreprises liées sont constituées notamment par des Sociétés civiles, des Autres sociétés immobilières, des Autres personnes morales, des Coopératives HLM (Cf. Tableau 38, p. 80).



Tableau 5 : Répartition des nouveaux flux, des flux nets pour les APM Filiales et entreprises liées

Données en millions d'euros

Rubriques	Nouveaux flux				Flux nets			
	Montant	%	Nombre d'organismes	%	Montant	%	Nombre d'organismes	%
APM Filiales et entreprises liées	421,66	100,0%	63	100,0%	139,72	100,0%	146	100,0%
Auvergne Rhône-Alpes	53,72	12,7%	10	15,9%	18,83	13,5%	25	17,1%
Grand Est	33,75	8,0%	7	11,1%	25,53	18,3%	14	9,6%
Hauts-de-France	6,00	1,4%	1	1,6%	-1,24	-0,9%	5	3,4%
Île-de-France	268,67	63,7%	20	31,7%	76,49	54,7%	43	29,5%
Nouvelle Aquitaine	6,76	1,6%	5	7,9%	-5,34	-3,8%	13	8,9%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13,43	3,2%	3	4,8%	9,89	7,1%	12	8,2%
Autres régions métropole	33,96	8,1%	17	27,0%	16,47	11,8%	34	23,3%
DOM	0,00	0,0%	0	0,0%	0,00	0,0%	0	0,0%
Non ventilé	5,37	1,3%			-0,91	-0,6%		

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Lecture : Les CIL déclarent de façon très minoritaire des tiers qualifiés de génériques. Ceux-ci n'autorisent pas une ventilation selon le département du siège social de l'organisme.

Paris dépasse les autres départements [Seine-Saint-Denis (48,89 millions d'euros), Rhône (48,65 millions d'euros), Hauts-de-Seine (39,95 millions d'euros)] avec 166,83 millions d'euros de nouveaux flux. Cependant, la moyenne de nouveaux flux par organisme est la plus élevée en Meurthe-et-Moselle (22,77 millions d'euros). Les flux nets apparaissent les plus élevés dans les départements de Paris (36,93 millions d'euros), du Rhône (25,43 millions d'euros), de la Seine-Saint-Denis (24,75 millions d'euros) et de la Meurthe-et-Moselle (22,40 millions d'euros) bien que les moyennes par organisme soient les plus fortes dans les départements des Yvelines (11,82 millions d'euros), de la Meurthe-et-Moselle (11,20 millions d'euros) et des Alpes-Maritimes (7,47 millions d'euros).

2.2.1.5 Les Autres personnes morales Entités sans lien

Les 494 Autres personnes morales Entités sans lien²², soit 47,4% des entités percevant des nouveaux flux, bénéficient de 319,41 millions d'euros de nouveaux flux, soit 7,2% de ces montants. En moyenne, elles disposent de 0,60 million d'euros. 2 283 organismes, soit 76,6% des entités présentant des flux nets, globalisent des flux nets négatifs de 31,82 millions d'euros, soit -1,8% des flux nets. Ces organismes présentent ainsi une moyenne de -0,01 million d'euros. Les flux nets apparaissent globalement négatifs pour les APM Entités sans lien car elles remboursent davantage qu'elles n'empruntent auprès des CIL.

La région Île-de-France concentre une forte part des APM Entités sans lien bénéficiaires de nouveaux flux (19,8%) ou présentant des flux nets (18,4%). Environ la moitié des nouveaux flux (50,5%) versés aux APM Entités sans lien sont procurées à des entités y siégeant. En outre, les personnes morales siégeant en Île-de-France se situent globalement dans une situation de remboursements (flux nets négatifs). En moyenne, les 98 personnes morales siégeant en Île-de-France perçoivent 1,53 million d'euros de nouveaux flux et 420 entités présentent une moyenne de -0,13 million d'euros de flux nets.

Le ratio des tiers atteint 23,3% en Île-de-France contre 20,7% en Auvergne-Rhône-Alpes alors qu'il se situe à 21,6% au niveau national (21,2% au niveau métropolitain, 73,7% pour les DOM).

²² Les Autres personnes morales Entités sans lien sont composées notamment par des Associations et fondations, des collectivités territoriales, des sociétés civiles, des SEM de logements sociaux (Cf. Tableau 38, p. 80).

Tableau 6 : Répartition des nouveaux flux, des flux nets pour les APM Entités sans lien

Rubriques	Données en millions d'euros							
	Nouveaux flux				Flux nets			
	Montant	%	Nombre d'organismes	%	Montant	%	Nombre d'organismes	%
APM Entités sans lien	319,41	100,0%	494	100,0%	-30,29	100,0%	2 283	100,0%
Auvergne Rhône-Alpes	32,79	10,3%	80	16,2%	-1,67	5,5%	386	16,9%
Grand Est	15,80	4,9%	19	3,8%	1,51	-5,0%	248	10,9%
Hauts-de-France	7,85	2,5%	49	9,9%	-5,77	19,0%	146	6,4%
Île-de-France	149,65	46,9%	98	19,8%	-52,81	174,4%	420	18,4%
Nouvelle Aquitaine	12,38	3,9%	51	10,3%	4,69	-15,5%	211	9,2%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18,58	5,8%	51	10,3%	6,43	-21,2%	102	4,5%
Autres régions métropole	59,48	18,6%	146	29,6%	15,81	-52,2%	770	33,7%
DOM	0,00	0,0%	0	0,0%	0,00	0,0%	0	0,0%
Non ventilé	22,89	7,2%			1,53	-5,0%		

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Lecture : Les CIL déclarent de façon très minoritaire des tiers qualifiés de génériques. Ceux-ci n'autorisent pas une ventilation selon le département du siège social de l'organisme.

Les moyennes par tiers des nouveaux flux dépassent 1,60 million d'euros dans quatre départements [Loiret (4,35 millions d'euros), Paris (2,47 millions d'euros), Haut-Rhin (2,13 millions d'euros) et La Réunion (1,64 million d'euros)] alors que les moyennes par tiers des flux nets excèdent 0,40 million d'euros dans le Loiret (0,69 million d'euros) et dans deux DOM [La Réunion (0,57 million d'euros), la Guyane (0,49 million d'euros)].

2.2.2 Octroi de flux chaque année pour la majorité des organismes

La plupart des personnes morales financées nouent des relations suivies avec les CIL au regard des nouveaux flux (cf. Tableau 48, p. 79). Respectivement, 53,1% et 38,3% des nouveaux flux sont apportés à des entités du groupe Action Logement et hors groupe Action Logement financées pendant les 4 exercices. Concernant les dénombrements, parmi les 1 042 organismes bénéficiant de nouveaux flux, 44,9% sont financés pendant les 4 exercices : 9,2% relèvent du groupe Action Logement et 35,7% n'appartiennent pas au groupe Action Logement.

Parmi les 1 042 personnes morales financées au cours de la période 2012-2015, 26,3% ne sont financées que pendant un seul exercice, 13,0% le sont pendant deux exercices, 15,8% pendant trois exercices. Alors que la quasi-intégralité de la population des OPH et des ESH bénéficie de nouveaux flux pour chacun des exercices de la période considérée, respectivement 40,7%, 16,2% et 16,4% des 494 APM Entités sans lien bénéficiaires de nouveaux flux ne sont financées que pendant un, deux ou trois exercices. Ces proportions sont respectivement de 42,9%, de 17,5% et de 14,3% pour les 63 APM Filiales et entreprises liées bénéficiaires de nouveaux flux.

Cependant, globalement, 91,4% des nouveaux flux sont versés à des personnes morales financées pendant les 4 exercices.

Au niveau des flux nets, respectivement 15,4%, 10,4% et 12,5% des 2 982 personnes morales présentent des flux nets au cours d'un, deux ou trois exercices. Ces proportions s'élèvent à 17,4%, 11,9% et 14,7% pour les 2 283 APM Entités sans lien (cf. Tableau 49, p. 79). L'essentiel des flux nets (99,6%) concerne des personnes morales qui présentent des flux nets au cours des 4 exercices.



2.2.3 Moyennes de financement supérieures pour le groupe Action Logement

Globalement, sur la période 2012-2015, en moyenne, une personne morale bénéficie de 4,21 millions d'euros de nouveaux flux mais, en tenant compte des remboursements effectués, elle se voit dotée de 0,59 million d'euros²³ de flux nets.

Les organismes du groupe Action Logement perçoivent en moyenne 14,05 millions d'euros de nouveaux flux et disposent de 4,36 millions de flux nets. Les organismes hors groupe Action Logement bénéficient en moyenne de 2,21 millions d'euros de flux nets et présentent 0,20 million d'euros de flux nets.

Pour les OPH, les moyennes respectives s'élèvent à 3,09 millions d'euros et 0,80 million d'euros tandis que, pour les ESH Filiales et entreprises liées, elles atteignent 22,34 millions d'euros et 12,19 millions d'euros. Les ESH Entités sans lien se voient dotées en moyenne de 6,58 millions d'euros de nouveaux flux et de 2,36 millions d'euros de flux nets. Les autres personnes morales perçoivent en moyenne moins de 2 millions d'euros de nouveaux flux et moins de 1 million d'euros de flux nets²⁴.

2.3 LES NATURES DES FINANCEMENTS

Les personnes morales peuvent bénéficier de plusieurs modes de financement : apport en capital, subventions ou prêts. Cette partie détaille les financements apportés par les CIL au cours de la période 2012-2015 selon ces natures de financement.

Les nouveaux flux sont majoritairement apportés sous la forme de prêts et de préfinancements (66,0%), les subventions représentant 17,8% de ces montants, comme le montre le Tableau 7, p. 31²⁵.

Parmi les 1 042 entités bénéficiant de nouveaux flux au cours de la période 2012-2015, 866 entités Hors groupe Action Logement concentrent 43,8% du montant des nouveaux flux tandis que 176 entités du groupe Action Logement en captent 56,2%. 73,8% des nouveaux flux des entités hors groupe Action Logement sont apportés sous forme de prêts et de préfinancements tandis que les entités du groupe Action Logement sont financées, pour leurs nouveaux flux, à 60,0% par des prêts et de préfinancements, à 28,8% par des fonds propres et à 11,3% par des subventions.

Les nouveaux flux des OPH se répartissent en prêts et préfinancements (72,2%) et en subventions (27,8%) tandis que ceux des ESH Filiales et entreprises liées se ventilent en prêts et préfinancements (60,0%), en fonds propres (28,1%) et en subventions (11,9%). Les proportions des prêts et préfinancements et des subventions pour les ESH Entités sans lien sont similaires à celles des OPH avec respectivement 77,3% et 22,7% (ces proportions s'élèvent respectivement à 67,8% et à 31,5% pour les APM Entités sans lien).

²³ Les moyennes sont calculées uniquement pour les tiers identifiés.

²⁴ Cependant, y compris pour les autres personnes morales, plus le lien avec Action Logement est important plus les financements paraissent importants. Les APM Filiales et entreprises liées perçoivent en moyenne 6,61 millions d'euros en nouveaux flux (63 entités) et 0,96 million d'euros en flux nets (146 entités) [respectivement, 1,78 (22 entités) et 0,42 million d'euros (47 entités) pour les APM Autres participations ; 0,60 (494 entités) et -0,01 million d'euros (2 283 entités) pour les APM Entités sans lien].

Sans prise en compte du lien avec Action Logement, les ESH bénéficient en moyenne de 12,91 millions d'euros de nouveaux flux sur la période 2012-2015 (224 entités) et de 5,94 millions d'euros de flux nets (241 entités). A contrario, les APM disposent en moyenne de 1,30 million d'euros de nouveaux flux (579 entités) et de 0,05 million d'euros de flux nets (2 476 entités).

²⁵ Une confrontation des nouveaux flux avec la mise en service de logements locatifs sociaux (données RPLS) est conduite ci-après (cf. Tableau 17, p. 57).

Tableau 7 : Répartition des nouveaux flux par nature de financement et classe

Données en millions d'euros

Classe d'organisme	Nouveaux flux sur la période 2012-2015					
	Nombre d'organismes	Fonds propres	Subventions	Prêts et préfinancements	Total nouveaux flux	% des nouveaux flux
OPH	239	0,00	205,51	532,51	738,02	16,7%
ESH Entités sans lien	133	0,08	198,57	676,86	875,51	19,9%
APM Entités sans lien	494	2,04	100,73	216,64	319,41	7,2%
Hors groupe Action Logement (A)	866	2,12	504,81	1 426,01	1 932,94	43,8%
ESH Filiales et entreprises liées	78	490,06	207,70	1 044,73	1 742,49	39,5%
ESH Autres participations	13	41,76	45,75	186,53	274,04	6,2%
APM Filiales et entreprises liées	63	164,99	17,15	239,51	421,66	9,6%
APM Autres participations	22	16,50	8,16	14,57	39,23	0,9%
Groupe Action Logement (B)	176	713,31	278,76	1 485,35	2 477,41	56,2%
Total (A+B)	1 042	715,43	783,57	2 911,35	4 410,35	100,0%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Parmi les 2 982 entités présentant des flux nets au cours de la période 2012-2015, 2 698 entités Hors groupe Action Logement concentrent 30,2% du montant des flux nets alors que 284 entités du groupe Action Logement en captent 79,1%. 94,5% des flux nets des entités Hors groupe Action Logement sont apportés sous forme de subventions tandis que les entités du groupe Action Logement sont financées, pour leurs flux nets, à 55,2% par des fonds propres, à 22,5% par des subventions et à 22,3% par des prêts et de préfinancements.

Bien que les subventions ne fassent pas l'objet de remboursement, le montant des subventions peut être rapporté au montant des flux nets. Pour les OPH, la proportion de subventions dans les flux nets s'élève à 97,4% contre 21,8% pour les ESH Filiales et entreprises liées, la part des fonds propres pour ces derniers se situant à 49,2%. La proportion des subventions dans les flux nets pour les ESH Entités sans lien se fixe à 56,2%. Les APM Entités sans lien globalement remboursent davantage qu'elles ne reçoivent de financement.

Le Tableau 8 montre la répartition des flux nets²⁶ par nature de financement et classe.

Tableau 8 : Répartition des flux nets par nature de financement et classe

Données en millions d'euros

Classe d'organisme	Flux nets sur la période 2012-2015					
	Nombre d'organismes	Fonds propres	Subventions	Prêts et préfinancements	Total flux nets	% des flux nets
OPH	265	-0,02	205,51	5,47	210,95	11,9%
ESH Entités sans lien	150	-0,01	198,57	154,83	353,39	20,0%
APM Entités sans lien	2 283	1,92	100,73	-132,95	-30,29	-1,7%
Hors groupe Action Logement (A)	2 698	1,89	504,81	27,35	534,05	30,2%
ESH Filiales et entreprises liées	78	468,06	207,70	275,28	951,03	53,7%
ESH Autres participations	13	41,75	45,75	39,06	126,55	7,1%
APM Filiales et entreprises liées	146	158,42	17,15	-35,85	139,72	7,9%
APM Autres participations	47	14,71	8,16	-3,01	19,86	50,0%
Groupe Action Logement (B)	284	682,93	278,76	275,48	1 237,17	79,1%
Total (A+B)	2 982	684,82	783,57	302,83	1 771,22	100,0%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

2.3.1 Organismes bénéficiaires de plusieurs natures des financements

Au cours de la période 2012-2015, un peu plus de la moitié des personnes morales (52,2%) ne sont financées que par une seule nature de financement. Elles ne concentrent que 2,2% du total des fonds propres, 5,3% du total des subventions et 4,9% du total des prêts et préfinancements. 41,7% des entités présentent deux natures de

²⁶ Une confrontation des flux nets avec le parc de logements locatifs sociaux (données RPLS) est conduite ci-après (cf. Tableau 25, p. 68).

financement et rassemblent 20,9% des fonds propres, 64,1% des subventions et 58,4% des prêts et préfinancements. De ce fait, les organismes financés par le biais de 3 natures de financement, qui représentent seulement 6,1% des entités bénéficiaires de nouveaux flux, captent 76,9% des fonds propres, 30,7% des subventions et 36,7% des prêts et préfinancements. Le Tableau 9 présente ainsi la répartition des nouveaux flux selon le dénombrement des natures de financement et par classe.

Globalement, les entités hors groupe Action Logement captent 39,1% du montant total des nouveaux flux par le biais de deux natures de financement (3,3% par une seule nature de financement et 1,3% par trois natures de financement) tandis que les entités du groupe Action Logement concentrent 40,7% de ce montant total des nouveaux flux par le biais de trois natures de financement (14,2% par deux natures de financement).

En outre, 89,2% des nouveaux flux apportés aux entités hors groupe Action Logement le sont dans le cadre de deux natures de financement (3,1% dans le cadre de trois natures, 7,6% dans le cadre d'une nature) tandis que 72,5% des nouveaux flux apportés aux entités du groupe Action Logement le sont dans le cadre de trois natures de financement (25,4% dans le cadre de deux natures, 2,1% dans le cadre d'une nature).

Tableau 9 : Répartition des nouveaux flux par nature de financement et classe

Données en pourcentage

Classe d'organisme	Nouveaux flux sur la période 2012-2015								
	1 nature			2 natures			3 natures		
	Fonds propres	Subventions	Prêts et préfinancements	Fonds propres	Subventions	Prêts et préfinancements	Fonds propres	Subventions	Prêts et préfinancements
OPH	0,0%	0,1%	0,8%	0,0%	4,6%	11,3%	0,0%	0,0%	0,0%
ESH Entités sans lien	0,0%	0,0%	0,4%	0,0%	4,4%	14,5%	0,0%	0,1%	0,4%
APM Entités sans lien	0,0%	0,7%	1,4%	0,0%	1,4%	2,9%	0,0%	0,2%	0,6%
Hors groupe Action Logement (A)	0,0%	0,8%	2,6%	0,0%	10,4%	28,7%	0,0%	0,3%	1,0%
ESH Filiales et entreprises liées	0,0%	0,0%	0,1%	0,3%	0,9%	5,1%	10,8%	3,8%	18,5%
ESH Autres participations	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,9%	1,0%	4,2%
APM Filiales et entreprises liées	0,1%	0,2%	0,6%	3,1%	0,1%	4,7%	0,6%	0,1%	0,2%
APM Autres participations	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,3%
Groupe Action Logement (B)	0,4%	0,2%	0,6%	3,4%	1,0%	9,8%	12,4%	5,1%	23,2%
Total (A+B)	0,4%	0,9%	3,2%	3,4%	11,4%	38,6%	12,5%	5,4%	24,2%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Remarque : Les pourcentages totaux sont calculés. Le dénominateur des nouveaux flux est égal à 4 410,35 millions d'euros.

Cependant, des divergences apparaissent selon les classes d'organismes. Ainsi, parmi les 239 OPH présentant des nouveaux flux au cours de la période 2012-2015, 75,3% bénéficient conjointement de subventions et de prêts et préfinancements et ces OPH reçoivent la plus grande part (95,1%) des nouveaux flux versés aux OPH.

Parmi les 78 ESH Filiales et entreprises liées, 43 entités présentent les 3 natures de financement et reçoivent l'essentiel des nouveaux flux (478,45 millions d'euros de fonds propres, 168,90 millions d'euros de subventions et 815,13 millions d'euros de prêts et préfinancements, soit 83,9% des nouveaux flux versés aux ESH Filiales et entreprises liées).

Quant aux ESH Autres participations, majoritairement, elles présentent trois lignes de financement (fonds propres pour un montant de 41,34 millions d'euros, subventions pour un montant de 45,75 millions d'euros et prêts et préfinancements pour un montant de nouveaux flux de 186,31 millions d'euros).

En ce qui concerne les 133 ESH Entités sans lien bénéficiaires de nouveaux flux, 113 entités disposent de deux lignes de financement et concentrent la majorité des nouveaux flux : les subventions pour un montant total de 192,75 millions d'euros et les prêts et préfinancements pour un montant de 640,36 millions d'euros.

Concernant les 63 APM Filiales et entreprises liées, 38 entités ne disposent que d'une seule ligne de financement, 22 entités présentent deux lignes de financement. Les 22 entités qui présentent 2 lignes de financement captent

83,3% des nouveaux flux versés aux APM Filiales et entreprises liées et concentrent 83,1% des fonds propres, 36,3% des subventions et 86,7% des prêts et préfinancements versés aux APM Filiales et entreprises liées.

Les 22 APM Autres participations présentent majoritairement une seule ligne de financement. Trois organismes seulement bénéficient de 3 natures de financement mais concentrent une forte proportion des flux apportés aux APM Autres participations (25,6% des fonds propres, 100% des subventions et 99,9% des montants de prêts et préfinancements).

Un peu plus des quatre cinquièmes (81,8%) des 494 APM Entités sans lien présentent une nature de financement et bénéficient globalement de 30,7% des subventions et de 29,2% des montants des prêts versés aux APM Entités sans lien.

Des constats similaires peuvent être énoncés quant aux flux nets. Le Tableau 10 présente la situation des flux nets selon les classes et les natures de financement et le dénombrement des natures de financement.

Tableau 10 : Répartition des flux nets par nature de financement et classe

Données en pourcentage

Classe d'organisme	Flux nets sur la période 2012-2015								
	1 nature			2 natures			3 natures		
	Fonds propres	Subventions	Prêts et préfinancements	Fonds propres	Subventions	Prêts et préfinancements	Fonds propres	Subventions	Prêts et préfinancements
OPH	0,0%	0,0%	-1,4%	0,0%	11,6%	1,8%	0,0%	0,0%	-0,2%
ESH Entités sans lien	0,0%	0,0%	-0,1%	0,0%	9,7%	7,0%	0,0%	1,6%	1,8%
APM Entités sans lien	0,0%	1,4%	-5,6%	0,0%	3,8%	-2,0%	0,1%	0,5%	0,1%
Hors groupe Action Logement (A)	0,0%	1,4%	-7,1%	0,0%	25,0%	6,9%	0,1%	2,1%	1,7%
ESH Filiales et entreprises liées	0,0%	0,0%	0,0%	0,7%	2,2%	4,5%	25,8%	9,6%	11,1%
ESH Autres participations	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,3%	2,6%	2,2%
APM Filiales et entreprises liées	0,0%	0,0%	-1,7%	7,6%	0,5%	0,6%	1,4%	0,5%	-0,9%
APM Autres participations	0,4%	0,0%	0,0%	0,2%	0,0%	-0,2%	0,2%	0,5%	0,1%
Groupe Action Logement (B)	0,4%	0,0%	-1,8%	8,4%	2,7%	4,9%	29,7%	13,1%	12,5%
Total (A+B)	0,4%	1,4%	-8,9%	8,4%	27,7%	11,7%	29,8%	15,1%	14,2%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Remarque : Les pourcentages totaux sont calculés. Le dénominateur des flux nets est égal à 1 771,22 millions d'euros.

Les conclusions par classe d'organisme varient peu par rapport aux nouveaux flux mais avec un poids relatif moins important pour les prêts et préfinancements.

2.3.2 Fonds propres dirigés vers les organismes du groupe Action Logement

Avec 715,43 millions d'euros, les apports en fonds propres représentent 16,2% des nouveaux flux déclarés versés par les CIL au cours de la période 2012-2015. Les remboursements de fonds propres sont faibles (30,61 millions d'euros, soit 1,2% du montant total des remboursements). De ce fait, les flux nets s'élèvent à 684,82 millions d'euros, soit 38,7% des flux nets totaux. De façon logique, les entités hors groupe Action Logement disposent d'un montant réduit des nouveaux flux apportés sous forme de fonds propres (0,3%).

Les OPH ne peuvent par définition pas recevoir d'apport en fonds propres de la PEC. Les principaux bénéficiaires des nouveaux flux sont les ESH Filiales et entreprises liées (68,5%) et les APM Filiales et entreprises liées (23,1%).

Selon les classes définies précédemment, la part des fonds propres dans le total des financements perçus par les personnes morales diffère. Pour les nouveaux flux, cette part s'élève à 42,0% pour les APM Autres participations, à 39,6% pour les APM Filiales et entreprises liées et à 28,1% pour les ESH Filiales et entreprises liées.

Sur la période 2012-2015, les nouveaux flux de fonds propres ont crû (multiplication par 1,45). Les ESH Filiales et entreprises liées voient leurs financements de 2012 multipliés par 1,70 tandis que les APM Filiales et entreprises liées voient les leurs augmenter plus légèrement (multiplication par 1,14. Cf. Tableau 44, p. 78).



Le Tableau 11 synthétise ces informations quant à la ventilation des fonds propres selon les classes d'entités²⁷.

Tableau 11 : Répartition des financements apportés en fonds propres par classe

Données en millions d'euros

Classe d'organisme	Cumul sur la période 2012-2015					
	Nouveaux flux	%	Remboursements	%	Flux nets	%
OPH	0,00	0,0%	-0,02	0,1%	-0,02	0,0%
ESH Entités sans lien	0,08	0,0%	-0,09	0,3%	-0,01	0,0%
APM Entités sans lien	2,04	0,3%	-0,12	0,4%	1,92	0,3%
Hors groupe Action Logement (A)	2,12	0,3%	-0,23	0,8%	1,89	0,3%
ESH Filiales et entreprises liées	490,06	68,5%	-22,00	71,9%	468,06	68,3%
ESH Autres participations	41,76	5,8%	-0,01	0,0%	41,75	6,1%
APM Filiales et entreprises liées	164,99	23,1%	-6,57	21,5%	158,42	23,1%
APM Autres participations	16,50	2,3%	-1,79	5,9%	14,71	2,1%
Groupe Action Logement (B)	713,31	99,7%	-30,38	99,2%	682,93	99,7%
Total (A+B)	715,43	100,0%	-30,61	100,0%	684,82	100,0%

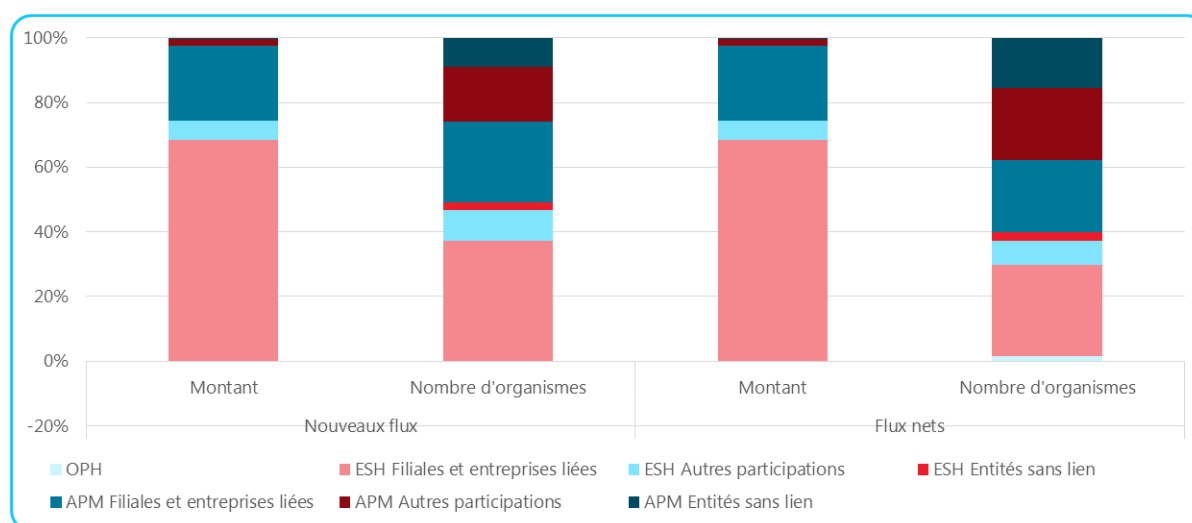
Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Il est noté que 124 personnes morales, soit 11,9% des entités bénéficiaires de nouveaux flux, bénéficient au cours de la période 2012-2015 de nouveaux flux pour alimenter leurs fonds propres. Parmi ces 124 entités, 88,7% relèvent du groupe Action Logement. Ces 124 entités se répartissent surtout en ESH Filiales et entreprises liées (37,1%), en APM Filiales et entreprises liées (25,0%) et en APM Autres participations (16,9%). Cependant, 91,9% des montants des nouveaux flux affectés aux fonds propres sont absorbés par les ESH Filiales et entreprises liées (68,5%) et par les APM Filiales et entreprises liées (23,1%).

En outre, 175 entités présentent des flux nets quant aux fonds propres. Parmi ces 175 entités, 80,0%, qui concentrent 99,7% des flux nets en apports de fonds propres, relèvent du groupe Action Logement.

Le Graphique 2 détaille les répartitions des dénombrements et des financements. Ces ventilations diffèrent sensiblement de celles concernant l'ensemble des financements PEC (cf. Graphique 1, p. 22), notamment en raison de l'exclusion des OPH.

Graphique 2 : Répartition des montants et des nombres d'organismes bénéficiant de fonds propres par classe



Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

²⁷ Un tableau avec les données annuelles est disponible en annexe.

Il apparaît que 5,77 millions d'euros au cours de la période 2012-2015 sont perçus en moyenne par les 124 entités. Cette moyenne atteint 10,65 millions d'euros pour les ESH Filiales et entreprises liées (46 entités), 5,32 millions d'euros pour les APM Filiales et entreprises liées (31 entités) et 3,48 millions d'euros pour les ESH Autres participations (12 entités).

Les 34 entités localisées en Île-de-France disposent d'un flux nouveau moyen de 11,78 millions d'euros. Les 19 organismes siégeant en Auvergne-Rhône-Alpes bénéficient en moyenne de 3,31 millions d'euros de fonds propres.

Le ratio des tiers atteint 65,4% en Île-de-France, 95,0% en Auvergne-Rhône-Alpes et se situe à 70,9% au niveau national (70,6% au niveau métropolitain, 80,0% dans les DOM).

2.3.3 Subventions et prêts versés aux organismes hors groupe Action Logement

Au cours de la période 2012-2015, un montant de 3 694,92 millions d'euros de nouveaux flux sur un total de 4 410,35 millions d'euros (soit 83,8% du total des nouveaux flux) sont versés sous la forme de subventions et/ou de prêts et de préfinancements à 1 010 personnes morales. Ces deux natures de financements cumulées représentent 61,3% des flux nets (1 086,40 millions d'euros sur les 1 771,22 millions d'euros de flux nets), et concernent 2 932 entités (cf. tableau ci-dessous).

Les entités hors groupe Action Logement disposent de 52,3% des nouveaux flux apportés sous forme de subventions ou de prêts et de 49,0% des flux nets apportés sous forme de subventions ou de prêts.

Parmi les 1 010 organismes bénéficiant de nouveaux flux sous forme de subventions ou de prêts au cours de la période 2012-2015, 14,8% relèvent du groupe Action Logement.

Parmi les 2 932 organismes présentant des flux nets sous forme de subventions ou de prêts au cours de la période 2012-2015, 8,6% relèvent du groupe Action Logement.

Le Tableau 12 synthétise les montants des financements accordés sous forme de prêts et de préfinancements selon les classes d'organismes. Le détail par année est fourni en annexe (cf. Tableau 45, p. 78).

Tableau 12 : Répartition des financements apportés en subventions ou en prêts par classe

Rubriques	Nouveaux flux			Flux nets		
	Nombre d'organismes	Montant	% montant	Nombre d'organismes	Montant	% montant
OPH	239	738,02	20,0%	265	210,98	19,4%
ESH Entités sans lien	133	875,43	23,7%	149	353,40	32,5%
APM Entités sans lien	489	317,37	8,6%	2 265	-32,21	-3,0%
Hors groupe Action Logement (A)	861	1 930,82	52,3%	2 679	532,16	49,0%
ESH Filiales et entreprises liées	78	1 252,43	33,9%	78	482,98	44,5%
ESH Autres participations	13	232,28	6,3%	13	84,81	7,8%
APM Filiales et entreprises liées	53	256,66	6,9%	146	-18,70	-1,7%
APM Autres participations	5	22,73	0,6%	16	5,15	0,5%
Groupe Action Logement (B)	149	1 764,11	47,7%	253	554,24	51,0%
Total (A+B)	1 010	3 694,92	100,0%	2 932	1 086,40	100,0%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

2.3.4 Subventions versées aux organismes hors groupe Action Logement

Comme le présente le Tableau 7 p. 31, au cours de la période 2012-2015, un montant de 783,57 millions d'euros est apporté sous forme de subventions à quelques 722 personnes morales, soit 69,3% de la population des

bénéficiaires de nouveaux flux et 24,2% de celle présentant des flux nets. Cette nature de financement représente près de 17,8% des nouveaux flux.

Les entités hors groupe Action Logement bénéficient de 64,4% du montant des subventions.

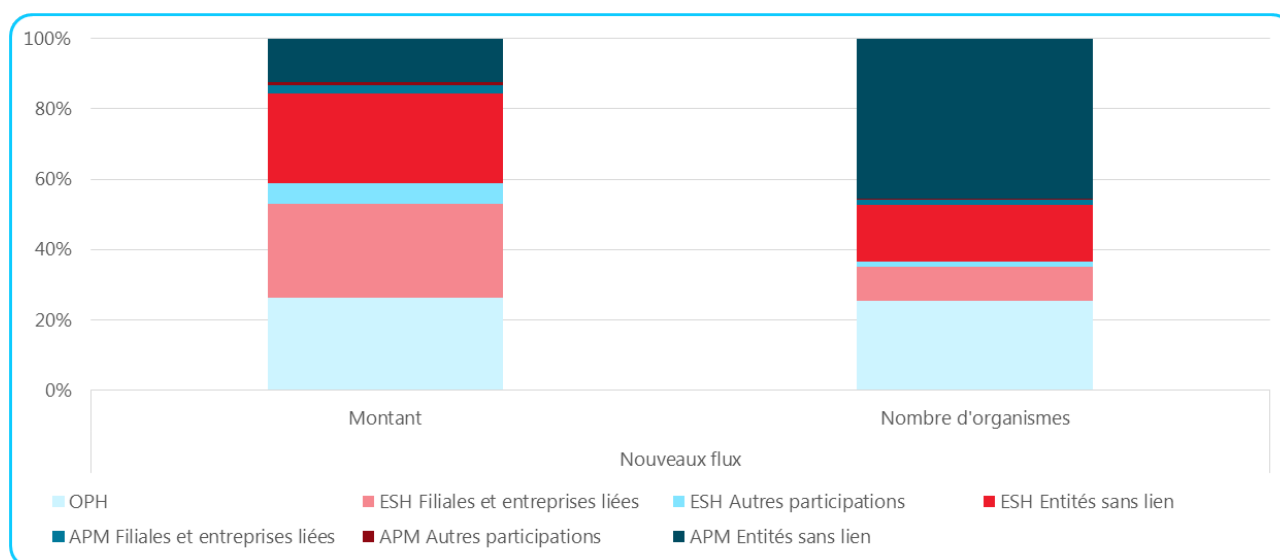
Selon les classes définies précédemment, la part des subventions dans le total des financements perçus par les personnes morales diffère. Concernant les nouveaux flux, cette part s'élève à 32,4% pour les APM Entités sans lien, à 27,8% pour les OPH et à 22,7% pour les ESH Entités sans lien.

Globalement, le montant des subventions est multiplié par 1,5 au cours de cette période. Il est multiplié par 2,6 pour les ESH Filiales et entreprises liées, 1,6 pour les OPH, 1,3 pour les APM Filiales et entreprises liées et 0,9 pour les APM Entités sans lien (Cf. Tableau 46, p. 78).

Parmi les 722 organismes bénéficiaires de subventions, 86,7% ne relèvent pas du groupe Action Logement.

Parmi les 722 personnes morales bénéficiaires de subventions, 45,4% sont des APM Entités sans lien et 25,3% des OPH. Cependant, les montants sont versés majoritairement aux ESH Entités sans lien (26,7%), aux OPH (26,4%) et aux ESH Filiales et entreprises liées (25,5%), comme le montre le Graphique 3.

Graphique 3 : Répartition des montants et des nombres d'organismes bénéficiant de subventions par classe



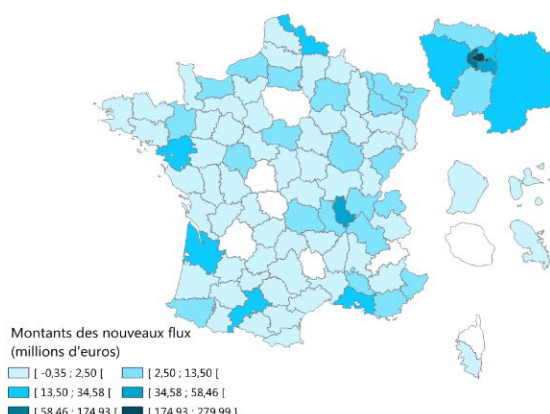
Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Globalement, la moyenne de subvention s'établit à 1,08 million d'euros. Les ESH Autres participations (11 entités) perçoivent en moyenne 4,16 millions d'euros, les ESH Filiales et entreprises liées (71 entités) 2,93 millions d'euros, les ESH Entités sans lien (115 entités) 1,73 million d'euros et les OPH (183 entités) 1,12 million d'euros.

En moyenne, les 156 organismes franciliens bénéficient de 3,05 millions d'euros tandis que les 111 organismes localisés en Auvergne-Rhône-Alpes (la seconde région recevant le plus de flux) disposent de 0,74 million d'euros.

Les entités bénéficiaires de subventions siègent dans 92 départements, comme l'illustre la Carte 4, qui propose une ventilation des montants des nouveaux flux selon les départements des sièges des entités financées. Paris présente la plus forte moyenne par organisme des nouveaux flux (5,38 millions d'euros) et devance les Hauts-de-Seine (2,69 millions d'euros).

Carte 4 : Répartition des nouveaux flux des subventions par département



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Sur un financement total des nouveaux flux versés sous forme de subventions de 783,57 millions d'euros, les données de ventilation selon la domiciliation des entreprises ne sont pas disponibles pour 4,55 millions d'euros.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

2.3.5 Prêts et les préfinancements versés aux organismes du groupe Action Logement

Au cours de la période 2012-2015, un montant de quelque 2 911,35 millions d'euros, soit 66,0% des nouveaux flux, est apporté à 754 personnes morales, soit 72,4% de l'ensemble des personnes morales financées au cours de la période 2012-2015, sous la forme de prêts et de préfinancements. Après déduction des remboursements, les flux nets s'élèvent à 302,83 millions d'euros, soit 17,1% du montant total des flux nets, et concernent 2 743 entités, soit 92,0% des entités identifiées.

Les entités hors groupe Action Logement bénéficient de 49,0% des nouveaux flux apportés sous forme de prêts contre 9,0% des flux nets. Ainsi, globalement, ces entités se situent en quasi-équilibre entre les nouveaux flux et les remboursements.

La part des prêts et préfinancements sur le total des nouveaux flux s'élève à 73,7% pour les organismes hors groupe Action Logement contre 59,9% pour les organismes du groupe Action Logement. La part des prêts et préfinancements sur le total des flux nets se situe à 5,7% pour les organismes hors groupe Action Logement contre 22,3% pour les organismes du groupe Action Logement.

La part des prêts et préfinancements sur le total des nouveaux flux, globalement situé à 65,9%, s'élève à 77,3% pour les ESH Entités sans lien, à 72,2% pour les OPH, à 66,9% pour les APM Entités sans lien. Il atteint en revanche 56,2% pour les APM Filiales et entreprises liées et 60,0% pour les ESH Filiales et entreprises liées.

La part des prêts et préfinancements sur le total des flux nets, qui atteint globalement 17,3%, s'élève à 43,8% pour les ESH Entités sans lien, 30,9% pour les ESH Autres participations et 28,9% pour les ESH Filiales et entreprises liées. Des valeurs négatives sont atteintes pour les APM.

Globalement, les montants des prêts et des préfinancements quant aux nouveaux flux croissent sur la période. Les montants de 2012 sont multipliés par 2,4 en 2015. Cependant, des différences sont perçues selon les classes : les ESH Filiales et entreprises liées, les ESH Entités sans lien et les OPH voient leurs financements multipliés par plus de 2,0 tandis que les APM Filiales et entreprises liées et les APM Entités sans lien voient leurs montants des prêts et des préfinancements assez stables (Cf. Tableau 47, p. 78).



Les flux nets en revanche croissent fortement sur la période : ils quittent une position négative pour une position positive, ce qui montre que des prêts ont été souscrits sur la période 2012-2015.

Le Tableau 13 synthétise les montants des financements accordés sous forme de prêts et de préfinancements selon les classes d'organismes. Le détail par année est fourni en annexe (cf. Tableau 47, p. 78).

Tableau 13 : Répartition des financements apportés en prêts par classe

Données en millions d'euros

Rubriques	Cumul sur la période 2012-2015					
	Nouveaux flux	%	Remboursements	%	Flux nets	%
OPH	532,51	18,3%	-527,04	20,2%	5,47	1,8%
ESH Entités sans lien	676,86	23,2%	-522,03	20,0%	154,83	51,1%
APM Entités sans lien	216,64	7,4%	-349,58	13,4%	-132,95	-43,9%
Hors groupe Action Logement (A)	1 426,01	49,0%	-1 398,65	53,6%	27,35	9,0%
ESH Filiales et entreprises liées	1 044,73	35,9%	-769,45	29,5%	275,28	90,9%
ESH Autres participations	186,53	6,4%	-147,48	5,7%	39,06	12,9%
APM Filiales et entreprises liées	239,51	8,2%	-275,36	10,6%	-35,85	-11,8%
APM Autres participations	14,57	0,5%	-17,58	0,7%	-3,01	-1,0%
Groupe Action Logement (B)	1 485,35	51,0%	-1 209,87	46,4%	275,48	91,0%
Total (A+B)	2 911,35	100,0%	-2 608,52	100,0%	302,83	100,0%

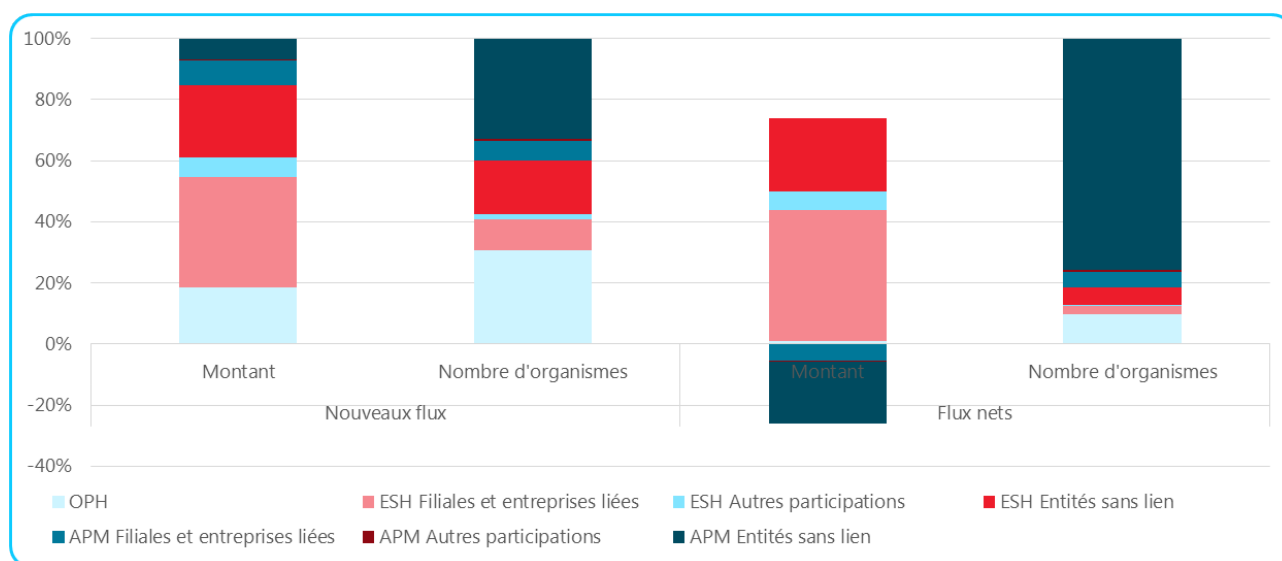
Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Parmi les 754 organismes bénéficiant de nouveaux flux sous forme de prêts au cours de la période 2012-2015, 19,2% relèvent du groupe Action Logement. Les personnes morales bénéficiaires de nouveaux flux sont composées surtout par des APM Entités sans lien (32,9%), des OPH (30,5%) et des ESH Entités sans lien (17,4%). En revanche, les montants se concentrent sur les ESH Filiales et entreprises liées (36,2%), les ESH Entités sans lien (23,4%) et les OPH (18,4%).

Parmi les 2 743 organismes présentant des flux nets sous forme de prêts au cours de la période 2012-2015, 9,2% relèvent du groupe Action Logement. Par ailleurs, au regard des flux nets, 2 078 APM Entités sans lien, soit 75,8% de ces effectifs, présentent des flux nets globalement négatifs. Les OPH, qui pèsent 9,6% des effectifs, ont des flux nets faiblement positifs (5,47 millions d'euros). En revanche, les ESH Filiales et entreprises liées (2,8% des effectifs) et les ESH Entités sans lien (5,4% des effectifs) constituent des classes avec des montants cumulés de flux nets très importants.

Comme l'illustre le Graphique 4, les ventilations des montants (nouveaux flux et flux nets) et des dénombrements de prêts et préfinancements diffèrent de celles afférentes à l'ensemble des financements (cf. Graphique 1).

Graphique 4 : Répartition des montants et des nombres d'organismes bénéficiant de prêts et préfinancements par classe



Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Un peu moins d'un quart (24,4%) des organismes hors groupe Action Logement présentant des flux nets quant aux prêts bénéficient de nouveaux prêts disposent de nouveaux flux. Cette proportion s'établit à 57,5% pour les organismes du groupe Action Logement. Globalement, un quart (27,5%) des personnes morales présentant des flux nets bénéficie de nouveaux flux au titre des prêts et préfinancements au cours de la période 2012-2015. Cette proportion s'élève à 100,0% pour les ESH Filiales et entreprises liées et les ESH Autres participations, à 87,9% pour les ESH Entités sans lien et à 87,1% pour les OPH.

Ainsi, les APM Entités sans lien, qui représentent 75,8% des personnes morales bénéficiant de prêts et de préfinancements, concentrent 6,9% des nouveaux flux et affichent un flux net négatif à hauteur de 129,93 millions d'euros. A contrario, les ESH Filiales et entreprises liées, qui représentent 2,8% de la population percevant des prêts et des préfinancements, sont bénéficiaires de 36,2% des nouveaux flux et présentent un flux net positif atteignant 275,28 millions d'euros.

Les organismes du groupe Action Logement bénéficient en moyenne de 10,21 millions d'euros de nouveaux flux sous forme de prêts alors que les organismes hors groupe Action Logement disposent en moyenne de 2,31 millions d'euros. Au niveau des flux nets, les organismes du groupe Action Logement présentent une moyenne de 1,10 million d'euros tandis que les organismes hors groupe Action Logement affichent une moyenne de 0,01 million d'euros.

Par rapport à la domiciliation des organismes bénéficiaires, il est observé que 153 entités localisées en Île-de-France disposent en moyenne de 9,36 millions d'euros tandis que 96 entités siégeant en Auvergne-Rhône-Alpes reçoivent en moyenne 3,12 millions d'euros de nouveaux flux sous forme de prêts.

Les 532 organismes franciliens présentent des flux nets moyens de 0,40 million d'euros tandis que les 436 tiers localisés en Auvergne-Rhône-Alpes ont en moyenne 0,05 million d'euros.

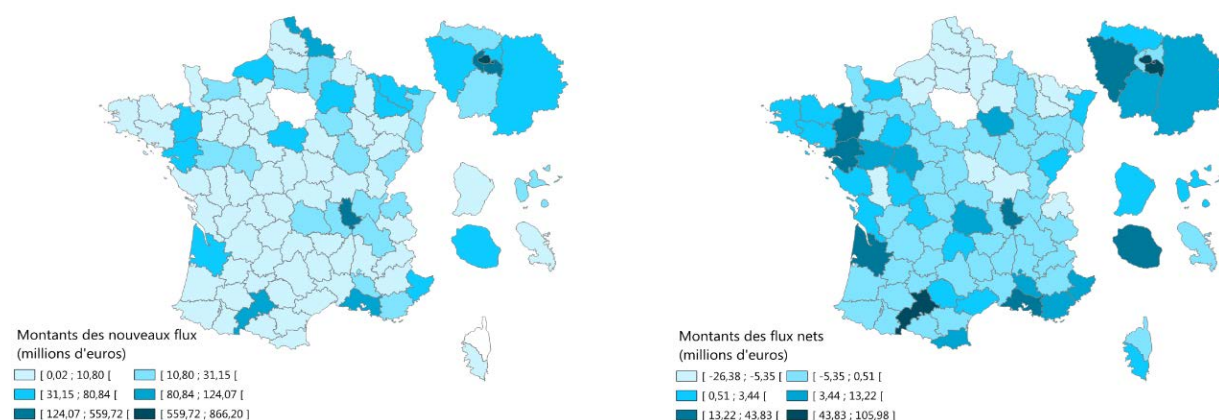
Le ratio des tiers atteint 28,8% en Île-de-France, 22,0% en Auvergne-Rhône-Alpes et s'établit à 27,5% au niveau national (27,2% au niveau métropolitain, 68,2% dans les DOM).

La Carte 5 illustre les montants par département du siège social des personnes morales financées par la PEC au cours de la période 2012-2015 (nouveaux flux à gauche, flux nets à droite). Les entités bénéficiaires de nouveaux



flux quant aux prêts et préfinancements siègent dans 98 départements et celles présentant des flux nets se localisent dans 99 départements.

Carte 5 : Répartition des nouveaux flux et des flux nets des prêts et préfinancements par département du siège social des organismes financés par la PEC



Données en millions d'euros. Discrétisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Sur un financement total des nouveaux flux versés sous forme de prêts de 2 911,35 millions d'euros, les données de ventilation selon la domiciliation des entreprises ne sont pas disponibles pour 23,70 millions d'euros.

Sur un financement total des flux nets versés sous forme de prêts de 302,83 millions d'euros, les données de ventilation selon la domiciliation des entreprises ne sont pas disponibles pour -3,93 millions d'euros.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Paris (15,75 millions d'euros) présente la moyenne par organisme de nouveaux flux la plus élevée tandis que la moyenne par organisme des flux nets apparaît la plus forte à la Réunion (3,07 millions d'euros).

2.4 PRINCIPALES OPÉRATIONS FINANCÉES : PRÊTS AU LOGEMENT SOCIAL ET INTERMÉDIAIRES – AMORTISSABLES, FONDS PROPRES ET SUBVENTIONS AU LOGEMENT SOCIAL

Les déclarations des CIL permettent de connaître l'utilisation de leurs financements. Le Tableau 14²⁸ ventile les financements apportés par les CIL selon les opérations. Près de 80% (78,4%) des nouveaux flux sont dirigés à la fois sur les prêts au logement social et intermédiaires – amortissables (46,8%), sur les fonds propres (16,3%) et sur les subventions au logement social (15,4%). Cependant, les flux nets sont concentrés majoritairement sur les fonds propres (38,7%) et les subventions au logement social (38,0%). Les prêts au logement social et intermédiaires – amortissables, en raison des remboursements, contribuent négativement.

²⁸ Cette ventilation selon les opérations financées diffère légèrement de celle présentée dans le RASF. Dans ce tableau, un financement n'est comptabilisé qu'une fois et ceci à l'avantage des préfinancements.

Tableau 14 : Répartition des financements apportés aux personnes morales par opération

Données en millions d'euros

Rubriques	Nouveaux flux				Flux nets			
	Montant	%	Nombre d'organismes	%	Montant	%	Nombre d'organismes	%
Fonds propres	715,37	16,3%	124	11,9%	684,77	38,7%	175	5,8%
Subventions au logement social	672,87	15,4%	596	57,2%	672,87	38,0%	596	19,9%
Prêts au logement social - in fine	162,50	3,7%	300	28,8%	159,68	9,0%	311	10,4%
Prêts au logement social et intermédiaire - amortissable	2 048,84	46,8%	713	68,4%	-34,61	-2,0%	2 604	86,9%
Préfinancements	312,95	7,1%	53	5,1%	36,60	2,1%	86	2,9%
Structures collectives	293,15	6,7%	173	16,6%	216,43	12,2%	307	10,3%
Traitement des logements indignes	3,15	0,1%	10	1,0%	3,04	0,2%	11	0,4%
Actions dans les territoires spécifiques	19,34	0,4%	16	1,5%	8,81	0,5%	19	0,6%
Financements à caractère social	22,48	0,5%	118	11,3%	22,37	1,3%	119	4,0%
Accès au logement des jeunes	64,03	1,5%	120	11,5%	63,83	3,6%	120	4,0%
Emplois non ventilés sur fonds PEEC	19,79	0,5%	129	12,4%	-22,83	-1,3%	526	17,6%
Fonds PSEEC	47,57	1,1%	27	2,6%	-40,42	-2,3%	156	5,2%
Total	4 382,04	100,0%	1 042	100,0%	1 770,54	100,0%	2 995	100,0%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Note de lecture : Les sommes des pourcentages des tiers dépassent 100% dans la mesure où un organisme peut bénéficier conjointement de plusieurs types d'opérations.

Note de lecture : Le tableau résume les montants et les dénombrements d'organismes par opération dès lors que la domiciliation des organismes est disponible.

Au vu du Tableau 14 ci-dessus, les sommes allouées aux subventions du logement social représentent 15,4% des nouveaux flux et 38,0% des flux nets²⁹. Elles représentent 85,9% des 784 millions d'euros de subventions totales la période 2012-2015. 596 entités bénéficient de ces financements. Du fait qu'une grande proportion des subventions totales sont composées par des subventions au logement social (cf. Tableau 53, p. 82), ce type d'opération n'est pas détaillé ci-après. En revanche, les prêts au logement social et intermédiaire sont analysés ci-après.

2.4.1 Combinaison de plusieurs opérations par les organismes

Au regard des nouveaux flux, près des deux tiers de la moitié des organismes (62,8%) n'enregistrent qu'une ou deux opérations, un peu plus d'un quart (27,5%) de 3 à 4 opérations. Cependant, les nouveaux flux sont dirigés principalement vers les organismes présentant plus de 2 opérations distinctes : 31,4% des nouveaux flux sont octroyés à des organismes disposant de 3 à 4 opérations, 38,5% à des entités conduisant de 5 à 6 opérations, 20,2% à des organismes présentant 7 opérations ou plus, comme le montre le Tableau 15. Notons que plusieurs opérations peuvent correspondre à plusieurs modes de financement.

Les flux nets versés à des organismes qui financeront une à deux opérations sont globalement négatifs, ce qui met en évidence que les organismes conduisant peu d'opérations se situent dans des situations de remboursement, les financements des CIL se dirigeant de préférence vers les organismes conduisant de multiples opérations.

²⁹ Bien que les subventions ne fassent pas l'objet de remboursement, le montant des subventions peut être rapporté au montant des flux nets.



Tableau 15 : Répartition des flux et des organismes par nombre d'opérations financées

Rubriques	Données en pourcentage			
	1-2 opérations	3-4 opérations	5-6 opérations	7 et plus opérations
Nouveaux flux - Nombre de tiers	62,8%	27,5%	8,3%	1,3%
Nouveaux flux - Montant	9,9%	31,4%	38,5%	20,2%
Flux nets - Nombre de tiers	82,8%	11,3%	4,5%	1,3%
Flux nets - Montant	-4,7%	19,7%	41,1%	43,9%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Au niveau des flux nets, des constats similaires peuvent être énoncés.

Ainsi, globalement, 82,8% des organismes ne disposent que de moins de 3 opérations. Par ailleurs, ces organismes remboursent davantage qu'ils ne reçoivent de nouveaux flux. En revanche, les organismes peu nombreux (5,8% des effectifs présentant des flux nets) conduisant au moins 5 opérations présentent globalement des flux nets positifs.

Après la présentation des montants consacrés aux différentes opérations financées, une analyse des contributions des classes pour les opérations majoritaires est ci-après conduite.

2.4.2 Prêts au logement social et intermédiaires – amortissables alloués aux organismes du groupe Action Logement

46,9% des nouveaux flux sont apportés aux personnes morales sous forme de prêts au logement social et intermédiaires – amortissables. 713 personnes morales, soit 68,4% des tiers bénéficiaires de nouveaux flux, sont financées par les CIL au cours de la période 2012-2015. Cependant, en raison des remboursements réalisés, 2 604 organismes, soit 87,3% des personnes morales présentant des flux nets, présentent des flux nets quant aux prêts au logement social et intermédiaire – amortissables.

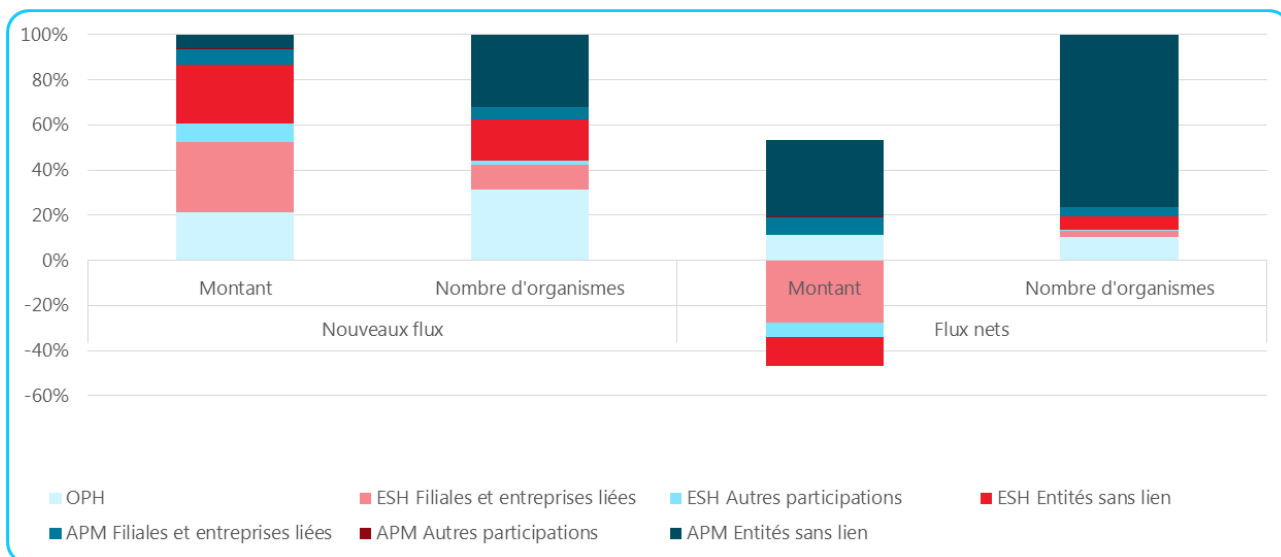
Parmi les 713 organismes bénéficiant de ce type d'opération, 18,4% relèvent du groupe Action Logement. Ces derniers concentrent 46,6% du montant des nouveaux flux consacrés à cette opération. Parmi les 2 604 organismes présentant des flux nets quant au financement de cette opération, 7,9% intègrent le groupe Action Logement et ces derniers présentent des flux nets globalement positifs alors que les organismes hors groupe Action Logement affichent des flux nets négatifs.

Concernant les nouveaux flux, leurs principaux bénéficiaires sont composés des APM Entités sans lien (31,8%), des OPH (31,6%) et des ESH Entités sans lien (18,2%). Cependant, les montants de ces nouveaux flux sont majoritairement dirigés vers les ESH Filiales et entreprises liées (31,2%), les ESH Entités sans lien (26,3%) et les OPH (21,2%).

En revanche, après prise en compte des remboursements opérés, les flux nets se dirigent majoritairement à destination des ESH Filiales et entreprises liées (140,31 millions d'euros) et les ESH Entités sans lien (62,84 millions d'euros). Les APM Entités sans lien et les OPH remboursent au cours de la période davantage qu'ils ne perçoivent pour cette catégorie d'opération. Ces entités totalisent en effet des flux nets respectivement de -172,94 millions d'euros et -56,23 millions d'euros. Les APM Entités sans lien constituent 76,2% des personnes morales présentant des flux nets.

Le Graphique 5 montre ces différentes ventilations.

Graphique 5 : Répartition des montants et des nombres d'organismes bénéficiant de prêts au logement social et intermédiaires - amortissables par classe



Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Le ratio des tiers s'établit à 24,3% pour les organismes hors groupe Action Logement contre 63,3% pour les organismes intégrant le groupe Action Logement.

Le ratio des tiers se fixe en moyenne à 27,4%. Les 78 ESH Filiales et entreprises liées bénéficient toutes de nouveaux prêts au cours de la période 2012-2015. Ce ratio s'établit à 87,2% pour les ESH Entités sans lien, à 85,2% pour les OPH et à 12,7% pour les APM³⁰.

Décollant de ces ventilations différentes selon les classes, il apparaît que les moyennes, qui s'établissent pour les nouveaux flux à 2,87 millions d'euros et pour les flux nets à -0,01 million d'euros, diffèrent selon les classes. Les organismes du groupe Action Logement bénéficient en moyenne de 7,29 millions d'euros de nouveaux flux et présentent en moyenne des flux nets de 0,64 million d'euros. Les organismes hors groupe Action Logement prétendent respectivement à 1,88 millions d'euros et à -0,07 millions d'euros. Les 78 ESH Filiales et entreprises liées perçoivent en moyenne un montant de 8,21 millions d'euros et à la suite des remboursements de 1,80 million d'euros. Les ESH Entités sans lien présentent des moyennes respectives à hauteur de 4,14 millions d'euros et de 0,42 million d'euros tandis que les OPH affichent respectivement des moyennes de 1,93 million d'euros et de -0,21 million d'euros.

Selon la domiciliation des organismes bénéficiaires de ce type d'opération, l'Île-de-France, avec 18,9% des personnes morales bénéficiant de prêts au logement social et intermédiaires et amortissables au cours de la période 2012-2015, absorbe 48,7% de ces montants. Ses organismes disposent en moyenne de 7,47 millions d'euros. En Auvergne-Rhône-Alpes, les flux moyens par organisme sont de 2,11 millions d'euros (87 organismes bénéficiaires).

Les 497 organismes franciliens, soit 19,1% des entités présentant des flux nets, ont un flux net moyen de 0,02 million d'euros tandis que les 408 tiers localisés en Auvergne-Rhône-Alpes, soit 15,7% des entités présentant des flux nets, présentent un flux net moyen de -0,04 million d'euros.

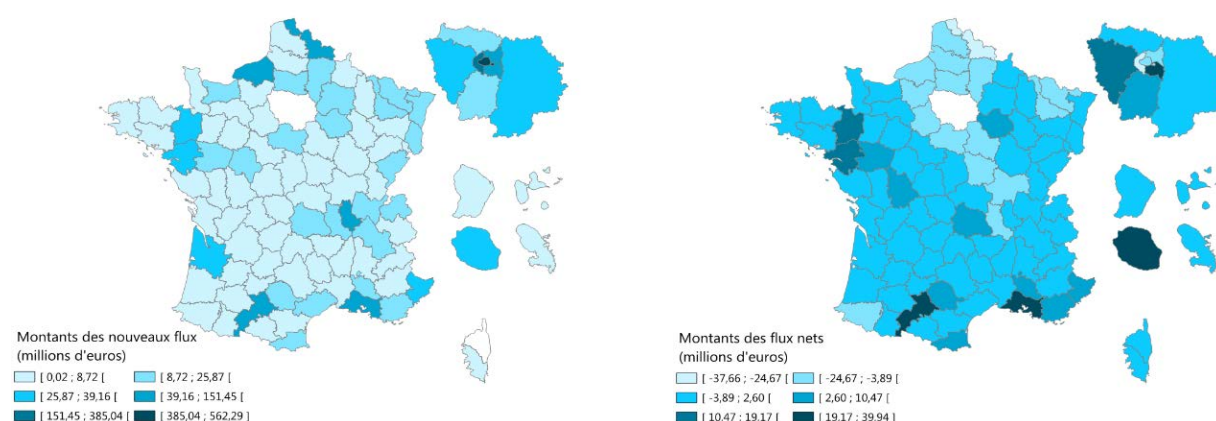
³⁰ Ce ratio des tiers se fixe à 33,6% pour les APM Filiales et entreprises liées, à 50,0% pour les APM Autres participations, à 11,4% pour les APM Entités sans lien. Globalement, il s'établit à 92,1% pour les ESH et 12,7% pour les APM.



Le ratio des tiers atteint 27,2% en Île-de-France contre 21,3% en Auvergne-Rhône-Alpes alors qu'il s'établit à 27,4% au niveau national (27,2% au niveau métropolitain, 52,6% dans les DOM).

La Carte 6 illustre les montants par département du siège social des personnes morales financées par la PEC au cours de la période 2012-2015. Celle de gauche retrace les données relatives aux nouveaux flux tandis que celle de droite mentionne la répartition des flux nets. Les entités bénéficiaires de nouveaux flux quant aux prêts au logement social et intermédiaires et amortissables siègent dans 98 départements et celles présentant des flux nets se localisent dans 99 départements³¹.

Carte 6 : Répartition des nouveaux flux et des flux nets des prêts au logement social et intermédiaires - amortissables par département du siège social des organismes financés par la PEC



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Sur un financement total des nouveaux flux de 2 069,34 millions d'euros, les données de ventilation selon la domiciliation des entreprises ne sont pas disponibles pour 20,50 millions d'euros.

Sur un financement total des flux nets de -39,53 millions d'euros, les données de ventilation selon la domiciliation des entreprises ne sont pas disponibles pour -4,93 million d'euros.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Les nouveaux flux sont dirigés majoritairement vers des tiers localisés à Paris (562,29 millions d'euros) ou dans les Hauts-de-Seine (207,78 millions d'euros), départements qui présentent aussi les moyennes par tiers les plus élevées. Par ailleurs, Paris, les Hauts-de-Seine et la Haute-Garonne affichent des flux nets supérieurs à 7 millions d'euros.

³¹ Le département de la Haute-Corse comporte des entités avec des flux nets mais sans nouveaux flux.

3 LE FINANCEMENT DES PERSONNES MORALES PAR LES CIL ET LE PATRIMOINE DES ORGANISMES DE LOGEMENTS SOCIAUX (RPLS)

Le financement des personnes morales par les CIL par le biais de nouveaux flux permet notamment la mise en service de nouveaux logements. Par ailleurs, le financement cumulé des flux nets peut être mis en relation avec la détention d'un parc de logements locatifs sociaux. Cette section se subdivisera en deux points, le premier afférent aux nouveaux flux et aux nouvelles mises en service, le second relatif aux flux nets et au parc de logements.

3.1 SYNOPSIS DU FINANCEMENT DES PERSONNES MORALES PAR LES CIL ET LE RPLS

Le financement des personnes morales par les CIL par le biais de nouveaux flux permet notamment la mise en service de nouveaux logements.

- ▶ Au total, 1 107³² personnes morales disposent de mises en service au cours de la période 2013-2015 et/ou de nouveaux flux au cours de la période 2012-2015. Afin de faciliter les comparaisons, on ne retient que les OPH, ESH, coopératives HLM, SEM de logements sociaux et les associations. 551 organismes captent alors 84,8% du montant des nouveaux flux et 97,3% des mises en service de logements au cours de la période 2013 à 2015 ;
- ▶ Les organismes hors groupe Action Logement représente 83,3% de ces 551 organismes et concentrent 47,6% des nouveaux flux et 71,1% des mises en service. Les moyennes de nouveaux flux par organisme et par logement sont très sensiblement inférieures pour les entités hors groupe Action Logement que pour celles qui intègrent le groupe ;
- ▶ Majoritairement, ces 551 entités sont constituées par des OPH (42,3%), des ESH Entités sans lien (23,2%) et des APM Entités sans lien (17,8%). En revanche, les nouveaux flux se concentrent principalement entre les ESH Filiales et entreprises liées (44,2%), les ESH Entités sans lien (23,2%) et les OPH (19,7%). Néanmoins, la moyenne des nouveaux flux par organisme ou par logement montre que les ESH Filiales et entreprises liées sont relativement mieux dotées que les autres organismes ;
- ▶ L'Île-de-France concentre 18,0% des organismes, 49,8% des nouveaux flux et 21,2% des mises en service ;
- ▶ Les mises en service de logements des organismes hors groupe Action Logement se localisent à hauteur de 28,7% en zone tendue (Abis ou A³³), cette proportion atteint 34,9% pour les organismes du groupe Action Logement ;
- ▶ La répartition des logements selon la classe d'organismes montre que 29,5% des logements mis en service au cours de la période par les ESH Filiales et entreprises liées se situent en zone tendue (Abis ou A) tandis que cette proportion atteint 25,1% pour les OPH et 22,4% pour les APM Entités sans lien ;

³² 1 107 entités sont dénombrées. Les organismes peuvent en effet bénéficier de nouveaux flux au cours de la période mais ne pas avoir encore mis en service des logements ou peuvent utiliser les financements pour d'autres buts que la construction ou la réhabilitation de logements. En outre, les organismes peuvent mettre en service des logements sans bénéfice de financements de la part des CIL. Ces 1 107 organismes sont ceux qui bénéficient de nouveaux flux au cours de la période (1 042 entités) et/ou mettent en service des logements.

³³ Région parisienne et Côte d'Azur notamment, voir <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/les-zonages-des-politiques-du-logement>

- Les fonds propres sont presque exclusivement dirigés vers les organismes du groupe Action Logement. Pour analyser à périmètre comparable le financement des organismes de logements sociaux, on met en relation les nouveaux flux hors fonds propres avec les mises en service de logements. L'analyse montre que, même en excluant les fonds propres, les financements demeurent nettement supérieurs pour les organismes du groupe Action Logement par rapport aux entités hors groupe Action Logement (cf. Tableau 24 p. 58)

En outre, le financement cumulé des flux nets peut être mis en relation avec la détention d'un parc de logements locatifs sociaux.

- 3 041³⁴ entités disposent conjointement de flux nets et/ou d'un parc de logements sociaux. Ces entités perçoivent au cours de la période 2012-2015 un montant de flux nets de 1 770,54 millions d'euros et/ou présentent un parc de 4 839 600 logements au 1er janvier 2016. Afin de faciliter la comparaison, une restriction est conduite quant à la catégorie des bailleurs. Ne sont retenus que les OPH, les ESH, les coopératives HLM, les SEM de logements sociaux et les associations. Ces 685 entités bénéficient de 1 661,57 millions d'euros de flux nets au cours de la période 2012-2015, soit 93,8% du montant total des flux nets, et disposent d'un parc de 4 781 076 logements, soit 98,8% du parc total de logements. Les 685 personnes morales sont composées principalement d'OPH (37,7%), d'APM Entités sans lien (28,0%) et d'ESH Entités sans lien (20,0%). Les 1 661,57 millions de flux nets apportés à ces entités se dirigent majoritairement vers les ESH Filiales et entreprises liées (57,3%), les ESH Entités sans lien (20,7%) et les OPH (13,0%). De la sorte, les organismes du groupe Action bénéficient de 65,2% des flux nets ;
- Ainsi, les flux nets par organisme s'élèvent à 2,43 millions d'euros tandis que ceux par logement atteignent 347,53 euros. Pour les organismes du groupe Action Logement, les flux nets par logement s'établissent à 1 024,02 euros et par organisme à 11,05 millions d'euros alors que pour ceux n'intégrant pas le groupe Action Logement, les flux nets par logement atteignent 155,39 euros et ceux par organisme 0,99 millions d'euros ;
- Globalement, les ESH Filiales et entreprises liées bénéficient proportionnellement de davantage de flux nets en provenance des CIL ;
- Le parc des logements des organismes hors groupe Action Logement est localisé à hauteur de 31,8% en zone tenue (Abis ou A) alors que 36,6% du parc des organismes du groupe Action Logement est situé dans ces zones. La répartition des logements selon la classe de tiers montre que pour les ESH Filiales et entreprises liées 30,8% des logements existants au 1er janvier 2016 se situent en zone tendue (Abis ou A) tandis que cette proportion atteint respectivement 29,1% et 34,5% pour les OPH et les APM Entités sans lien.
- En outre, la comparaison des flux nets hors fonds propres avec les mises en service de logements montre que ces financements et notamment les moyennes par organisme et les moyennes par logement demeurent nettement supérieurs pour les organismes du groupe Action Logement que pour ceux hors groupe Action Logement.

³⁴ 3 041 entités sont dénombrées. En effet, les organismes peuvent présenter des flux nets au cours de la période 2012-2015 mais ne pas disposer de logements locatifs sociaux ou peuvent utiliser les financements pour d'autres buts que la construction ou la réhabilitation de logements. En outre, les organismes peuvent disposer d'un parc de logements locatifs sociaux sans octroi de financement de la part des CIL. Cet effectif de 3 041 organismes réunit ceux qui présentent des flux nets au cours de la période (2 982 entités) et/ou disposent d'un parc de logements locatifs sociaux.

3.2 ANALYSE DE L'ADÉQUATION DES NOUVEAUX FLUX ET DES MISES EN SERVICE DE LOGEMENTS

Une analyse peut être conduite en mettant en relation les nouveaux flux versés par les CIL au cours de la période 2012-2015 avec les mises en service de logements.

L'hypothèse peut être posée que plus un organisme présente des nouveaux flux élevés, plus son activité de construction et/ou de réhabilitation de son parc de logements locatifs sociaux pourra être considérée comme élevée et ceci peut être observé par la mise en service de logements.

Dans la mesure où les CIL peuvent financer les personnes morales pour de multiples opérations y compris celles relatives à la constitution d'un patrimoine de logements et que le RPLS détient les informations déclarées par les bailleurs sociaux quant à leur mise en service de logements, dans le cadre du rapprochement entre les nouveaux flux et les mises en service de logements sociaux, des restrictions sont conduites. Ces dernières consistent en :

- ▶ La sélection de 5 catégories d'organismes de logements sociaux (OPH, ESH, coopératives HLM, SEM de logements sociaux et associations) pour faciliter les comparaisons ;
- ▶ La mise en service de logements au cours de la période 2012-2015 ;
- ▶ La disposition de nouveaux flux à l'égard des CIL au cours de la même période. Concernant ces nouveaux flux, deux axes d'analyse peuvent être étudiés, le premier considérant les nouveaux flux constitués par les fonds propres, les subventions et les prêts ; le deuxième considérant les nouveaux flux hors fonds propres.

3.2.1 Les nouveaux flux (y compris les fonds propres) et les mises en service de logements

Au total, 1 107³⁵ personnes morales disposent de mises en service au cours de la période 2013-2015 et/ou de nouveaux flux au cours de la période 2012-2015.

Un montant de 4 410 millions d'euros de nouveaux flux est versé par les CIL à 1 042 personnes morales sur la période 2012-2015³⁶. Ces flux de financement sont susceptibles d'accroître ou de maintenir en l'état le patrimoine de logements locatifs sociaux. Ainsi, à titre de confrontation, les mises en service de logements réalisées au cours des années 2013 à 2015 sont utilisées. Quelques 261 975 logements sont alors mis en service par 626 bailleurs³⁷, soit 56,5% de la population des personnes morales bénéficiant de nouveaux flux au cours de la période 2012-2015 de la part des CIL ou présentant des mises en service de logements.

³⁵ 1 107 entités sont dénombrées. Les organismes peuvent en effet bénéficier de nouveaux flux au cours de la période 2012-2015 mais ne pas avoir encore mis en service des logements ou peuvent utiliser les financements pour d'autres buts que la construction ou la réhabilitation de logements. En outre, les organismes peuvent mettre en service des logements sans bénéfice de financements de la part des CIL. Cet effectif de 1 107 organismes réunit ceux qui bénéficient de nouveaux flux au cours de la période (1 042 entités) et/ou mettent en service des logements.

³⁶ Les organismes bénéficiant de nouveaux flux représentent 94,1% des personnes morales présentant des mises en service de logements au cours de la période 2013-2015 et/ou des nouveaux flux de la part des CIL au cours de la période 2012-2015. Ils disposent globalement de 255 918 logements mis en service au cours de la période 2013 à 2015, soit 97,7% des logements mis en service.

³⁷ Ces 626 bailleurs concentrent 85,6% du montant des nouveaux flux.

Les restrictions mentionnées ci-dessus conduisent à ne retenir que 551 personnes morales³⁸. Ces 551 organismes captent alors 84,8% du montant des nouveaux flux et 97,3% des mises en service de logements au cours de la période 2013 à 2015.

Le Tableau 16 ci-dessous présente le récapitulatif des nouveaux flux et des mises en services de logements selon les classes antérieurement définies et selon leurs qualifications. Sur fond rouge, sont mises en relief les informations afférentes au champ restreint de l'analyse développée ci-après.

Tableau 16 : Comparaison des nouveaux flux avec les mises en service de logements

Données en millions d'euros

Classe d'organisme	Nombre total d'organismes (a)	Nombre d'organismes					Montant des nouveaux flux			Mises en service		
		OPH, ESH, Coop, SEM, Associations			Hors OPH, ESH, Coop, SEM, Associations		OPH, ESH, Coop, SEM, Associations		Hors OPH, ESH, Coop, SEM, Associations (i)	OPH, ESH, Coop, SEM, Associations		Hors OPH, ESH, Coop, SEM, Associations (l)
		Organismes disposant de mises en service (b)	Organismes disposant de nouveaux flux (c)	Organismes disposant conjointement de mises en service et de nouveaux flux (d)	Organismes disposant de mises en service (e)	Organismes disposant de nouveaux flux (f)	Total (g)	Dont des organismes disposant conjointement de mises en service et de nouveaux flux (h)		Total (j)	Dont des organismes disposant conjointement de mises en service et de nouveaux flux (k)	
OPH	253	247	239	233			738,02	734,08		90 267	89 642	
ESH Entités sans lien	137	132	133	128			875,51	863,95		70 393	69 975	
APM Entités sans lien	520	122	409	98	10	85	277,60	170,22	18,93	23 543	21 676	982
Hors groupe Action Logement (A)	910	501	781	459	10	85	1 891,12	1 768,26	18,93	184 203	181 293	982
ESH Filiales et entreprises liées	78	74	78	74			1 742,49	1 642,90		58 546	58 546	
ESH Autres participations	13	11	13	11			274,04	273,40		11 603	11 603	
APM Filiales et entreprises liées	63	4	13	4	2	50	112,57	6,54	303,71	604	604	21
APM Autres participations	22	3	8	3		14	29,07	26,88	10,11	2 912	2 912	
Groupe Action Logement (B)	176	92	112	92	2	64	2 158,17	1 949,72	313,82	73 665	73 665	21
Total (A+B)	1 086	593	893	551	12	149	4 049,29	3 717,98	332,75	257 868	254 958	1 003
OPH												
ESH	1	1								78		
APM	20	9			11					729		2 297
Lien non défini (C)	21	10	0	0	11	0	0,00	0,00	0,00	807	0	
Total (A+B+C)	1 107	603	893	551	23	149	4 049,29	3 717,98	332,75	258 675	254 958	3 300

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2014, au 01/01/2015 et au 01/01/2016)

Note de lecture : La somme des colonnes (b) et (e) fournit le dénombrement des organismes avec des mises en service, celle des colonnes (c) et (f) calcule celui de ceux avec des nouveaux flux ; la somme des colonnes (g) et (i) fournit le montant des nouveaux flux ; la somme des colonnes (j) et (l) fournit le nombre de mises en service. Les tiers non identifiés ne figurent pas dans ce tableau, c'est pourquoi le montant des nouveaux flux (g+i) vaut 4 382 et non 4 410 comme dans le Tableau 1.

Sur fond rouge, apparaissent les montants des nouveaux flux en colonne (h), le dénombrement des mises en service en colonne (k) et le nombre d'organismes en colonne (d) qui présentent conjointement des nouveaux flux et des mises en service.

Un détail des Autres personnes morales selon les familles est présenté au sein du Tableau 55, p. 83.

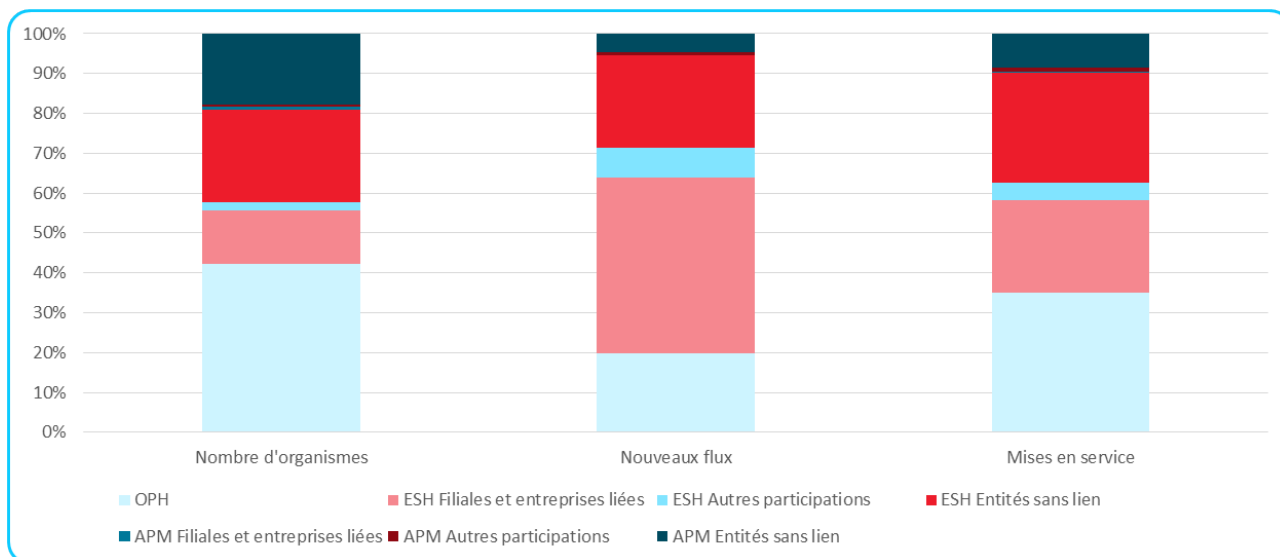
Ainsi, ces 551 personnes morales bénéficient de 3 717,98 millions d'euros de nouveaux flux au cours de la période 2012-2015 de la part des CIL et ont mis en service 254 958 logements au cours de la période 2013-2015.

Les entités du groupe Action Logement, qui pèsent 16,7% de ces 551 organismes, bénéficient de 52,4% du montant des nouveaux flux par le biais de 1 949,72 millions d'euros et concentrent 28,9% des logements mis en service au cours de la période 2013 à 2015.

Majoritairement, ces 551 entités sont constituées par des OPH (42,3%), des ESH Entités sans lien (23,2%) et des APM Entités sans lien (17,8%). En revanche, les nouveaux flux se concentrent principalement entre les ESH Filiales et entreprises liées (44,2%), les ESH Entités sans lien (23,2%) et les OPH (19,7%). Quant aux logements mis en service, ils se répartissent surtout entre les OPH (35,2%), les ESH Entités sans lien (27,4%) et les ESH Filiales et entreprises liées (23,0%). Le Graphique 6 illustre ces diverses répartitions selon les classes de personnes morales.

³⁸ Soit 49,8% des personnes morales présentant des mises en service de logements au cours de la période 2013 à 2015 et/ou des nouveaux flux de la part des CIL au cours de la période 2012-2015.

Graphique 6 : Répartition des nouveaux flux, des mises en service et des dénombrements par classe



Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2014, au 01/01/2015 et au 01/01/2016)

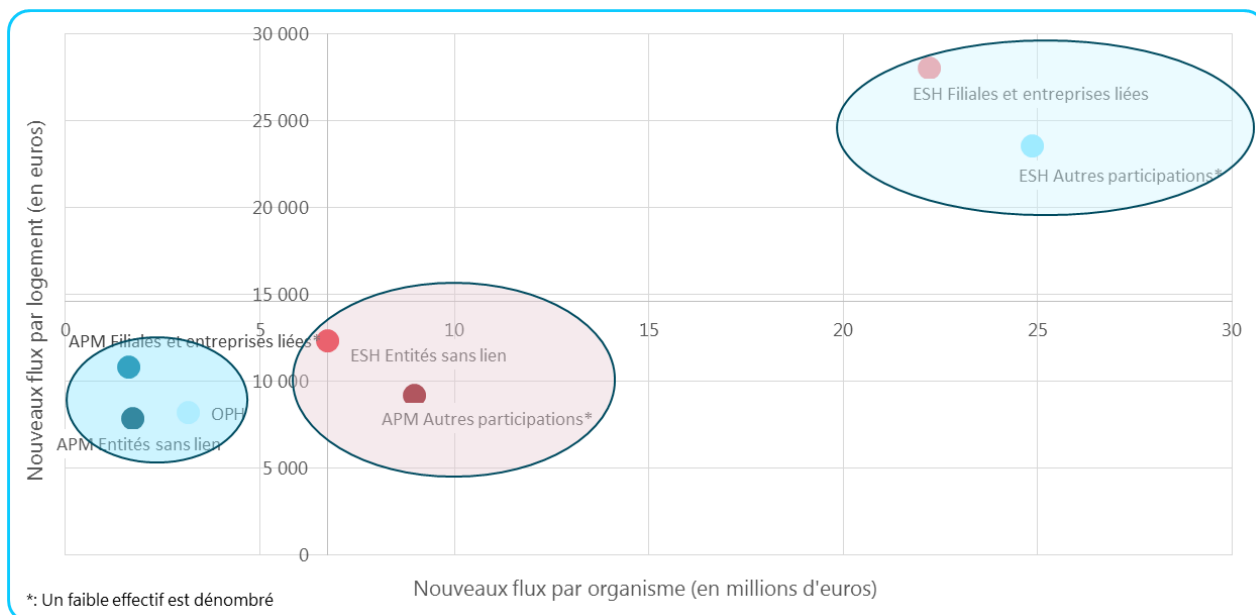
Deux ratios peuvent être calculés : le montant des nouveaux flux par organisme et le montant des nouveaux flux par logement mis en service. Le premier atteint globalement une valeur de 6,75 millions d'euros tandis que le second s'élève à 14 580,71 euros.

En dépit des faibles effectifs inhérents à certaines classes, il apparaît que trois groupes se distinguent, comme le montre le Graphique 7 :

- Le premier, constitué des ESH Filiales et entreprises liées et des ESH Autres participations, présente des moyennes élevées de nouveaux flux par organisme (22,54 millions d'euros) et par logement mis en service (27 317,59 euros).
- Le second, composé des ESH Entités sans lien et des APM Autres participations, dispose d'une moyenne de nouveaux flux par logement mis en service de 12 222,09 euros, inférieure à la moyenne globale, et une par organisme de 6,80 millions d'euros, soit légèrement supérieure à la moyenne globale.
- Le troisième, qui regroupe les OPH, les APM Filiales et entreprises liées et les APM Entités sans lien, affiche une moyenne de nouveaux flux par organisme de 2,72 millions d'euros, inférieure à la moyenne globale, et une par logement mis en service de 8 138,21 euros, inférieure elle aussi à la moyenne globale.



Graphique 7 : Dispersion des nouveaux flux par organisme et par logement selon les classes



Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2014, au 01/01/2015 et au 01/01/2016)

Le Tableau 17 synthétise ces différentes caractéristiques.

Tableau 17 : Répartition des nouveaux flux et des logements mis en service par classe d'organisme

Classe d'organisme	Nombre d'organismes	%	Nouveaux flux (en millions d'euros)	%	Mises en service				Nouveaux flux par organisme (en millions d'euros)	Nouveaux flux par logement (en euros)	% Logements Conventionnés
					En nombre	En %	% Neuf	% Travaux			
OPH	233	42,3%	734,08	19,7%	89 642	35,2%	89,1%	10,9%	3,15	8 189,06	91,1%
ESH Entités sans lien	128	23,2%	863,95	23,2%	69 975	27,4%	87,2%	12,8%	6,75	12 346,59	90,4%
APM Entités sans lien	98	17,8%	170,22	4,6%	21 676	8,5%	93,1%	6,9%	1,74	7 853,03	52,9%
Hors groupe Action Logement (A)	459	83,3%	1 768,26	47,6%	181 293	71,1%	88,8%	11,2%	3,85	9 753,59	86,3%
ESH Filiales et entreprises liées	74	13,4%	1 642,90	44,2%	58 546	23,0%	88,8%	11,2%	22,20	28 061,70	83,4%
ESH Autres participations	11	2,0%	273,40	7,4%	11 603	4,6%	93,9%	6,1%	24,85	23 563,00	92,3%
APM Filiales et entreprises liées	4	0,7%	6,54	0,2%	604	0,2%	99,2%	0,8%	1,63	10 826,06	100,0%
APM Autres participations	3	0,5%	26,88	0,7%	2 912	1,1%	78,4%	21,6%	8,96	9 230,32	100,0%
Groupe Action Logement (B)	92	16,7%	1 949,72	52,4%	73 665	28,9%	89,3%	10,7%	21,19	26 467,38	85,6%
Total (A+B) ou moyenne	551	100,0%	3 717,98	100,0%	254 958	100,0%	89,0%	11,0%	6,75	14 582,71	86,1%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2014, au 01/01/2015 et au 01/01/2016)
Sont qualifiés de neufs les logements qui relèvent de la construction neuve et de l'acquisition en VEFA, de travaux les autres (réhabilitations, ...).

Ainsi, les ESH Filiales et entreprises liées bénéficient relativement plus de nouveaux flux de la part des CIL toutes choses égales par ailleurs.

Par ailleurs, il est observé que 89,3% des mises en service de logements du groupe Action Logement sont qualifiés de neufs tandis que cette proportion atteint 88,8% pour les entités hors groupe Action Logement. Ainsi, les entités hors groupe Action Logement bénéficient de moins de financements que celles intégrant le groupe Action Logement avec une part similaire de logements neufs dans les mises en service de logements.

3.2.1.1 Concentration des nouveaux flux et des mises en service en Île-de-France

Deux axes peuvent être analysés simultanément : celui, selon la domiciliation du siège social de l'entité qui bénéficie de financements PEC et celui selon la domiciliation des logements mis en service. Les exploitations montrent cependant, que les proportions des mises en service selon les deux axes ne diffèrent que modérément.

Il n'est pas possible cependant de connaître à partir du RPLS, l'apport des fonds PEC au niveau de chaque logement (cf. la partie 2).

Le Tableau 18 en récapitule les données pour certaines régions.

Tableau 18 : Répartition des nouveaux flux et des logements mis en service selon le siège social et selon la localisation du logement

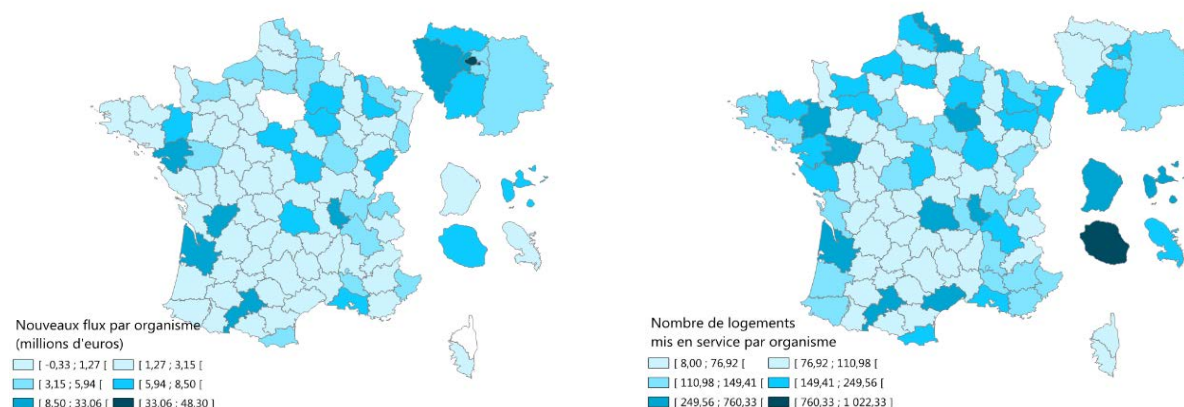
Rubrique	Nombre d'organismes	%	Nouveaux flux (en millions d'euros)	%	Nombre de mises en service	%	Nouveaux flux par organisme (en millions d'euros)	Nouveaux flux par logement (en euros)	% Logements Conventi- onnés
Total	551	100,0%	3 717,98	100,0%	254 958	100,0%	6,75	14 582,71	86,1%
Selon le siège social									
Auvergne Rhône-Alpes	70	12,7%	372,79	10,0%	32 491	12,7%	5,33	11 473,52	88,3%
Grand Est	52	9,4%	222,43	6,0%	16 791	6,6%	4,28	13 247,24	89,0%
Hauts-de-France	42	7,6%	171,57	4,6%	27 987	11,0%	4,08	6 130,31	88,9%
Île-de-France	99	18,0%	1 852,68	49,8%	54 105	21,2%	18,71	34 242,24	91,6%
Nouvelle Aquitaine	48	8,7%	185,24	5,0%	18 451	7,2%	3,86	10 039,66	96,5%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	44	8,0%	230,33	6,2%	18 011	7,1%	5,23	12 788,43	90,9%
Autres régions métropole	183	33,2%	613,92	16,5%	73 595	28,9%	3,35	8 341,81	91,0%
DOM	13	2,4%	69,02	1,9%	13 527	5,3%	5,31	5 102,56	1,6%
Selon la localisation du logement									
Auvergne Rhône-Alpes	76	13,8%			31 695	12,3%			89,9%
Grand Est	54	9,8%			16 777	7,3%			89,6%
Hauts-de-France	50	9,1%			25 014	10,8%			89,1%
Île-de-France	108	19,6%			56 169	20,7%			91,3%
Nouvelle Aquitaine	59	10,7%			19 484	7,2%			96,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	51	9,3%			16 350	6,8%			86,0%
Autres régions métropole	138	25,0%			75 942	29,4%			91,4%
DOM	15	2,7%			13 527	5,6%			1,6%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2014, au 01/01/2015 et au 01/01/2016)

- Selon l'axe de la domiciliation du siège social, les 551 personnes morales se localisent sur quasiment l'ensemble du territoire métropolitain (cf. Carte 7, gauche). L'Île-de-France concentre 18,0% des organismes, 49,8% des nouveaux flux et 21,2% des mises en service.
- Selon l'axe de la domiciliation du logement, trois régions se distinguent : 20,7% des logements mis en service sont localisés en Île-de-France, 12,3% en Auvergne-Rhône-Alpes et 10,8 % en Hauts-de-France. La Carte 7, droite, illustre ces mises en service par département.

Les Tableau 57 (p. 85) et Tableau 58 (p. 85) déclinent ce Tableau 18 pour les organismes hors groupe Action Logement et ceux qui l'intègrent.

Carte 7 : Nouveaux flux par organisme selon le siège des entités, Logements mis en service par organisme selon la domiciliation du logement



Données en millions d'euros. Discrétisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2014, au 01/01/2015 et au 01/01/2016)

Par la suite est analysée la répartition des nouveaux flux et des mises en service pour les quatre principales classes retenues : les OPH, les ESH Filiales et entreprises liées, les ESH Entités sans lien et les APM Entités sans lien.

3.2.1.1.1 Concentration des nouveaux flux et mises en service en Île-de-France pour les OPH

Les 233 OPH, soit 42,3% de la population d'étude, bénéficient de 734,08 millions d'euros de nouveaux flux, soit 19,7% de ceux-ci, et mettent en service 89 642 logements au cours de la période 2013 à 2015, soit 35,2% de ces mises en service.

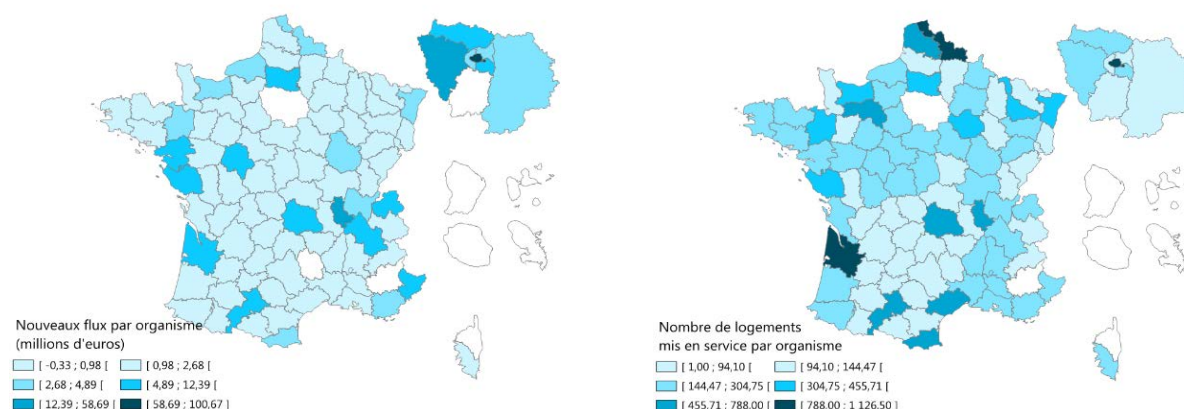
Le Tableau 19 récapitule les données pour certaines régions pour la catégorie des OPH.

Tableau 19 : Répartition des nouveaux flux et des logements mis en service selon le siège social et selon la localisation du logement pour les OPH									
Rubrique	Nombre d'organismes	%	Nouveaux flux (en millions d'euros)	%	Nombre de mises en service	%	Nouveaux flux par organisme (en millions d'euros)	Nouveaux flux par logement (en euros)	% Logements Conventi- onnés
OPH	233	100,0%	734,08	100,0%	89 642	100,0%	3,15	8 189,06	91,1%
Selon le siège social									
Auvergne Rhône-Alpes	33	14,2%	136,54	18,6%	14 745	16,4%	4,14	9 260,14	89,0%
Grand Est	23	9,9%	34,46	4,7%	6 565	7,3%	1,50	5 248,53	90,8%
Hauts-de-France	14	6,0%	35,70	4,9%	9 846	11,0%	2,55	3 625,91	83,9%
Île-de-France	43	18,5%	316,84	43,2%	16 178	18,0%	7,37	19 584,91	90,9%
Nouvelle Aquitaine	25	10,7%	34,44	4,7%	7 861	8,8%	1,38	4 380,61	97,2%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11	4,7%	23,31	3,2%	3 337	3,7%	2,12	6 983,96	94,2%
Autres régions métropole	84	36,1%	152,80	20,8%	31 110	34,7%	1,82	4 911,58	92,8%
Selon la localisation du logement									
Auvergne Rhône-Alpes	33	14,2%			14 681	15,4%			89,0%
Grand Est	23	9,9%			6 565	7,9%			90,8%
Hauts-de-France	15	6,4%			9 758	11,9%			84,0%
Île-de-France	44	18,9%			16 266	18,3%			90,8%
Nouvelle Aquitaine	27	11,6%			7 885	8,9%			97,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11	4,7%			3 292	3,7%			95,1%
Autres régions métropole	80	34,3%			31 195	33,9%			92,6%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2014, au 01/01/2015 et au 01/01/2016)

- Selon l'axe de la domiciliation du siège social, les 223 OPH se localisent sur quasiment l'ensemble du territoire métropolitain (cf. Carte 8, gauche). L'Île-de-France concentre 18,5% des OPH, 43,2% des nouveaux flux et 18,0% des mises en service.
- Selon l'axe de la domiciliation du logement, 18,3% des logements mis en service sont localisés en Île-de-France, 15,4% en Auvergne-Rhône-Alpes. La Carte 8, droite illustre ces mises en service par département.

Carte 8 : Nouveaux flux par organisme selon le siège des entités, Logements mis en service par organisme selon la domiciliation du logement pour les OPH



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2014, au 01/01/2015 et au 01/01/2016)

3.2.1.1.2 Concentration des nouveaux flux et mises en service en Île-de-France pour les ESH Filiales et entreprises liées

Les 74 ESH Filiales et entreprises liées, soit 13,4% de la population d'étude, bénéficient de 1 642,90 millions d'euros de nouveaux flux, soit 44,2% de ceux-ci, et mettent en service 58 546 logements au cours de la période 2013 à 2015, soit 23,0% de ces mises en service.

Le Tableau 19 récapitule les données pour certaines régions pour la catégorie des ESH Filiales et entreprises liées.

Tableau 20 : Répartition des nouveaux flux et des logements mis en service selon le siège social et selon la localisation du logement pour les ESH Filiales et entreprises liées

Rubrique	Nombre d'organismes	%	Nouveaux flux (en millions d'euros)	%	Nombre de mises en service	%	Nouveaux flux par organisme (en millions d'euros)	Nouveaux flux par logement (en euros)	% Logements Conventionnés
ESH Filiales et entreprises liées	74	100,0%	1 642,90	100,0%	58 546	100,0%	22,20	28 061,70	83,4%
Selon le siège social									
Auvergne Rhône-Alpes	5	6,8%	128,84	7,8%	4 414	7,5%	25,77	29 188,07	90,0%
Grand Est	11	14,9%	158,33	9,6%	6 518	11,1%	14,39	24 291,76	84,3%
Hauts-de-France	6	8,1%	46,82	2,8%	2 474	4,2%	7,80	18 923,09	97,3%
Île-de-France	10	13,5%	790,60	48,1%	13 262	22,7%	79,06	59 613,95	86,4%
Nouvelle Aquitaine	10	13,5%	132,96	8,1%	7 485	12,8%	13,30	17 763,27	96,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6	8,1%	57,16	3,5%	4 169	7,1%	9,53	13 710,34	84,8%
Autres régions métropole	23	31,1%	277,77	16,9%	16 533	28,2%	12,08	16 800,75	88,0%
DOM	3	4,1%	50,43	3,1%	3 691	6,3%	16,81	13 663,29	2,7%
Selon la localisation du logement									
Auvergne Rhône-Alpes	7	9,5%			4 794	8,4%			91,5%
Grand Est	12	16,2%			6 531	12,6%			84,7%
Hauts-de-France	9	12,2%			2 191	3,7%			96,3%
Île-de-France	16	21,6%			14 070	20,5%			86,9%
Nouvelle Aquitaine	11	14,9%			7 390	11,8%			96,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9	12,2%			3 652	6,9%			78,2%
Autres régions métropole	7	9,5%			16 227	28,8%			89,6%
DOM	3	4,1%			3 691	7,3%			2,7%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2014, au 01/01/2015 et au 01/01/2016)

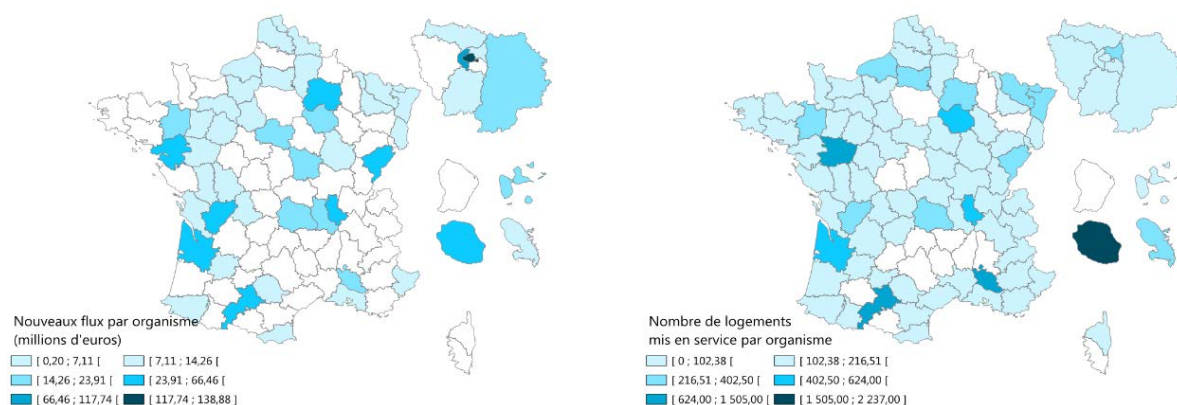
► Selon l'axe de la domiciliation du siège social, les 74 ESH Filiales et entreprises liées se localisent principalement dans les départements économiquement dynamiques ou fortement peuplés (cf. Carte 9,



gauche). L'Île-de-France concentre 13,5% des ESH Filiales et entreprises liées, 48,1% des nouveaux flux et 22,7% des mises en service.

- Selon l'axe de la domiciliation du logement, 20,5% des logements mis en service sont localisés en Île-de-France, 12,6% en Grand-Est. La Carte 9, droite illustre ces mises en service par département.

Carte 9 : Nouveaux flux par organisme selon le siège des entités, Logements mis en service par organisme selon la domiciliation du logement pour les ESH Filiales et entreprises liées



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPL (Données au 01/01/2014, au 01/01/2015 et au 01/01/2016)

3.2.1.1.3 Concentration des nouveaux flux et mises en service en Île-de-France pour les ESH Entités sans lien

Les 128 ESH Entités sans lien, soit 23,2% de la population d'étude, bénéficient de 863,95 millions d'euros de nouveaux flux, soit 23,2% de ceux-ci, et mettent en service 69 975 logements au cours de la période 2013 à 2015, soit 27,4% de ces mises en service.

Le Tableau 21 récapitule les données pour certaines régions pour la catégorie des ESH Entités sans lien.

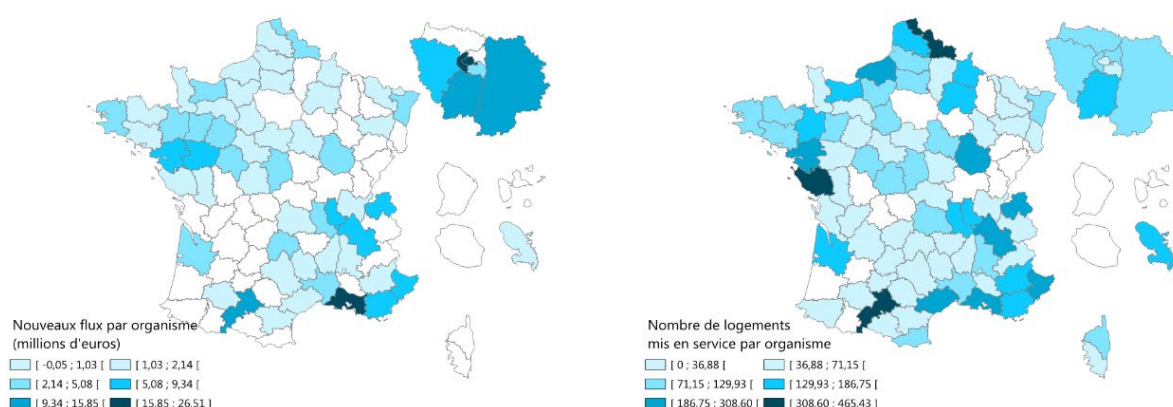
Tableau 21 : Répartition des nouveaux flux et des logements mis en service selon le siège social et selon la localisation du logement pour les ESH Entités sans lien

Rubrique	Nombre d'organismes	%	Nouveaux flux (en millions d'euros)	%	Nombre de mises en service	%	Nouveaux flux par organisme (en millions d'euros)	Nouveaux flux par logement (en euros)	% Logements Conventi- onnés
ESH Entités sans lien	128	100,0%	863,95	100,0%	69 975	100,0%	6,75	12 346,59	90,4%
Selon le siège social									
Auvergne Rhône-Alpes	13	10,2%	59,71	6,9%	8 395	12,0%	4,59	7 112,02	80,6%
Grand Est	9	7,0%	14,87	1,7%	2 473	3,5%	1,65	6 013,52	90,9%
Hauts-de-France	16	12,5%	39,43	4,6%	9 724	13,9%	2,46	4 054,69	96,3%
Île-de-France	25	19,5%	466,63	54,0%	15 824	22,6%	18,67	29 488,82	93,5%
Nouvelle Aquitaine	3	2,3%	7,47	0,9%	1 470	2,1%	2,49	5 084,28	95,4%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10	7,8%	126,73	14,7%	8 590	12,3%	12,67	14 753,44	91,3%
Autres régions métropole	51	39,8%	147,59	17,1%	23 245	33,2%	2,89	6 349,34	90,2%
DOM	1	0,8%	1,52	0,2%	254	0,4%	1,52	5 986,09	0,0%
Selon la localisation du logement									
Auvergne Rhône-Alpes	16	12,5%			7 218	10,7%			85,9%
Grand Est	9	7,0%			2 038	3,5%			92,9%
Hauts-de-France	20	15,6%			10 217	16,3%			95,6%
Île-de-France	27	21,1%			15 857	22,5%			93,4%
Nouvelle Aquitaine	7	5,5%			2 324	2,4%			92,6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12	9,4%			7 106	10,3%			83,5%
Autres régions métropole	36	28,1%			24 961	33,9%			90,2%
DOM	1	0,8%			254	0,4%			0,0%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2014, au 01/01/2015 et au 01/01/2016)

- Selon l'axe de la domiciliation du siège social, les 128 ESH Entités sans lien se localisent principalement en Île-de-France (cf. Carte 10, gauche). L'Île-de-France concentre 19,5% des ESH Entités sans lien, 54,0% des nouveaux flux et 22,6% des mises en service.
- Selon l'axe de la domiciliation du logement, 22,5% des logements mis en service sont localisés en Île-de-France, 16,3% en Hauts-de-France en Auvergne-Rhône-Alpes. La Carte 10, droite illustre ces mises en service par département.

Carte 10 : Nouveaux flux par organisme selon le siège des entités, Logements mis en service par organisme selon la domiciliation du logement pour les ESH Entités sans lien



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2014, au 01/01/2015 et au 01/01/2016)

3.2.1.1.4 Concentration des nouveaux flux et mises en service en Île-de-France pour les APM Entités sans lien

Les 98 APM Entités sans lien, soit 17,8% de la population d'étude, bénéficient de 170,22 millions d'euros de nouveaux flux, soit 4,6% de ceux-ci, et mettent en service 21 676 logements au cours de la période 2013 à 2015, soit 8,5% de ces mises en service.

Le Tableau 22 récapitule les données pour certaines régions pour la catégorie des APM Entités sans lien.

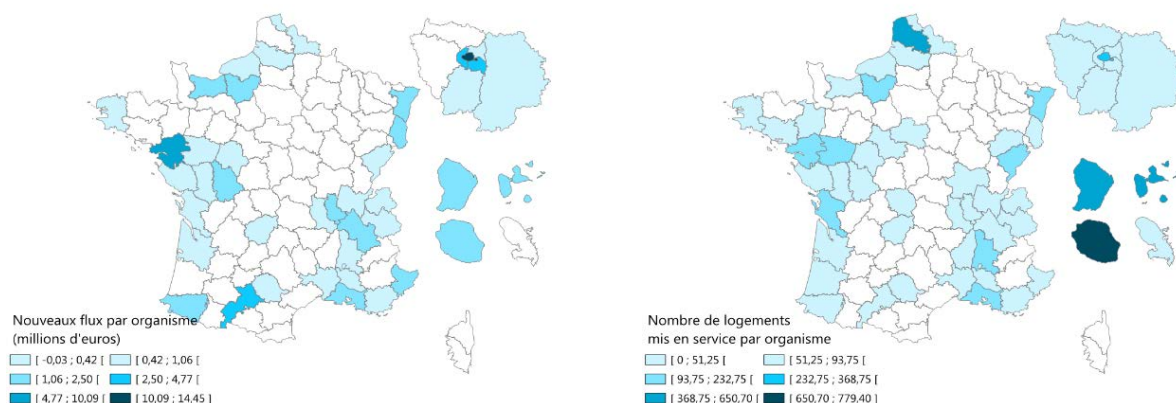
Tableau 22 : Répartition des nouveaux flux et des logements mis en service selon le siège social et selon la localisation du logement pour les APM Entités sans lien

Rubrique	Nombre d'organismes	%	Nouveaux flux (en millions d'euros)	%	Nombre de mises en service	%	Nouveaux flux par organisme (en millions d'euros)	Nouveaux flux par logement (en euros)	% Logements Conventionnés
APM Entités sans lien	98	100,0%	170,22	100,0%	21 676	100,0%	1,74	7 853,03	52,9%
Selon le siège social									
Auvergne Rhône-Alpes	15	15,3%	16,07	9,4%	1 721	7,9%	1,07	9 335,05	97,2%
Grand Est	8	8,2%	13,52	7,9%	1 178	5,4%	1,69	11 475,08	99,9%
Hauts-de-France	5	5,1%	2,01	1,2%	1 194	5,5%	0,40	1 686,75	55,6%
Île-de-France	16	16,3%	79,54	46,7%	3 743	17,3%	4,97	21 250,64	99,1%
Nouvelle Aquitaine	8	8,2%	7,49	4,4%	1 178	5,4%	0,94	6 356,79	99,9%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16	16,3%	16,42	9,6%	1 471	6,8%	1,03	11 165,29	96,0%
Autres régions métropole	21	21,4%	18,10	10,6%	1 609	7,4%	0,86	11 249,64	96,0%
DOM	9	9,2%	17,07	10,0%	9 582	44,2%	1,90	1 781,53	1,2%
Selon la localisation du logement									
Auvergne Rhône-Alpes	15	15,3%			1 713	8,3%			97,1%
Grand Est	8	8,2%			1 178	5,8%			99,9%
Hauts-de-France	5	5,1%			1 194	5,4%			55,6%
Île-de-France	15	15,3%			3 163	11,8%			99,0%
Nouvelle Aquitaine	11	11,2%			1 327	5,4%			99,9%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17	17,3%			1 729	9,5%			96,6%
Autres régions métropole	16	16,3%			1 790	8,8%			96,5%
DOM	11	11,2%			9 582	45,0%			1,2%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2014, au 01/01/2015 et au 01/01/2016)

- Selon l'axe de la domiciliation du siège social, les 98 APM Entités sans lien sont implantées majoritairement en Île-de-France (16,3%), en PACA (16,3%) et en Auvergne-Rhône-Alpes (15,3%) (cf. Carte 11, gauche).
- Selon l'axe de la domiciliation du logement, il apparaît que 11,8% des logements mis en service sont localisés en Île-de-France, 9,5% en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La Carte 11, droite illustre ces mises en service par département.

Carte 11 : Nouveaux flux par organisme selon le siège des entités, Logements mis en service par organisme selon la domiciliation du logement pour les APM Entités sans lien



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2014, au 01/01/2015 et au 01/01/2016)

3.2.1.2 Concentration des mises en service en zones tendues

Par ailleurs, dans le but d'affiner l'analyse, il s'avère utile de regarder plus finement la localisation des logements notamment quant à la tension du marché.

Comme l'illustre le Tableau 23, 30,5% des logements mis en service au cours de la période 2013 à 2015 le sont en zones Abis ou A tandis qu'un huitième (11,1%) est situé en zone détendue (C).

28,7% des logements mis en service par les organismes hors groupe Action Logement se localisent en zones Abis ou A, cette proportion s'établit à 34,9% pour les organismes du groupe Action Logement.

La répartition des logements selon la classe de tiers montre que 29,5% des logements mis en service au cours de la période par les ESH Filiales et entreprises liées se situent en zone tendue (Abis ou A) tandis que cette proportion atteint respectivement 25,1% et 22,4% pour les OPH et les APM Entités sans lien.

Tableau 23 : Répartition des logements mis en service selon la zone de tension

Classe d'organisme	Abis	%	A	%	B1	%	B2	%	C	%	Total	%
OPH	9 686	3,8%	12 827	5,0%	28 623	11,2%	24 393	9,6%	14 113	5,5%	89 642	35,2%
ESH Entités sans lien	7 123	2,8%	17 541	6,9%	25 086	9,8%	12 575	4,9%	7 650	3,0%	69 975	27,4%
APM Entités sans lien	2 884	1,1%	1 980	0,8%	12 823	5,0%	3 101	1,2%	888	0,3%	21 676	8,5%
Hors groupe Action Logement (A)	19 693	7,7%	32 348	12,7%	66 532	26,1%	40 069	15,7%	22 651	8,9%	181 293	71,1%
ESH Filiales et entreprises liées	5 641	2,2%	11 649	4,6%	24 281	9,5%	12 467	4,9%	4 508	1,8%	58 546	23,0%
ESH Autres participations	3 063	1,2%	4 291	1,7%	3 126	1,2%	824	0,3%	299	0,1%	11 603	4,6%
APM Filiales et entreprises liées	0	0,0%	0	0,0%	133	0,1%	291	0,1%	180	0,1%	604	0,2%
APM Autres participations	598	0,2%	476	0,2%	553	0,2%	497	0,2%	788	0,3%	2 912	1,1%
Groupe Action Logement (B)	9 302	3,6%	16 416	6,4%	28 093	11,0%	14 079	5,5%	5 775	2,3%	73 665	28,9%
Total (A+B)	28 995	11,4%	48 764	19,1%	94 625	37,1%	54 148	21,2%	28 426	11,1%	254 958	100,0%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2014, au 01/01/2015 et au 01/01/2016).
Pour le détail du zonage, voir : <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/les-zonages-des-politiques-du-logement>

3.2.2 Les nouveaux flux hors fonds propres et les mises en service de logements

Les fonds propres étant essentiellement à destination des entités du groupe Action Logement, une analyse est conduite en excluant ces financements pour comparer les financements intra groupe et hors groupe sur un périmètre similaire.

Au total, 1 107³⁹ personnes morales disposent de mises en service au cours de la période 2013-2015 et/ou de nouveaux flux au cours de la période 2012-2015. Un montant de 3 667 millions d'euros de nouveaux flux hors fonds propres est versé par les CIL à 1 010 personnes morales sur la période 2012-2015⁴⁰.

En menant le même type d'analyse que ci-dessus mais sans tenir compte des fonds propres, 551 personnes morales bénéficient de 3 185,11 millions d'euros de nouveaux flux hors fonds propres au cours de la période 2012-2015 de la part des CIL et ont mis en service 254 958 logements au cours de la période 2013-2015.

Les entités du groupe Action Logement, qui pèsent 16,7% de ces 551 organismes, bénéficient de 44,5% du montant des nouveaux flux hors fonds propres par le biais de 1 418,66 millions d'euros et concentrent 28,9% des logements mis en service au cours de la période 2013 à 2015.

³⁹ 1 107 entités sont dénombrées. Les organismes peuvent en effet bénéficier de nouveaux flux au cours de la période 2012-2015 mais ne pas avoir encore mis en service des logements ou peuvent utiliser les financements pour d'autres buts que la construction ou la réhabilitation de logements. En outre, les organismes peuvent mettre en service des logements sans bénéficier de financements de la part des CIL. Cet effectif de 1 107 organismes réunit ceux qui bénéficient de nouveaux flux au cours de la période (1 042 entités) et/ou mettent en service des logements.

⁴⁰ Les 1 010 organismes bénéficiant de nouveaux flux hors fonds propres représentent 91,2% des personnes morales présentant des mises en service de logements au cours de la période 2013-2015 et/ou des nouveaux flux de la part des CIL au cours de la période 2012-2015. Ils disposent globalement de 254 958 logements mis en service au cours de la période 2013 à 2015, soit 97,3% des logements mis en service.



Deux ratios peuvent être calculés : le montant des nouveaux flux hors fonds propres par organisme et le montant des nouveaux flux hors fonds propres par logement mis en service. Le premier atteint globalement une valeur de 5,78 millions d'euros tandis que le second s'élève à 12 493 euros.

Le Tableau 24 fournit le détail par type d'organisme.

Tableau 24 : Répartition des nouveaux flux hors fonds propres et des logements mis en service par classe d'organisme

Classe d'organisme	Nombre d'organismes	%	Nouveaux flux hors fonds propres (en millions d'euros)	%	En nombre	Mises en service			Nouveaux flux hors fonds propres par organisme (en millions d'euros)	Nouveaux flux hors fonds propres par logement (en euros)	% Logements Conventionnés
						En %	% Neuf	% Travaux			
OPH	233	42,3%	734,08	23,0%	89 642	35,2%	89,1%	10,9%	3,15	8 189,06	91,1%
ESH Entités sans lien	128	23,2%	863,88	27,1%	69 975	27,4%	87,2%	12,8%	6,75	12 345,51	90,4%
APM Entités sans lien	98	17,8%	168,50	5,3%	21 676	8,5%	97,2%	6,9%	1,72	7 773,34	52,9%
Hors groupe Action Logement (A)	459	83,3%	1 766,46	55,5%	181 293	71,1%	89,3%	11,2%	3,85	9 743,65	86,3%
ESH Filiales et entreprises liées	74	13,4%	1 157,84	36,4%	58 546	23,0%	88,8%	11,2%	15,65	19 776,65	83,4%
ESH Autres participations	11	2,0%	232,06	7,3%	11 603	4,6%	93,9%	6,1%	21,10	20 000,22	92,3%
APM Filiales et entreprises liées	4	0,7%	6,04	0,2%	604	0,2%	99,2%	0,8%	1,51	9 998,25	100,0%
APM Autres participations	3	0,5%	22,71	0,7%	2 912	1,1%	78,4%	21,6%	7,57	7 798,95	100,0%
Groupe Action Logement (B)	92	16,7%	1 418,66	44,5%	73 665	28,9%	89,3%	10,7%	15,42	19 258,21	85,6%
Total (A+B) ou moyenne	551	100,0%	3 185,11	100,0%	254 958	100,0%	89,3%	11,0%	5,78	12 492,69	86,1%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2014, au 01/01/2015 et au 01/01/2016)

Comme vu précédemment (paragraphe 2.3.2), les fonds propres sont dirigés majoritairement vers les personnes morales qui intègrent le groupe Action Logement. Lorsque l'on raisonne en excluant les fonds propres, la part du groupe Action Logement dans les financements est alors plus faible que celle des entités hors groupe. Mais les nouveaux flux par organisme et les nouveaux flux par logement restent supérieurs pour les organismes du groupe Action Logement par rapport aux entités hors groupe (15,42 millions d'euros par organisme contre 3,85 millions d'euros, et 19 300 euros par logement contre 9 700 euros). La même conclusion est valable sur les flux nets (cf. paragraphe 3.3.2).

3.3 ANALYSE DE L'ADÉQUATION DES FLUX NETS ET DU PARC DE LOGEMENTS

Une seconde analyse peut être conduite en mettant en relation les flux nets versés par les CIL au cours de la période 2012-2015 avec le parc de logements. En effet, les flux nets prennent en considération les flux apportés sous forme de prêts, de subventions ou de fonds propres et les remboursements opérés par les personnes morales. Ils mettent en évidence la situation nette réelle des débiteurs vis-à-vis des CIL créanciers.

L'hypothèse peut être posée que plus un organisme présente des flux nets de remboursements élevés, plus son activité de développement de son parc de logements locatifs sociaux pourra être considérée comme élevée : des organismes de logements locatifs sociaux affichant des flux nets négatifs, c'est-à-dire des nouveaux flux inférieurs aux remboursements, pourraient être considérés comme des organismes avec un parc de logements locatifs sociaux déjà construit et a priori relativement ancien mais aussi comme peu dynamiques quant à la construction.

Dans la mesure où les CIL peuvent financer les personnes morales pour de multiples activités y compris celles relatives à la constitution d'un patrimoine de logements et que le RPLS détient les informations déclarées par les bailleurs sociaux quant à leur parc de logements, dans le cadre du rapprochement entre les flux nets et le parc de logements sociaux, des restrictions sont conduites. Ces dernières consistent en :

- La sélection de 5 catégories d'organismes de logements sociaux (OPH, ESH, coopératives HLM, SEM de logements sociaux et associations) pour faciliter les comparaisons ;

- La détention d'un parc de logements sociaux ;
- La disposition de flux nets à l'égard des CIL au cours de la période 2012-2015. Concernant ces flux nets, deux axes d'analyse peuvent être étudiés, le premier considérant les flux nets constitués par les fonds propres, les subventions et les prêts ; le deuxième considérant les flux nets hors fonds propres.

3.3.1 Les flux nets (y compris les fonds propres) et le parc de logements

3 041⁴¹ entités disposent conjointement de flux nets et/ou d'un parc de logements sociaux. Ces entités perçoivent au cours de la période 2012-2015 un montant de flux nets de 1 770,54 millions d'euros et/ou présentent un parc de 4 839 600 logements au 1^{er} janvier 2016.

Les restrictions présentées ci-dessus conduisent à sélectionner 685 entités, soit 22,5% des 3 041 entités de cette population. Ces 685 entités bénéficient de 1 661,57 millions d'euros de flux nets au cours de la période 2012-2015, soit 93,8% du montant total des flux nets, et disposent d'un parc de 4 781 076 logements, soit 98,8% du parc total de logements.

Le Tableau 25 récapitule ces informations. Sur fond rouge y figure la population restreinte aux 685 entités.

Tableau 25 : Comparaison des flux nets avec le parc de logements

Données en millions d'euros

Classe d'organisme	Nombre total d'organismes (a)	Nombre d'organismes					Montant des flux nets			Parc de logements		
		OPH, ESH, Coop, SEM, Associations			Hors OPH, ESH, Coop, SEM, Associations		OPH, ESH, Coop, SEM, Associations		Hors OPH, ESH, Coop, SEM, Associations (i)	OPH, ESH, Coop, SEM, Associations		Hors OPH, ESH, Coop, SEM, Associations (l)
		Organismes disposant de parc de logements (b)	Organismes disposant de flux nets (c)	Organismes disposant conjointement de parc de logements et de flux nets (d)	Organismes disposant de parc de logements (e)	Organismes disposant de flux nets (f)	Total (g)	Dont des organismes disposant conjointement de parc de logements et de flux nets (h)		Total (j)	Dont des organismes disposant conjointement de parc de logements et de flux nets (k)	
OPH	265	258	265	258			210,95	216,32		2 266 640	2 266 640	
ESH Entités sans lien	150	137	150	137			353,39	343,78		1 153 472	1 153 472	
APM Entités sans lien	2 283	192	1 205	192	14	1 078	29,96	18,52	-61,78	303 408	303 408	20 204
Hors groupe Action Logement (A)	2 698	587	1 620	587	14	1 078	594,31	578,62	-61,78	3 723 520	3 723 520	20 204
ESH Filiales et entreprises liées	78	77	78	77			951,03	951,76		836 916	836 916	
ESH Autres participations	13	11	13	11			126,55	126,00		169 008	169 008	
APM Filiales et entreprises liées	146	6	15	6	2	131	-0,48	-8,22	141,11	7 315	7 315	252
APM Autres participations	47	4	12	4		35	15,06	13,42	4,74	44 317	44 317	
Groupe Action Logement (B)	284	98	118	98	2	166	1 092,16	1 082,95	145,85	1 057 556	1 057 556	252
Total (A+B)	2 982	685	1 738	685	16	1 244	1 686,47	1 661,57	84,07	4 781 076	4 781 076	20 456
OPH	1	1								30		
ESH	4	4								688		
APM	54	32			22					7 186		30 164
Lien non défini (C)	59	37	0	0	22	0	0,00	0,00	0,00	7 904	0	30 164
Total (A+B+C)	3 041	722	1 738	685	38	1 244	1 686,47	1 661,57	84,07	4 788 980	4 781 076	50 620

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2016)

Note de lecture : La somme des colonnes (b) et (e) fournit le dénombrement des organismes avec un parc de logements, celle des colonnes (c) et (f) calcule celui de ceux avec des flux nets ; la somme des colonnes (g) et (i) fournit le montant des flux nets ; la somme des colonnes (j) et (l) fournit le parc de logements.

Sur fond rouge, apparaissent les montants des flux nets en colonne (h), le parc de logements en colonne (k) et le nombre d'organismes en colonne (d) qui présentent conjointement des flux nets et un parc de logements.

Un détail des Autres personnes morales selon les familles est présenté au sein du Tableau 56, p. 84.

Plus de 80% des organismes (85,7%) n'intègrent pas le groupe Action Logement. Celui-ci concentre 65,2% des flux nets et 22,1% du parc de logements.

⁴¹ 3 041 entités sont dénombrées. En effet, les organismes peuvent présenter des flux nets au cours de la période 2012-2015 mais ne pas disposer de logements locatifs sociaux ou peuvent utiliser les financements pour d'autres buts que la construction ou la réhabilitation de logements. En outre, les organismes peuvent disposer d'un parc de logements locatifs sociaux sans octroi de financement de la part des CIL. Cet effectif de 3 041 organismes réunit ceux qui présentent des flux nets au cours de la période (2 982 entités) et/ou disposent d'un parc de logements locatifs sociaux.

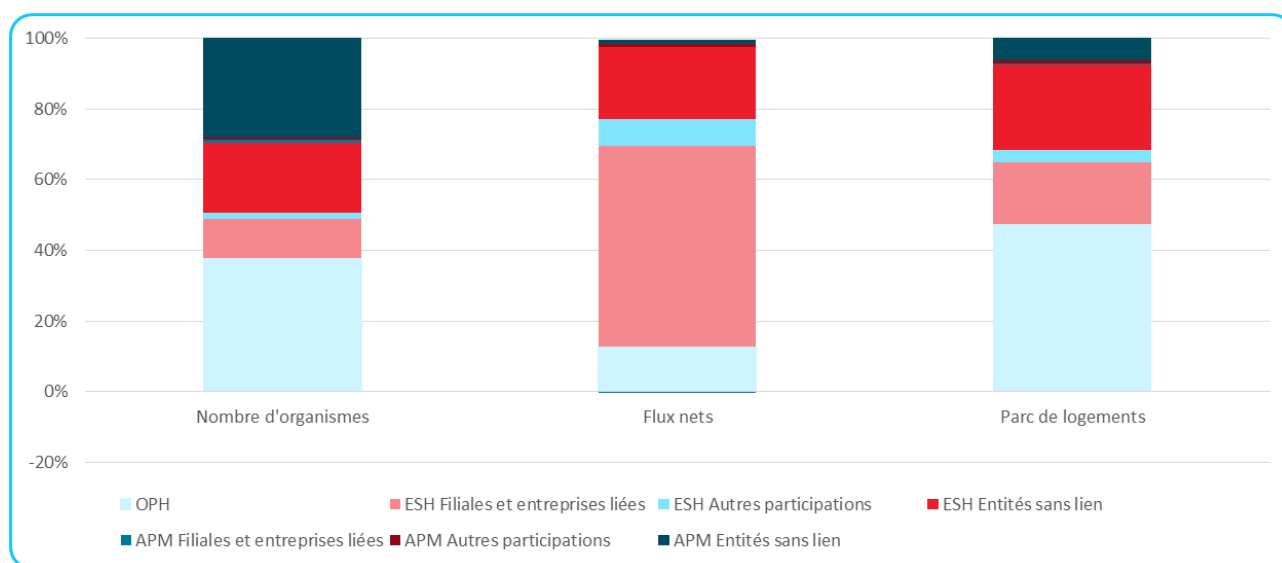
Les 685 personnes morales sont composées principalement d'OPH (37,7%), d'APM Entités sans lien (28,0%) et d'ESH Entités sans lien (20,0%). Cette ventilation se différencie fortement de la population étudiée au sein du Graphique 1⁴², en raison de l'éviction d'une forte proportion des Autres personnes morales.

Les 1 661,57 millions de flux nets apportés à ces entités se dirigent majoritairement vers les ESH Filiales et entreprises liées (57,3%), les ESH Entités sans lien (20,7%) et les OPH (13,0%). Cette structure se démarque peu de celle mentionnée au sein du Graphique 1.

Par ailleurs, le parc de logements est détenu majoritairement par les OPH (47,4%), les ESH Entités sans lien (24,1%) et les ESH Filiales et entreprises liées (17,5%).

Le Graphique 8 présente les différentes structures des flux nets, du parc de logements et des dénombrements des organismes selon les classes.

Graphique 8 : Répartition des flux nets, du parc de logements et des dénombrements par classe



Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2016)

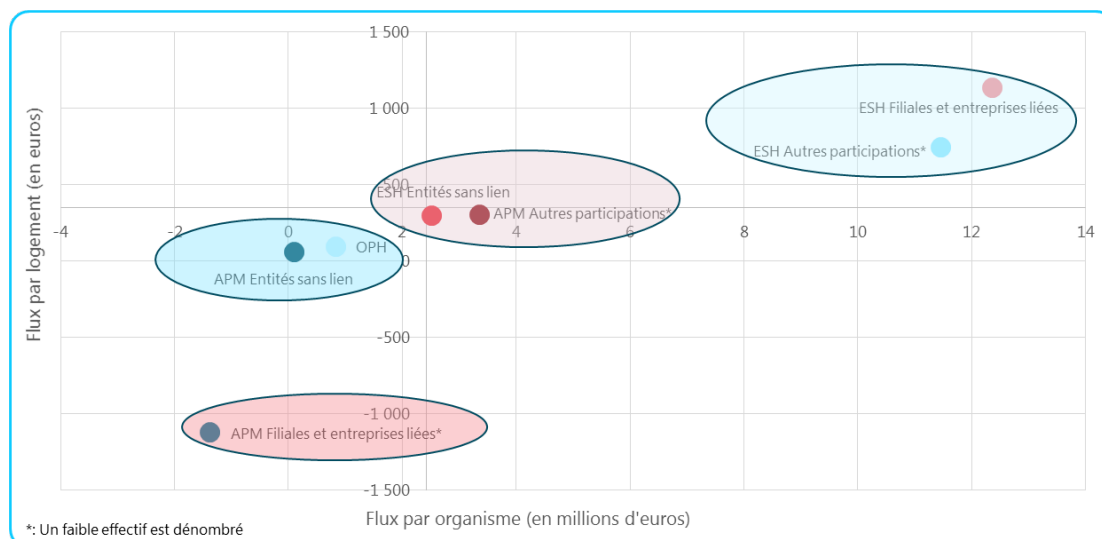
Le montant des flux nets par classe peut être rapporté soit au nombre d'entités composant la classe, soit au parc de logements. Les flux nets par organisme s'élèvent à 2,43 millions d'euros tandis que ceux par logement atteignent 347,53 euros. La confrontation de ces deux ratios (cf. Graphique 9) permet la constitution de 4 groupes :

- Le premier composé par les ESH Filiales et entreprises liées et les ESH Autres participations présentent des moyennes tant par organisme que par logement très nettement supérieures aux moyennes globales. En effet, la moyenne de flux nets par organisme s'établit à 12,25 millions d'euros et celle par logement à 1 071,41 euros ;
- Le deuxième, constitué par les ESH Entités sans lien et les APM Autres participations, présente une moyenne de flux nets par organisme de 2,53 millions d'euros quasi égale à la moyenne globale tandis que celle par organisme s'élève à 298,21 euros, montant légèrement inférieur à la moyenne globale ;

⁴² Le Graphique 1 montre que les organismes bénéficiaires de flux nets relèvent à 76,6% des APM Entités sans lien, à 8,9% des OPH et à 5,0% des ESH Entités sans lien.

- Le troisième regroupe les OPH et les APM Entités sans lien, entités telles que la moyenne des flux nets par organisme atteint 0,52 million d'euros et que celle par logement s'élève à 91,38 euros, ces deux ratios étant strictement inférieurs aux ratios globaux ;
- Enfin, le quatrième est constitué par les APM Filiales et entreprises liées (seulement 6 entités), avec en moyenne - 1,37 million d'euros de flux nets par organisme et -1 124,18 euros par logement.

Graphique 9 : Dispersion des flux nets par organisme et par logement selon les classes



Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2016)

Globalement, l'âge moyen du parc de logements de l'ensemble de ces organismes est de 38 ans. Celui des organismes du groupe Action Logement s'établit à 34,4 ans tandis que celui des organismes hors groupe Action Logement se situe à 39,4 ans. L'âge du parc de logements des OPH est de 41 ans, celui des ESH Entités sans lien de 38 ans, celui des ESH Filiales et entreprises liées de 34 ans et celui des APM Entités sans lien de 32 ans.

Par ailleurs, globalement, 93,0% des logements sont conventionnés. Cette proportion dépasse les 85% pour les OPH, les ESH Filiales et entreprises liées et les ESH Entités sans lien et tombe à 68,7% pour les APM Entités sans lien.

Le Tableau 26 ci-dessous synthétise la répartition des flux nets et du parc de logements par classe d'organismes.

Tableau 26 : Répartition des flux nets et du parc de logements par classe

Classe d'organisme	Nombre d'organismes	%	Flux nets (en millions d'euros)	%	Parc de logements	%	Flux nets par organisme (en millions d'euros)	Flux nets par logement (en euros)	Âge moyen du parc (années)	% Logements Conventionnés
OPH	258	37,7%	216,32	13,0%	2 266 640	47,4%	0,84	95,43	41,2	96,9%
ESH Entités sans lien	137	20,0%	343,78	20,7%	1 153 472	24,1%	2,51	298,04	37,8	94,3%
APM Entités sans lien	192	28,0%	18,52	1,1%	303 408	6,3%	0,10	61,05	32,1	68,7%
Hors groupe Action Logement (A)	587	85,7%	578,62	34,8%	3 723 520	77,9%	0,99	155,39	39,4	93,8%
ESH Filiales et entreprises liées	77	11,2%	951,76	57,3%	836 916	17,5%	12,36	1 137,22	34,3	89,7%
ESH Autres participations	11	1,6%	126,00	7,6%	169 008	3,5%	11,45	745,53	36,0	93,8%
APM Filiales et entreprises liées	6	0,9%	-8,22	-0,5%	7 315	0,2%	-1,37	-1 124,18	29,6	98,9%
APM Autres participations	4	0,6%	13,42	0,8%	44 317	0,9%	3,35	302,74	30,1	100,0%
Groupe Action Logement (B)	98	14,3%	1 082,95	65,2%	1 057 556	22,1%	11,05	1 024,02	34,4	90,8%
Total (A+B) ou moyenne	685	100,0%	1 661,57	100,0%	4 781 076	100,0%	2,43	347,53	38,3	93,1%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2016)

Les entités du groupe Action Logement concentrent une proportion élevée (65,2%) des flux nets alors que leur parc de logements locatifs sociaux n'est pas le plus important, ni même spécialement ancien.

Ainsi, globalement, les ESH Filiales et entreprises liées bénéficient proportionnellement de davantage de flux nets en provenance des CIL, alors même que leur parc n'est pas plus ancien (et par conséquent il est moins soumis à des potentiels travaux).

3.3.1.1 Concentration des flux nets et des parcs de logements en Île-de-France

Deux axes peuvent être analysés :

- Le premier selon la domiciliation du siège social de l'entité financée par les CIL ;
- le second selon la localisation du logement.

Globalement, 685 personnes morales (organismes HLM et associations) bénéficient au cours de la période 2012-2015 de 1 661,57 millions d'euros de flux nets de la part des CIL et disposent de 4 781 076 logements. En moyenne, chaque organisme bénéficie de 2,43 millions d'euros et chaque logement de 347,53 euros. Le patrimoine date en moyenne de 38 ans. 93,0% des logements sont conventionnés.

Le Tableau 27 présente pour l'ensemble des tiers la ventilation des entités, des flux nets, du parc de logements et de son âge moyen pour les principales régions administratives.

Tableau 27 : Répartition des flux nets et du parc de logements selon le siège social et la localisation du logement

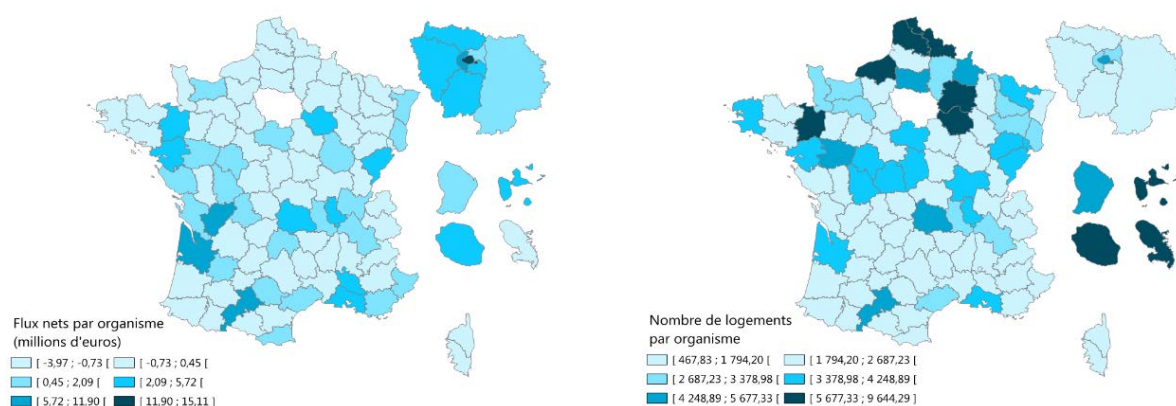
Rubrique	Nombre d'organismes	%	Flux nets (en millions d'euros)	%	Parc	%	Flux nets par organisme (en millions d'euros)	Flux nets par logement (en euros)	Âge moyen du parc (années)	% Logements Conventionnés
Total	685	100,0%	1 661,57	100,0%	4 781 076	100,0%	2,43	347,53	38,3	93,1%
Selon le siège social										
Auvergne Rhône-Alpes	85	12,4%	153,38	9,2%	531 411	11,1%	1,80	288,64	36,9	97,0%
Grand Est	75	10,9%	14,49	0,9%	415 246	8,7%	0,19	34,89	42,7	95,7%
Hauts-de-France	52	7,6%	-22,70	-1,4%	564 544	11,8%	-0,44	-40,21	41,4	97,2%
Île-de-France	141	20,6%	1 032,02	62,1%	1 229 791	25,7%	7,32	839,19	42,7	92,1%
Nouvelle Aquitaine	56	8,2%	109,11	6,6%	268 294	5,6%	1,95	406,68	33,5	98,4%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	53	7,7%	119,03	7,2%	308 041	6,4%	2,25	386,42	35,9	96,5%
Autres régions métropole	207	30,2%	210,91	12,7%	1 316 785	27,5%	1,02	160,17	35,5	97,2%
DOM	16	2,3%	45,32	2,7%	146 964	3,1%	8,57	950,25	22,0	9,0%
Selon la localisation du logement										
Auvergne Rhône-Alpes	100	14,6%			530 128	11,1%			36,7	96,8%
Grand Est	81	11,8%			403 249	8,4%			42,0	96,1%
Hauts-de-France	65	9,5%			560 937	11,7%			42,1	97,2%
Île-de-France	154	22,5%			1 231 635	25,8%			42,7	92,1%
Nouvelle Aquitaine	74	10,8%			280 530	5,9%			33,7	98,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	63	9,2%			287 278	6,0%			37,2	96,0%
Autres régions métropole	130	19,0%			1 340 355	28,0%			35,2	97,6%
DOM	18	2,6%			146 964	3,1%			22,0	9,0%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPL (Données au 01/01/2016)

- Selon la domiciliation du siège social, les 685 entités se situent surtout en Île-de-France (cf. Carte 12., gauche). L'Île-de-France concentre 20,6% des entités, 62,1% des flux nets, 25,7% du parc de logements. Les flux nets sont négatifs en Hauts-de-France notamment à la suite des remboursements qui excèdent les nouveaux prêts.
- Selon la domiciliation du logement, 25,8% des logements sont localisés en Île-de-France, 11,7% en Hauts-de-France. La Carte 12, droite illustre ce parc de logements par département.

Les Tableau 59 (p. 86) et Tableau 60 (p. 86) déclinent ce Tableau 27 pour les organismes hors groupe Action Logement et ceux qui l'intègrent.

Carte 12 : Flux nets par organisme selon le siège des entités, Parc de logements par organisme selon la domiciliation du logement



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPL (Données au 01/01/2016)

3.3.1.1.1 Concentration des flux nets et du parc de logements en Île-de-France pour les OPH

Parmi les 685 personnes morales, 258 OPH, soit 37,7% des organismes disposant d'un parc de logements et présentant des flux nets au cours de la période 2012-2015, reçoivent 216,32 millions de flux nets, soit 13,0% du montant total des flux nets, et présentent un parc de 2 266 640 logements, soit 47,4% du parc total de logements.

Le Tableau 28 résume pour l'ensemble des OPH la ventilation des entités, des flux nets, du parc de logements et de son âge moyen pour les principales régions administratives. Les régions Grand-Est et Hauts-de-France ont des flux nets négatifs, à mettre en relation avec le dynamisme économique modéré de ces régions.

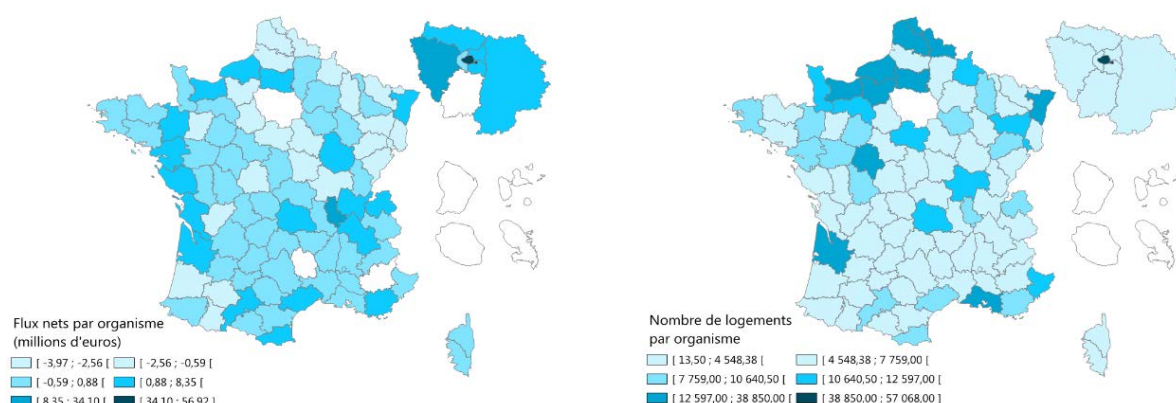
Tableau 28 : Répartition des flux nets et du parc de logements selon le siège social et la localisation du logement pour les OPH

Rubrique	Nombre d'organismes	%	Flux nets (en millions d'euros)	%	Parc	%	Flux nets par organisme (en millions d'euros)	Flux nets par logement (en euros)	Âge moyen du parc (années)	% Logements Conventionnés
OPH	258	100,0%	216,32	100,0%	2 266 640	100,0%	0,84	95,43	41,2	96,9%
Selon le siège social										
Auvergne Rhône-Alpes	35	13,6%	64,53	29,8%	300 565	13,3%	1,84	214,70	39,2	98,6%
Grand Est	28	10,9%	-13,07	-6,0%	205 634	9,1%	-0,47	-63,55	42,8	97,9%
Hauts-de-France	15	5,8%	-17,17	-7,9%	217 084	9,6%	-1,14	-79,12	37,5	98,2%
Île-de-France	55	21,3%	145,48	67,3%	496 068	21,9%	2,65	293,26	48,8	90,5%
Nouvelle Aquitaine	26	10,1%	14,77	6,8%	158 076	7,0%	0,57	93,41	36,8	98,7%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11	4,3%	5,68	2,6%	123 546	5,5%	0,52	45,94	42,8	99,0%
Autres régions métropole	88	34,1%	16,11	7,4%	765 667	33,8%	0,18	21,04	35,5	99,0%
Selon la localisation du logement										
Auvergne Rhône-Alpes	36	14,0%			300 195	13,2%			39,3	98,6%
Grand Est	28	10,9%			205 634	9,1%			42,8	97,9%
Hauts-de-France	17	6,6%			215 503	9,5%			37,7	98,2%
Île-de-France	56	21,7%			497 649	22,0%			48,7	90,5%
Nouvelle Aquitaine	28	10,9%			158 195	7,0%			36,8	98,7%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11	4,3%			123 349	5,4%			42,9	99,0%
Autres régions métropole	82	31,8%			766 115	33,8%			35,2	98,9%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPL (Données au 01/01/2016)

- Selon la domiciliation du siège social, les 258 OPH se situent surtout en Île-de-France (cf. Carte 13., gauche). L'Île-de-France concentre 21,3% des OPH, 67,3% des flux nets, 21,9% du parc de logements.
- Selon la domiciliation du logement, il apparaît que 22,0% des logements sont localisés en Île-de-France, 13,2% en Auvergne-Rhône-Alpes. La Carte 13, droite illustre ce parc de logements par département.

Carte 13 : Flux nets par organisme selon le siège des entités, Parc de logements par organisme selon la domiciliation du logement pour les OPH



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPL (Données au 01/01/2016)

3.3.1.1.2 Concentration des flux nets et du parc de logements en Île-de-France pour les ESH Filiales et entreprises liées

Les 77 ESH Filiales et entreprises liées, soit 11,2% de la population disposant d'un parc de logements et présentant des flux nets au cours de la période 2012-2015, reçoivent 951,76 millions de flux nets, soit 57,3% du montant total des flux nets, et présentent un parc de 836 916 logements, soit 17,5% du parc total de logements.

Le Tableau 29 collecte pour l'ensemble des ESH Filiales et entreprises liées la ventilation des entités, des flux nets, du parc de logements et de son âge moyen pour les principales régions administratives.

Tableau 29 : Répartition des flux nets et du parc de logements selon le siège social et la localisation du logement pour les ESH Filiales et entreprises liées

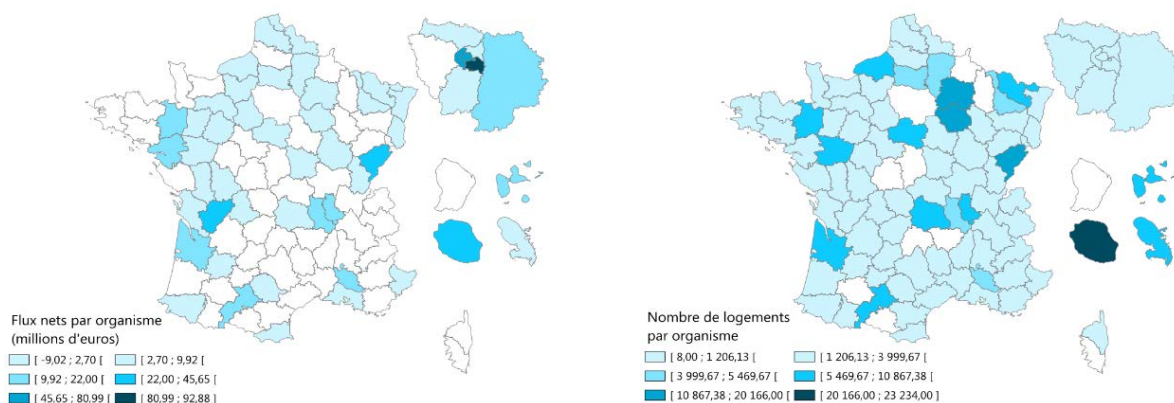
Rubrique	Nombre d'organismes	%	Flux nets (en millions d'euros)	%	Parc	%	Flux nets par organisme (en millions d'euros)	Flux nets par logement (en euros)	Âge moyen du parc (années)	% Logements Conventi-
ESH Filiales et entreprises liées	77	100,0%	951,76	100,0%	836 916	100,0%	12,36	1 137,22	34,3	89,7%
Selon le siège social										
Auvergne Rhône-Alpes	5	6,5%	54,74	5,8%	76 309	9,1%	10,95	717,34	39,1	92,4%
Grand Est	11	14,3%	20,41	2,1%	118 490	14,2%	1,86	172,26	38,6	92,7%
Hauts-de-France	6	7,8%	0,75	0,1%	59 664	7,1%	0,13	12,62	31,5	97,9%
Île-de-France	12	15,6%	592,38	62,2%	212 697	25,4%	49,37	2 785,10	36,4	90,9%
Nouvelle Aquitaine	10	13,0%	85,65	9,0%	68 168	8,1%	8,56	1 256,45	29,6	97,7%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6	7,8%	33,80	3,6%	40 046	4,8%	5,63	844,15	32,4	95,4%
Autres régions métropole	24	31,2%	120,34	12,6%	221 594	26,5%	5,01	543,06	35,5	91,4%
DOM	3	3,9%	43,68	4,6%	39 948	4,8%	43,68	3 640,21	22,0	17,2%
Selon la localisation du logement										
Auvergne Rhône-Alpes	11	14,3%			80 147	9,6%			39,4	91,6%
Grand Est	12	15,6%			116 440	13,9%			38,5	93,0%
Hauts-de-France	9	11,7%			56 874	6,8%			31,9	97,8%
Île-de-France	22	28,6%			221 746	26,5%			36,2	90,8%
Nouvelle Aquitaine	11	14,3%			66 959	8,0%			29,8	97,6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9	11,7%			37 478	4,5%			33,3	93,5%
Autres régions métropole	0	0,0%			217 324	26,0%			35,2	94,1%
DOM	3	3,9%			39 948	4,8%			22,0	17,2%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPL (Données au 01/01/2016)

- Selon la domiciliation du siège social, les 77 ESH Filiales et entreprises liées se localisent principalement en Île-de-France (cf. Carte 14., gauche). L'Île-de-France concentre 15,6% des entités, 62,2% des flux nets, 25,4% du parc de logements.

- Selon la domiciliation du logement, 26,5% des logements sont localisés en Île-de-France, 13,9% en Grand-Est. La Carte 14, droite illustre ce parc de logements par département.

Carte 14 : Flux nets par organisme selon le siège des entités, Parc de logements par organisme selon la domiciliation du logement pour les ESH Filiales et entreprises liées



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2016)

3.3.1.1.3 Concentration des flux nets et du parc de logements en Île-de-France pour les ESH Entités sans lien

137 ESH Entités sans lien, soit 20,0% de la population disposant d'un parc de logements et présentant des flux nets au cours de la période 2012-2015, reçoivent 343,78 millions de flux nets, soit 20,7% du montant total des flux nets, et présentent un parc de 1 153 472 logements, soit 24,1% du parc total de logements.

Le Tableau 30 présente pour l'ensemble des ESH Entités sans lien la ventilation des entités, des flux nets, du parc de logements et de son âge moyen pour les principales régions administratives.

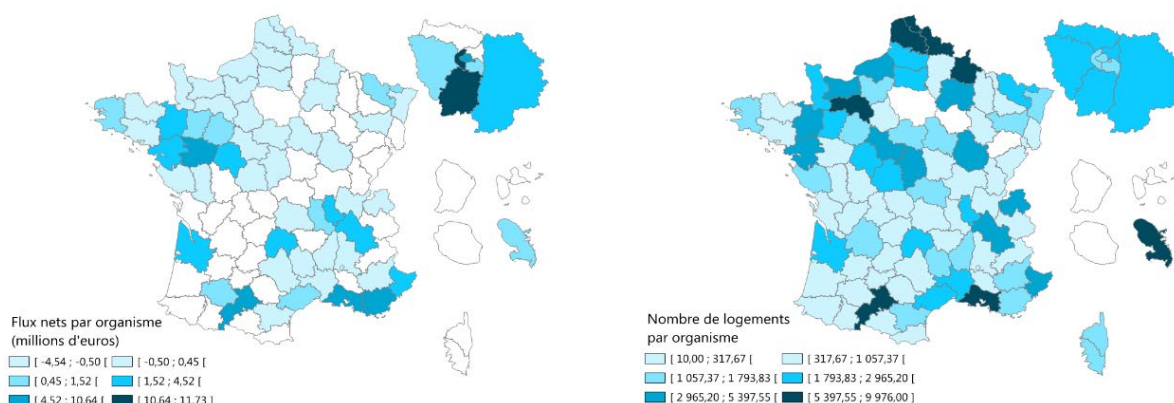
Tableau 30 : Répartition des flux nets et du parc de logements selon le siège social et la localisation du logement pour les ESH Entités sans lien

Rubrique	Nombre d'organismes	%	Flux nets (en millions d'euros)	%	Parc	%	Flux nets par organisme (en millions d'euros)	Flux nets par logement (en euros)	Âge moyen du parc (années)	% Logements Conventi- onnés
ESH Entités sans lien	137	100,0%	343,78	100,0%	1 153 472	100,0%	2,51	298,04	37,8	94,3%
Selon le siège social										
Auvergne Rhône-Alpes	14	10,2%	15,94	4,6%	95 653	8,3%	1,14	166,65	32,0	95,0%
Grand Est	10	7,3%	-0,35	-0,1%	68 529	5,9%	-0,03	-5,08	48,8	92,9%
Hauts-de-France	18	13,1%	-21,44	-6,2%	223 597	19,4%	-1,19	-95,90	48,5	97,4%
Île-de-France	28	20,4%	222,18	64,6%	331 955	28,8%	7,93	669,30	40,1	93,2%
Nouvelle Aquitaine	3	2,2%	3,58	1,0%	18 912	1,6%	1,19	189,37	26,2	97,6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10	7,3%	66,62	19,4%	120 670	10,5%	6,66	552,11	31,2	93,9%
Autres régions métropole	53	38,7%	56,20	16,3%	284 180	24,6%	1,06	197,78	35,5	96,6%
DOM	1	0,7%	1,04	0,3%	9 976	0,9%	1,04	104,06	22,0	0,0%
Selon la localisation du logement										
Auvergne Rhône-Alpes	18	13,1%			90 993	7,9%			30,1	95,5%
Grand Est	11	8,0%			56 641	4,9%			45,9	94,3%
Hauts-de-France	23	16,8%			238 208	20,7%			49,0	96,8%
Île-de-France	30	21,9%			322 705	28,0%			40,2	93,1%
Nouvelle Aquitaine	13	9,5%			27 037	2,3%			29,3	93,7%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13	9,5%			101 381	8,8%			33,7	92,8%
Autres régions métropole	28	20,4%			306 531	26,6%			35,2	96,9%
DOM	1	0,7%			9 976	0,9%			22,0	0,0%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2016)

- Selon la domiciliation du siège social, les 137 ESH Entités sans lien se localisent principalement en Île-de-France (cf. Carte 15., gauche). L'Île-de-France concentre 20,4% des entités, 64,6% des flux nets, 28,8% du parc de logements.
- Selon la domiciliation du logement, il apparaît que 28,0% des logements sont localisés en Île-de-France. La Carte 15, droite illustre ce parc de logements par département.

Carte 15 : Flux nets par organisme selon le siège des entités, Parc de logements par organisme selon la domiciliation du logement pour les ESH Entités sans lien



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2016)

3.3.1.1.4 Concentration du parc de logements en Île-de-France pour les APM Entités sans lien

Les 192 APM Entités sans lien, soit 28,0% de la population disposant d'un parc de logements et présentant des flux nets au cours de la période 2012-2015, reçoivent 18,52 millions de flux nets, soit 1,1% du montant total des flux nets, et présentent un parc de 303 408 logements, soit 6,3% du parc total de logements.

Le Tableau 31 présente pour l'ensemble des APM Entités sans lien la ventilation des entités, des flux nets, du parc de logements et de son âge moyen pour les principales régions administratives.

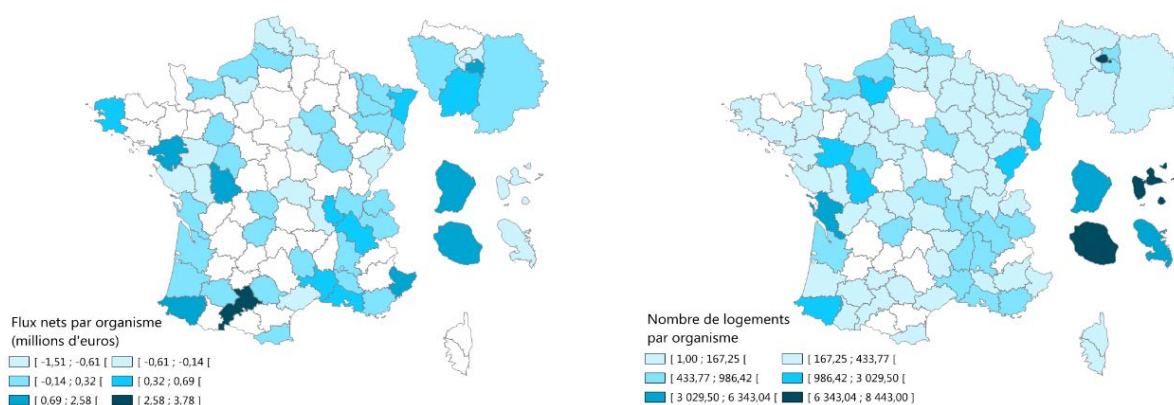
Tableau 31 : Répartition des flux nets et du parc de logements selon le siège social et la localisation du logement pour les APM Entités sans lien

Rubrique	Nombre d'organismes	%	Flux nets (en millions d'euros)	%	Parc	%	Flux nets par organisme (en millions d'euros)	Flux nets par logement (en euros)	Âge moyen du parc (années)	% Logements Conventi- onnés
APM Entités sans lien	192	100,0%	18,52	100,0%	303 408	100,0%	0,10	61,05	32,1	68,7%
Selon le siège social										
Auvergne Rhône-Alpes	27	14,1%	6,09	32,9%	21 995	7,2%	0,23	276,89	34,8	97,8%
Grand Est	25	13,0%	7,32	39,5%	21 658	7,1%	0,29	338,02	44,0	99,3%
Hauts-de-France	12	6,3%	-3,72	-20,1%	6 746	2,2%	-0,31	-550,87	51,2	67,2%
Île-de-France	39	20,3%	-12,87	-69,5%	90 214	29,7%	-0,33	-142,63	38,5	99,7%
Nouvelle Aquitaine	15	7,8%	4,60	24,9%	17 120	5,6%	0,31	268,92	29,7	99,6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	25	13,0%	9,17	49,5%	17 086	5,6%	0,37	536,77	30,7	98,9%
Autres régions métropole	37	19,3%	7,32	39,5%	31 549	10,4%	0,20	232,13	35,5	99,0%
DOM	12	6,3%	0,60	3,2%	97 040	32,0%	-0,97	-33,23	22,0	6,6%
Selon la localisation du logement										
Auvergne Rhône-Alpes	29	15,1%			22 744	7,5%			33,9	97,9%
Grand Est	27	14,1%			22 617	7,5%			43,5	99,3%
Hauts-de-France	14	7,3%			7 013	2,3%			49,6	68,7%
Île-de-France	38	19,8%			82 518	27,2%			39,6	99,7%
Nouvelle Aquitaine	19	9,9%			20 966	6,9%			31,5	99,8%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	27	14,1%			18 533	6,1%			29,8	99,0%
Autres régions métropole	24	12,5%			31 977	10,5%			35,2	97,0%
DOM	14	7,3%			97 040	32,0%			22,0	6,6%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2016)

- Selon la domiciliation du siège social, les 192 APM Entités sans lien se localisent principalement en Île-de-France (cf. Carte 16, gauche). Cette région concentre 20,3% des entités, -69,5% des flux nets et 29,7% du parc de logements.
- Selon la domiciliation du logement, il apparaît que 27,2% des logements sont localisés en Île-de-France. La Carte 16, droite illustre ce parc de logements par département.
- Les flux nets sont très faibles voire négatifs pour certaines régions.

Carte 16 : Flux nets par organisme selon le siège des entités, Parc de logements par organisme selon la domiciliation du logement pour les APM Entités sans lien



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2016)

3.3.1.2 Concentration du parc de logements en zones tendues

En complément, l'analyse des logements selon la zone de tension est conduite afin de vérifier que les flux nets iraient vers des logements qui se situeraient en zone tendues.

Comme l'illustre le Tableau 32 ci-dessous, 32,9% des logements existant au 1^{er} janvier 2016 sont localisés en zones Abis ou A. 31,8% du parc des organismes hors groupe Action Logement est localisé en zones Abis ou A, cette proportion s'élève à 36,6% pour les organismes du groupe Action Logement.

La répartition des logements selon la classe de tiers montre que pour les ESH Filiales et entreprises liées 30,8% des logements existants au 1^{er} janvier 2016 se situent en zone tendue (Abis ou A) tandis que cette proportion atteint respectivement 29,1% et 34,5% pour les OPH et les APM Entités sans lien.

Tableau 32 : Répartition du parc de logements selon la zone de tension

Classe d'organisme	Abis	%	A	%	B1	%	B2	%	C	%	Total	%
OPH	353 841	7,4%	306 267	6,4%	592 344	12,4%	565 476	11,8%	448 712	9,4%	2 266 640	47,4%
ESH Entités sans lien	125 908	2,6%	294 373	6,2%	304 401	6,4%	281 824	5,9%	146 966	3,1%	1 153 472	24,1%
APM Entités sans lien	67 244	1,4%	37 422	0,8%	140 907	2,9%	42 206	0,9%	15 629	0,3%	303 408	6,3%
Hors groupe Action Logement (A)	546 993	11,4%	638 062	13,3%	1 037 652	21,7%	889 506	18,6%	611 307	12,8%	3 723 520	77,9%
ESH Filiales et entreprises liées	97 940	2,0%	160 199	3,4%	276 752	5,8%	198 011	4,1%	104 014	2,2%	836 916	17,5%
ESH Autres participations	39 199	0,8%	67 820	1,4%	53 181	1,1%	4 307	0,1%	4 501	0,1%	169 008	3,5%
APM Filiales et entreprises liées	228	0,0%	154	0,0%	1 110	0,0%	3 909	0,1%	1 914	0,0%	7 315	0,2%
APM Autres participations	5 278	0,1%	16 759	0,4%	8 137	0,2%	5 573	0,1%	8 570	0,2%	44 317	0,9%
Groupe Action Logement (B)	142 645	3,0%	244 932	5,1%	339 180	7,1%	211 800	4,4%	118 999	2,5%	1 057 556	22,1%
Total (A+B)	689 638	14,4%	882 994	18,5%	1 376 832	28,8%	1 101 306	23,0%	730 306	15,3%	4 781 076	100,0%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2016)

3.3.2 Les flux nets hors fonds propres et le parc de logements

En menant le même type d'analyse que ci-dessus mais sans tenir compte des fonds propres, on obtient 684 entités qui bénéficient de 1 145,72 millions d'euros de flux nets hors fonds propres au cours de la période 2012-2015 et disposent d'un parc de 4 770 277 logements, soit 98,6% du parc total de logements.

Le montant des flux nets hors fonds propres par classe peut être rapporté soit au nombre d'entités composant la classe, soit au parc de logements. Les flux nets hors fonds propres par organisme s'élèvent à 1,68 million d'euros tandis que ceux par logement atteignent 240,18 euros.

Le Tableau 33 ci-dessous synthétise la répartition des flux nets et du parc de logements par classe d'organismes.

Tableau 33 : Répartition des flux nets hors fonds propres et du parc de logements par classe

Classe d'organisme	Nombre d'organismes	%	Flux nets hors fonds propres (en millions d'euros)	%	Parc de logements	%	Flux nets hors fonds propres par organisme (en millions d'euros)	Flux nets hors fonds propres par logement (en euros)	% Logements Conventions
OPH	258	37,7%	216,34	18,9%	2 266 640	47,5%	0,84	95,45	96,9%
ESH Entités sans lien	137	20,0%	343,78	30,0%	1 153 472	24,2%	2,51	298,04	94,3%
APM Entités sans lien	192	28,1%	16,74	1,5%	303 408	6,4%	0,09	55,16	68,7%
Hors groupe Action Logement (A)	587	85,8%	576,86	50,3%	3 723 520	78,1%	0,98	154,92	93,8%
ESH Filiales et entreprises liées	77	11,3%	483,71	42,2%	836 916	17,5%	6,28	577,96	89,7%
ESH Autres participations	11	1,6%	84,67	7,4%	169 008	3,5%	7,70	500,98	93,8%
APM Filiales et entreprises liées	6	0,9%	-8,70	-0,8%	7 315	0,2%	-1,45	-1 189,90	98,9%
APM Autres participations	3	0,4%	9,19	0,8%	33 518	0,7%	3,06	274,06	100,0%
Groupe Action Logement (B)	97	14,2%	568,86	49,7%	1 046 757	21,9%	5,86	543,45	90,7%
Total (A+B) ou moyenne	684	100,0%	1 145,72	100,0%	4 770 277	100,0%	1,68	240,18	93,1%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2016)

Les entités du groupe Action Logement concentrent une proportion élevée (49,7%) des flux nets hors fonds propres alors que leur parc de logements locatifs sociaux n'est pas le plus important.

Les mêmes enseignements déjà identifiés pour les nouveaux flux se confirment pour les flux nets. Lorsque l'on raisonne en excluant les fonds propres, la part du groupe Action Logement dans les financements est plus faible qu'au paragraphe 3.3.1. Mais les flux nets par organisme et les flux nets par logement restent supérieurs pour les organismes du groupe Action Logement par rapport aux entités hors groupe (5,86 millions d'euros par organisme contre 0,98 millions d'euros, et 543 euros par logement contre 155 euros).

4 LE FINANCEMENT DES PERSONNES MORALES PAR LES CIL EN 2016

À la date de rédaction de la présente étude, les recueils définitifs déclarés par les CIL au titre de l'exercice 2016 ne sont pas clos de telle sorte que les analyses présentées ci-après pourront être modifiées ultérieurement.

4.1 FLUX MAJORITAIREMENT DIRIGÉS VERS LES ORGANISMES DU GROUPE ACTION LOGEMENT

Un montant de 1 303 millions d'euros est apporté en 2016 de la part des CIL à 750 personnes morales sous la forme de fonds propres, de subventions ou de prêts et préfinancements. Un montant de 757 millions d'euros est remboursé par des entités de telle sorte que 2 112 entités présentent des flux nets de remboursements pour un montant global de 546 millions d'euros⁴³.

Les entités du groupe Action Logement captent 54,4% des nouveaux flux et 70,4% des flux nets de remboursements. Les nouveaux flux sont apportés majoritairement aux ESH Filiales et entreprises liées (41,4%), aux ESH Entités sans lien (21,7%) et aux OPH (13,7%) alors que les flux nets sont globalement concentrés aux mains des ESH Filiales et entreprises liées (53,8%), des ESH Entités sans lien (17,1%) et des APM Filiales et entreprises liées (12,9%), comme l'illustre le Tableau 34.

Tableau 34 : Répartition des financements aux personnes morales par classe

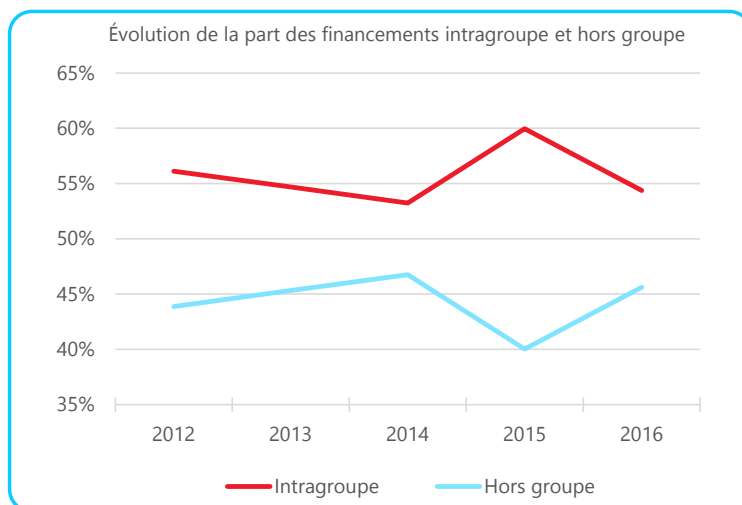
Classe d'organisme	Données en millions d'euros					
	Année 2016					
	Nouveaux flux	%	Remboursements	%	Flux nets	%
OPH	179,12	13,7%	-134,62	17,8%	44,50	8,1%
ESH Entités sans lien	282,73	21,7%	-189,21	25,0%	93,52	17,1%
APM Entités sans lien	132,70	10,2%	-109,02	14,4%	23,68	4,3%
Hors groupe Action Logement (A)	594,55	45,6%	-432,84	57,2%	161,70	29,6%
ESH Filiales et entreprises liées	539,15	41,4%	-245,04	32,4%	294,12	53,8%
ESH Autres participations	41,38	3,2%	-15,99	2,1%	25,39	4,6%
APM Filiales et entreprises liées	126,30	9,7%	-55,91	7,4%	70,40	12,9%
APM Autres participations	1,77	0,1%	-7,17	0,9%	-5,40	-1,0%
Groupe Action Logement (B)	708,61	54,4%	-324,10	42,8%	384,51	70,4%
Total (A+B)	1 303,16	100,0%	-756,94	100,0%	546,22	100,0%

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2016) ; Données arrêtées le 30/05/2017

Globalement, la distribution des nouveaux flux en 2016 se différencie peu de celle de la période 2012-2015 (cf. Graphique 1, p. 22). Les entités Filiales et entreprises liées (ESH et APM) obtiennent une plus grande proportion des nouveaux flux en 2016 qu'en 2012-2015 (51,1% contre 49,1%), mais les entités Autres participations (ESH et APM) en obtiennent une plus faible part (3,3% contre 7,1%). Les entités sans aucun lien avec Action Logement (ESH et APM sans lien et OPH) obtiennent une plus grande part des nouveaux flux (45,6% contre 43,8%).

⁴³ Au cours de l'exercice 2016, une grande part des montants est procurée à des entités identifiées. Ainsi, seulement 0,02% des remboursements n'est pas qualifiée et -0,03% des flux nets.

Graphique 10 : Évolution de la part des financements intragroupe et hors groupe

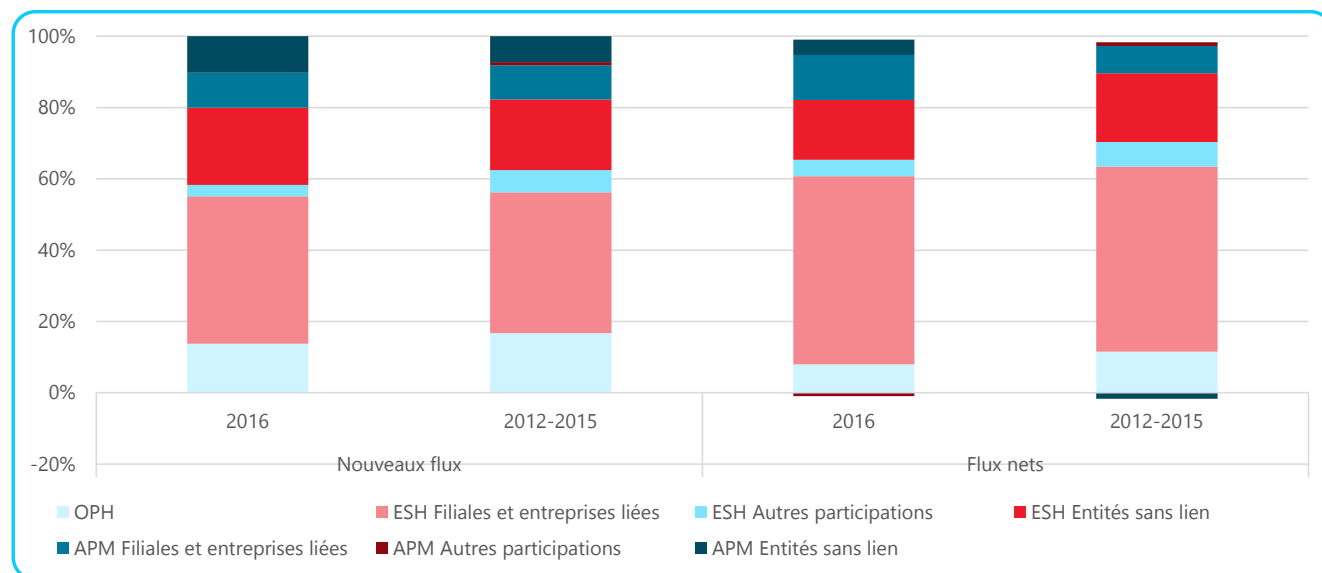


Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015 et recueil définitif exercice 2016) ; Données arrêtées le 30/05/2017

Le financement intragroupe demeure prépondérant (filiales et entreprises liées et autres participations confondues), mais après un pic observé en 2015, il revient en 2016 à un niveau plus comparable avec celui observé les années antérieures.

Le Graphique 11 présente l'évolution des classes d'organismes en termes de flux nouveaux et nets entre la période 2012-2015 et l'année 2016.

Graphique 11 : Comparaison des nouveaux flux entre 2012-2015 et 2016



Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015 et recueil définitif exercice 2016) ; Données arrêtées le 30/05/2017

Les nouveaux flux moyens pour les organismes du groupe Action Logement s'établissent à 5,2 millions d'euros tandis que ceux des organismes hors groupe Action Logement se situent à 1,0 million d'euros. Parallèlement, les flux nets moyens pour les organismes du groupe Action Logement se fixent à 1,7 million d'euros contre 0,1 million d'euros pour les organismes hors groupe Action Logement.

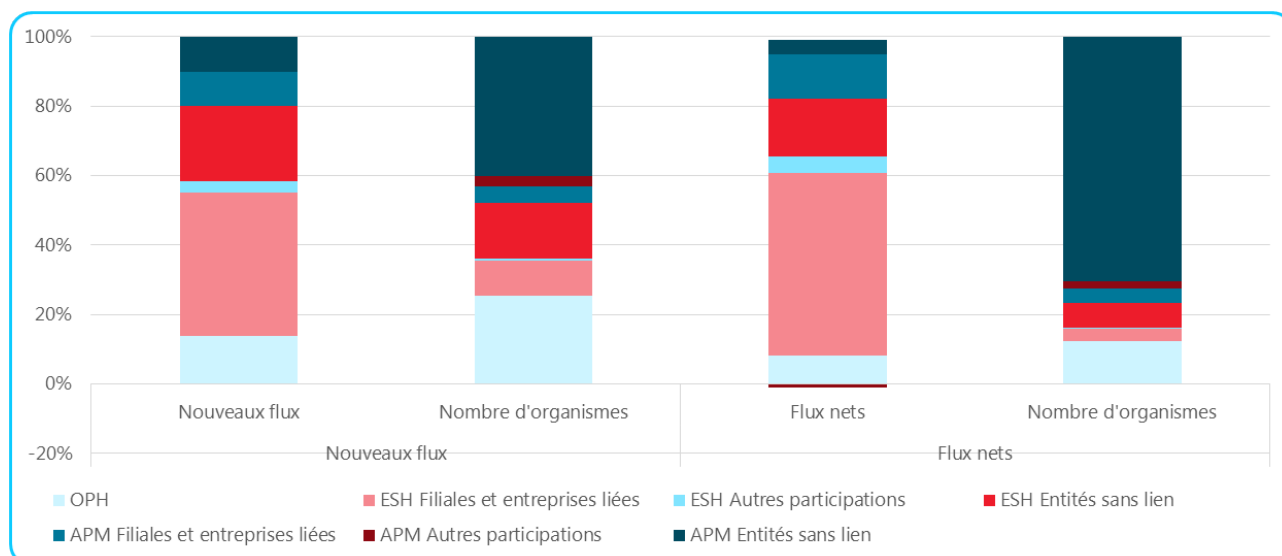
Les flux par organisme restent plus élevés pour les ESH filiales et entreprises liées (7,29 millions d'euros de nouveaux flux et 3,72 millions d'euros de flux nets) que pour les ESH Entités sans lien (2,36 et 0,64 million d'euros) et les OPH (0,94 et 0,17 million d'euros). Les autres personnes morales perçoivent en moyenne 0,73 million d'euros de nouveaux flux et 0,05 million d'euros de flux nets.

4.2 CONCENTRATION DES FLUX ET DES ORGANISMES SIÉGEANT EN ÎLE-DE-FRANCE

L'Île-de-France concentre 52,3% des nouveaux flux avec 681,54 millions d'euros. 24,0% des 180 bénéficiaires de nouveaux flux y siègent. Par ailleurs, cette région réunit 57,8% des flux nets avec 315,84 millions d'euros, 21,0% des organismes présentant des flux nets y siègent.

En Île-de-France, les organismes du groupe Action Logement représentent 27,8% des bénéficiaires de nouveaux flux mais ils en captent 54,0%. Parallèlement, les organismes du groupe Action Logement représentent 15,6% des organismes présentant des flux nets mais ils en concentrent 67,2%. Les nouveaux flux de cette région sont dirigés majoritairement vers les ESH Filiales et entreprises liées (36,7%) et les ESH Entités sans lien (22,8%) alors que leurs bénéficiaires sont constitués principalement par les APM Entités sans lien (36,1%) et les OPH (20,6%). Par ailleurs, les ESH Filiales et entreprises liées, qui ne représentent que 3,2% des entités disposant des flux nets, concentrent 44,1% des flux nets. Ces structures, illustrées par le Graphique 12, diffèrent relativement peu de celles présentées par le Graphique 1.

Graphique 12 : Répartition des montants et des dénombrements des personnes morales siégeant en Île-de-France par classe



Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2016) ; Données arrêtées le 30/05/2017

4.3 PRÉPONDERANCE DES PRÊTS EN 2016

Le Tableau 35 présente les nouveaux flux au titre de l'exercice 2016 par classe.



Tableau 35 : Répartition des nouveaux flux par nature de financement et classe

Données en millions d'euros

Classe d'organisme	Année 2016					
	Nombre d'organismes	Fonds propres	Subventions	Prêts et préfinancements	Nouveaux flux	% des nouveaux flux
OPH	191	0,00	4,07	175,04	179,12	13,7%
ESH Entités sans lien	120	0,00	13,10	269,63	282,73	21,7%
APM Entités sans lien	302	2,70	21,27	108,73	132,70	10,2%
Hors groupe Action Logement (A)	613	2,70	38,44	553,41	594,55	45,6%
ESH Filiales et entreprises liées	74	169,65	19,83	349,68	539,15	41,4%
ESH Autres participations	6	16,25	2,41	22,72	41,38	3,2%
APM Filiales et entreprises liées	36	76,94	2,12	47,24	126,30	9,7%
APM Autres participations	21	1,43	0,00	0,34	1,77	0,1%
Groupe Action Logement (B)	137	264,27	24,36	419,98	708,61	54,4%
Total (A+B)	750	266,97	62,80	973,39	1 303,16	100,0%

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2016) ; Données arrêtées le 30/05/2017

Les financements apportés au cours de l'exercice 2016 aux personnes morales s'effectuent majoritairement sous forme de prêts et préfinancements (74,7%). Les subventions ne représentent que 4,8% des nouveaux flux et les fonds propres 20,5%. Cependant, cette structure diffère selon les classes : la proportion des prêts atteint 97,7% pour les OPH tandis qu'elle s'établit à 64,9% pour les ESH Filiales et entreprises liées et à 95,4% pour les ESH Entités sans lien. Les fonds propres, nuls pour les OPH et les ESH Entités sans lien, représentent 31,5% des nouveaux flux versés à des ESH Filiales et entreprises liées. En outre, 93,1% des nouveaux flux apportés aux organismes hors groupe Action Logement sont versés en prêts. Pour les organismes du groupe Action Logement, 59,3% et 37,3% de leurs nouveaux flux sont apportés respectivement sous forme de prêts et de fonds propres.

Le Tableau 36 présente les flux nets au titre de l'exercice 2016 par classe.

Tableau 36 : Répartition des flux nets par nature de financement et classe

Données en millions d'euros

Classe d'organisme	Année 2016					
	Nombre d'organismes	Fonds propres	Subventions	Prêts et préfinancements	Flux nets	% des flux nets
OPH	259	0,00	4,07	40,42	44,50	8,1%
ESH Entités sans lien	147	0,00	13,10	80,42	93,52	17,1%
APM Entités sans lien	1 496	2,64	21,27	-0,23	23,68	4,3%
Hors groupe Action Logement (A)	1 902	2,64	38,44	120,62	161,70	29,6%
ESH Filiales et entreprises liées	79	169,65	19,83	104,64	294,12	53,8%
ESH Autres participations	7	15,15	2,41	7,83	25,39	4,6%
APM Filiales et entreprises liées	89	76,94	2,12	-8,66	70,40	12,9%
APM Autres participations	46	-5,30	0,00	-0,10	-5,40	-1,0%
Groupe Action Logement (B)	221	256,44	24,36	103,71	384,51	70,4%
Total (A+B)	2 123	259,08	62,80	224,33	546,22	100,0%

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2016) ; Données arrêtées le 30/05/2017

Concernant les flux nets, 47,4% de ces derniers sont apportés sous la forme de fonds propres, 41,1% sous forme de prêts et préfinancements, de telle sorte que les subventions ne représentent que 11,5% des flux nets. Selon les classes, des différences sont perçues : les prêts et préfinancements représentent 35,6% des flux nets des ESH Filiales et entreprises liées tandis qu'ils pèsent 90,8% pour les OPH, 86,0% pour les ESH Entités sans lien, et sont légèrement négatifs pour les APM Entités sans lien. En outre, 74,6% et 23,8% des flux nets apportés aux organismes hors groupe Action Logement sont versés respectivement en prêts et en subventions. Pour les organismes du groupe Action Logement, 66,7% et 27,0% de leurs flux nets sont apportés respectivement sous forme de fonds propres et de prêts.

4.4 PRÉPONDÉRANCE DES PRÊTS AU LOGEMENT SOCIAL ET INTERMÉDIAIRES – AMORTISSABLES

Le Tableau 37 fournit les données par type de financements.

Tableau 37 : Répartition des financements apportés aux personnes morales par opération

Données en millions d'euros

Rubriques	Nouveaux flux				Flux nets			
	Montant	%	Nombre d'organismes	%	Montant	%	Nombre d'organismes	%
Fonds propres	266,97	20,5%	79	10,5%	259,08	47,4%	114	5,4%
Subventions au logement social	58,08	4,5%	282	37,6%	58,08	10,6%	282	13,3%
Prêts au logement social - in fine	68,85	5,3%	209	27,9%	68,00	12,4%	216	10,2%
Prêts au logement social et intermédiaire - amortissable	734,06	56,3%	498	66,4%	162,24	29,7%	1 812	85,4%
Préfinancements	76,95	5,9%	17	2,3%	-57,04	-10,4%	31	1,5%
Structures collectives	72,05	5,5%	70	9,3%	53,82	9,9%	248	11,7%
Traitement des logements indignes			0	0,0%	-0,16	0,0%	6	0,3%
Actions dans les territoires spécifiques	7,70	0,6%	6	0,8%	4,46	0,8%	14	0,7%
Financements à caractère social	5,04	0,4%	75	10,0%	4,98	0,9%	76	3,6%
Accès au logement des jeunes	5,51	0,4%	23	3,1%	5,41	1,0%	33	1,6%
Emplois non ventilés sur fonds PEEC	1,72	0,1%	47	6,3%	-5,96	-1,1%	230	10,8%
Fonds PSEEC	6,21	0,5%	10	1,3%	-6,54	-1,2%	101	4,8%
Total	1 303,16	100,0%	750	100,0%	546,39	100,0%	2 123	100,0%

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2016) ; Données arrêtées le 30/05/2017

Dès lors que les opérations financées sont analysées, les nouveaux flux sont dirigés majoritairement à destination des prêts au logement social et intermédiaires – amortissable (56,3%) et des fonds propres (20,5%) tandis que 66,4% des 750 organismes perçoivent des fonds pour les prêts au logement social et intermédiaires – amortissables, 37,6% des subventions au logement social et 27,9% des prêts au logement social – in fine. Les flux nets sont majoritairement des fonds propres (47,4%), des prêts au logement social et intermédiaires – amortissable (29,7%). Il apparaît que 85,4% des organismes présentant des flux nets bénéficient de prêts au logement social et intermédiaires – amortissable et que 13,3% disposent de subventions au logement social.

Majoritairement (98,7%), les organismes disposant de nouveaux flux au cours de l'exercice 2016 ne financent qu'une à quatre opérations. Cependant, comme le montre le Tableau 38, 57,7% et 15,7% de ces montants sont dirigés vers des tiers présentant de 3 à 4 opérations ou de 5 à 6 opérations.

Par ailleurs, les nouveaux flux apportés aux entités hors groupe Action Logement sont concentrés au sein de celles qui présentent de 3 à 4 opérations (65,4%) bien que la majorité des organismes hors groupe Action Logement (82,5%) ne dispose que de 1 à 2 opérations. De même, les nouveaux flux alloués aux entités du groupe Action Logement sont distribués majoritairement à celles qui présentent de 3 à 4 opérations (51,2%), en dépit du fait que la majorité de ces organismes du groupe Action Logement (62,8%) présentent moins de 2 opérations.



Tableau 38 : Répartition des nouveaux flux et des organismes par classe et nombre d'opérations financées

Données en pourcentage

Classe d'organisme	Nouveaux flux				Nombre d'organismes			
	1-2 opérations	3-4 opérations	5-6 opérations	7 et plus opérations	1-2 opérations	3-4 opérations	5-6 opérations	7 et plus opérations
OPH	5,3%	7,6%	0,9%	0,0%	19,7%	5,6%	0,1%	0,0%
ESH Entités sans lien	4,7%	17,0%	0,0%	0,0%	10,4%	5,6%	0,0%	0,0%
APM Entités sans lien	5,0%	5,2%	0,0%	0,0%	37,3%	2,9%	0,0%	0,0%
Hors groupe Action Logement (A)	14,9%	29,9%	0,9%	0,0%	67,5%	14,1%	0,1%	0,0%
ESH Filiales et entreprises liées	4,8%	23,7%	12,9%	0,0%	3,9%	4,9%	1,1%	0,0%
ESH Autres participations	0,5%	0,8%	2,0%	0,0%	0,4%	0,3%	0,1%	0,0%
APM Filiales et entreprises liées	6,3%	3,4%	0,0%	0,0%	4,4%	0,4%	0,0%	0,0%
APM Autres participations	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	2,8%	0,0%	0,0%	0,0%
Groupe Action Logement (B)	11,7%	27,9%	14,8%	0,0%	11,5%	5,6%	1,2%	0,0%
Total (A+B)	26,6%	57,7%	15,7%	0,0%	78,9%	19,7%	1,3%	0,0%

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2016) ; Données arrêtées le 30/05/2017

Remarque : Les pourcentages totaux sont calculés. Ainsi, pour les nouveaux flux, le dénominateur est égal à 1 303,16 millions d'euros, pour le dénombrement des organismes, il vaut 750 organismes.

Majoritairement (87,5%), les organismes disposant de flux nets au cours de l'exercice 2016 ne financent qu'une à deux opérations. Cependant, comme au vu du Tableau 39, 47,4% et 39,6% de ces montants sont dirigés vers des tiers présentant de 3 à 4 opérations ou de 5 à 6 opérations.

En outre, les flux nets apportés aux entités hors groupe Action Logement sont concentrés au sein de celles qui présentent de 3 à 4 opérations (67,1%) ou de 5 à 6 opérations (41,8%) bien que la majorité des organismes hors groupe Action Logement (90,1%) ne dispose que de 1 à 2 opérations. De même, les nouveaux flux alloués aux entités du groupe Action Logement sont distribués à celles qui présentent de 3 à 6 opérations (77,8%), en dépit du fait que la majorité de ces organismes (65,5%) présentent moins de 3 opérations.

Tableau 39 : Répartition des flux nets et des organismes par classe et nombre d'opérations financées

Données en pourcentage

Classe d'organisme	Flux nets				Nombre d'organismes			
	1-2 opérations	3-4 opérations	5-6 opérations	7 et plus opérations	1-2 opérations	3-4 opérations	5-6 opérations	7 et plus opérations
OPH	-0,5%	6,4%	2,2%	0,0%	8,8%	3,0%	0,4%	0,0%
ESH Entités sans lien	0,5%	7,1%	9,5%	0,0%	4,0%	2,2%	0,8%	0,0%
APM Entités sans lien	-2,6%	6,3%	0,6%	0,0%	67,9%	2,3%	0,1%	0,0%
Hors groupe Action Logement (A)	-2,6%	19,9%	12,4%	0,0%	80,7%	7,6%	1,3%	0,0%
ESH Filiales et entreprises liées	2,6%	18,2%	23,5%	9,6%	0,8%	2,0%	0,8%	0,1%
ESH Autres participations	0,9%	0,3%	3,5%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%
APM Filiales et entreprises liées	3,6%	9,1%	0,2%	0,0%	3,7%	0,4%	0,0%	0,0%
APM Autres participations	-1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Groupe Action Logement (B)	6,0%	27,5%	27,2%	9,6%	6,8%	2,6%	0,9%	0,1%
Total (A+B)	3,4%	47,4%	39,6%	9,6%	87,5%	10,1%	2,2%	0,1%

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2016) ; Données arrêtées le 30/05/2017

Remarque : Les pourcentages totaux sont calculés. Ainsi, pour les flux nets, le dénominateur est égal à 546,22 millions d'euros, pour le dénombrement des organismes, il vaut 2 112 organismes.

ANNEXES

Annexe I

TABLEAUX DE SYNTHÈSE RELATIFS À LA PARTIE 2

Tableau 40 : Répartition des organismes et des montants par famille et classe

Données en millions d'euros															
Famille		Tiers	%	Nouveaux flux				Remboursements				Flux nets			
				Montant	%	Tiers	%	Montant	%	Tiers	%	Montant	%	Tiers	%
OPH		265	8,8%	738,02	16,7%	239	22,9%	-527,06	20,0%	264	9,6%	210,95	11,9%	265	8,9%
ESH Filiales et entreprises liées		78	2,6%	1 742,49	39,5%	78	7,5%	-791,45	30,0%	78	2,8%	951,03	53,7%	78	2,6%
ESH Autres participations		13	0,4%	274,04	6,2%	13	1,2%	-147,49	5,6%	13	0,5%	126,55	7,1%	13	0,4%
ESH Entités sans lien		150	5,0%	875,51	19,9%	133	12,8%	-522,12	19,8%	150	5,4%	353,39	20,0%	150	5,0%
APM Filiales et entreprises liées	SACICAP	1	0,0%	0,00	0,0%	0	0,0%	-0,36	0,0%	1	0,0%	-0,36	0,0%	1	0,0%
	Coopératives HLM	11	0,4%	10,53	0,2%	9	0,9%	-8,95	0,3%	11	0,4%	1,58	0,1%	11	0,4%
	SEM de logements sociaux	3	0,1%	94,15	2,1%	3	0,3%	-104,05	3,9%	3	0,1%	-9,90	-0,6%	3	0,1%
	GIE et associations de gestion	1	0,0%	0,11	0,0%	1	0,1%	0,00	0,0%	0	0,0%	0,11	0,0%	1	0,0%
	Sociétés civiles	66	2,2%	6,67	0,2%	14	1,3%	-17,82	0,7%	61	2,2%	-11,14	-0,6%	63	2,1%
	Autres sociétés immobilières	50	1,7%	286,10	6,5%	30	2,9%	-129,41	4,9%	50	1,8%	156,69	8,8%	50	1,7%
	Associations et fondations	1	0,0%	7,89	0,2%	1	0,1%	-0,06	0,0%	1	0,0%	7,84	0,4%	1	0,0%
	Autres personnes morales	15	0,5%	10,83	0,2%	5	0,5%	-15,01	0,6%	15	0,5%	-4,18	-0,2%	15	0,5%
	Particuliers bailleurs	1	0,0%	0,00	0,0%	0	0,0%	-0,01	0,0%	1	0,0%	-0,01	0,0%	1	0,0%
	Tiers non identifié	0	0,0%	5,37	0,1%	0	0,0%	-6,27	0,2%	0	0,0%	-0,91	-0,1%	0	0,0%
APM Autres participations	SACICAP	1	0,0%	8,20	0,2%	1	0,1%	0,00	0,0%	0	0,0%	8,20	0,5%	1	0,0%
	Coopératives HLM	5	0,2%	0,69	0,0%	4	0,4%	0,03	0,0%	1	0,0%	0,72	0,0%	5	0,2%
	SEM de logements sociaux	7	0,2%	28,37	0,6%	4	0,4%	-14,03	0,5%	7	0,3%	14,34	0,8%	7	0,2%
	Organismes nationaux et institutionnels	1	0,0%	0,00	0,0%	0	0,0%	0,00	0,0%	1	0,0%	0,00	0,0%	1	0,0%
	GIE et associations de gestion	2	0,1%	0,02	0,0%	1	0,1%	-0,02	0,0%	2	0,1%	0,00	0,0%	2	0,1%
	Sociétés civiles	18	0,6%	1,35	0,0%	5	0,5%	-4,83	0,2%	15	0,5%	-3,47	-0,2%	18	0,6%
	SOFAL	1	0,0%	0,28	0,0%	1	0,1%	0,00	0,0%	0	0,0%	0,28	0,0%	1	0,0%
	Autres sociétés immobilières	4	0,1%	0,00	0,0%	1	0,1%	-0,14	0,0%	3	0,1%	-0,14	0,0%	3	0,1%
	Autres personnes morales	10	0,3%	0,26	0,0%	5	0,5%	-0,38	0,0%	6	0,2%	-0,12	0,0%	9	0,3%
	Tiers non identifié	0	0,0%	0,06	0,0%	0	0,0%	0,00	0,0%	0	0,0%	0,06	0,0%	0	0,0%
APM Entités sans lien	CIL	1	0,0%	0,00	0,0%	0	0,0%	-1,20	0,0%	1	0,0%	-1,20	-0,1%	1	0,0%
	CCI	1	0,0%	0,00	0,0%	0	0,0%	-0,01	0,0%	1	0,0%	-0,01	0,0%	1	0,0%
	SACICAP	9	0,3%	0,19	0,0%	2	0,2%	-0,07	0,0%	8	0,3%	0,12	0,0%	9	0,3%
	Coopératives HLM	51	1,7%	47,89	1,1%	30	2,9%	-15,38	0,6%	47	1,7%	32,50	1,8%	51	1,7%
	SEM de logements sociaux	159	5,3%	125,75	2,9%	80	7,7%	-141,85	5,4%	154	5,6%	-16,10	-0,9%	159	5,3%
	Organismes nationaux et institutionnels	1	0,0%	0,00	0,0%	0	0,0%	-0,03	0,0%	1	0,0%	-0,03	0,0%	1	0,0%
	GIE et associations de gestion	1	0,0%	0,00	0,0%	0	0,0%	0,00	0,0%	1	0,0%	0,00	0,0%	1	0,0%
	Sociétés civiles	351	11,7%	7,66	0,2%	33	3,2%	-28,24	1,1%	334	12,1%	-20,58	-1,2%	345	11,6%
	Autres sociétés immobilières	37	1,2%	4,27	0,1%	7	0,7%	-14,23	0,5%	37	1,3%	-9,96	-0,6%	37	1,2%
	Associations et fondations	998	33,3%	103,96	2,4%	299	28,7%	-90,40	3,4%	821	29,8%	13,57	0,8%	995	33,4%
	Collectivités territoriales	554	18,5%	1,25	0,0%	18	1,7%	-5,79	0,2%	551	20,0%	-4,54	-0,3%	552	18,5%
	Autres personnes morales	108	3,6%	5,11	0,1%	22	2,1%	-30,05	1,1%	94	3,4%	-24,95	-1,4%	106	3,6%
	Particuliers bailleurs	10	0,3%	0,00	0,0%	1	0,1%	-0,25	0,0%	10	0,4%	-0,24	0,0%	10	0,3%
	Organismes sans personnalité juridique	6	0,2%	0,35	0,0%	1	0,1%	-0,53	0,0%	5	0,2%	-0,18	0,0%	6	0,2%
	Entreprises MS indisponible	9	0,3%	0,10	0,0%	1	0,1%	-0,31	0,0%	9	0,3%	-0,22	0,0%	9	0,3%
	Tiers non identifié	0	0,0%	22,89	0,5%	0	0,0%	-21,36	0,8%	0	0,0%	1,53	0,1%	0	0,0%
Total		3 000	100,0%	4 410,35	100,0%	1 042	100,0%	-2 639,13	100,0%	2 757	100,0%	1 771,22	100,0%	2 982	100,0%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Note de lecture : Les colonnes « Tiers » dénombrent les organismes. La première dénombre le total des organismes. Il est rappelé que certains rares organismes sont listés en raison notamment de remboursements bien que leurs flux nets se retrouvent nuls.

Tableau 41 : Répartition des nouveaux flux et des organismes par classe et exercice de financement

Données en millions d'euros

Classe d'organisme	Nouveaux flux					Nombre d'organismes				
	2012	2013	2014	2015	Total	2012	2013	2014	2015	Total
OPH	101,62	169,19	265,21	201,99	738,02	176	191	208	203	239
ESH Entités sans lien	134,55	173,34	286,59	281,03	875,51	114	119	125	123	133
APM Entités sans lien	51,30	64,44	93,29	87,50	296,53	266	299	289	280	494
Hors groupe Action Logement (A)	287,48	406,96	645,09	570,52	1 910,05	556	609	622	606	866
ESH Filiales et entreprises liées	241,16	381,60	524,37	595,36	1 742,49	72	74	75	73	78
ESH Autres participations	38,60	48,63	89,24	97,57	274,04	12	12	13	11	13
APM Filiales et entreprises liées	134,41	54,47	112,69	143,03	444,60	35	29	41	35	63
APM Autres participations	5,74	6,37	8,23	18,84	39,17	11	7	9	9	22
Groupe Action Logement (B)	419,91	491,06	734,52	854,80	2 500,30	130	122	138	128	176
Total (A+B)	707,39	898,03	1 379,61	1 425,33	4 410,35	686	731	760	734	1 042

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Tableau 42 : Répartition des flux nets et des organismes par classe et exercice de financement

Données en millions d'euros

Classe d'organisme	Flux nets					Nombre d'organismes				
	2012	2013	2014	2015	Total	2012	2013	2014	2015	Total
OPH	-29,37	37,37	135,18	67,77	210,95	262	263	262	260	265
ESH Entités sans lien	12,40	47,99	153,92	139,07	353,39	146	147	144	144	150
APM Entités sans lien	-25,07	-17,37	7,22	2,76	-31,82	1 910	1 826	1 690	1 603	2 283
Hors groupe Action Logement (A)	-42,04	67,99	296,32	209,60	532,53	2 318	2 236	2 096	2 007	2 698
ESH Filiales et entreprises liées	49,73	196,38	324,99	379,94	951,03	78	78	78	78	78
ESH Autres participations	-2,18	12,43	55,39	60,91	126,55	13	13	13	13	13
APM Filiales et entreprises liées	47,56	-5,67	53,74	46,43	141,31	114	109	109	103	146
APM Autres participations	0,74	1,58	3,77	13,60	19,80	22	15	21	14	47
Groupe Action Logement (B)	95,84	204,72	437,88	500,89	1 238,69	227	215	221	208	284
Total (A+B)	53,80	272,72	734,20	710,49	1 771,22	2 545	2 451	2 317	2 215	2 982

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Tableau 43 : Part de la région Île-de-France par exercice pour les nouveaux flux et les organismes présentant des nouveaux flux

En pourcentage

Classe d'organisme	Nouveaux flux					Nombre d'organismes				
	2012	2013	2014	2015	Total	2012	2013	2014	2015	Total
OPH	44,0%	51,0%	44,0%	36,0%	43,4%	17,0%	18,3%	16,8%	18,7%	20,1%
ESH Entités sans lien	64,1%	59,4%	53,0%	48,7%	54,6%	22,8%	21,8%	21,6%	21,1%	21,1%
APM Entités sans lien	47,1%	51,0%	53,9%	48,4%	50,5%	20,3%	19,7%	21,8%	22,1%	19,8%
Hors groupe Action Logement (A)	54,0%	54,6%	49,4%	44,1%	49,6%	19,8%	19,7%	20,1%	20,8%	20,1%
ESH Filiales et entreprises liées	55,8%	53,3%	47,0%	51,3%	51,1%	16,7%	16,2%	14,7%	15,1%	16,7%
ESH Autres participations	80,5%	60,7%	70,1%	65,9%	68,4%	33,3%	33,3%	30,8%	36,4%	30,8%
APM Filiales et entreprises liées	56,4%	56,4%	61,0%	65,3%	60,4%	48,6%	31,0%	26,8%	28,6%	31,7%
APM Autres participations	25,4%	70,4%	35,7%	27,6%	35,9%	45,5%	42,9%	55,6%	44,4%	50,0%
Groupe Action Logement (B)	57,9%	54,6%	51,8%	54,8%	54,4%	29,2%	23,0%	22,5%	22,7%	27,3%
Total (A+B)	56,3%	54,6%	50,7%	50,5%	52,3%	21,6%	20,2%	20,5%	21,1%	21,3%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Tableau 44 : Répartition des fonds propres aux organismes par classe et par année

Données en millions d'euros

Rubriques	2012			2013			2014			2015			Cumul					
	Nouveaux flux	Remboursements	Flux nets	Nouveaux flux	Remboursements	Flux nets	Nouveaux flux	Remboursements	Flux nets	Nouveaux flux	Remboursements	Flux nets	Nouveaux flux	Remboursements	Flux nets	%	Nouveaux flux	Flux nets
OPH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,02	-0,02	0,00	-0,02	-0,02	0,00%		
ESH Entités sans lien	0,00	-0,09	-0,09	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,06	0,00	0,06	0,08	-0,09	-0,01	0,00%		
APM Entités sans lien	0,10	-0,02	0,09	0,12	-0,03	0,09	1,74	-0,04	1,70	0,08	-0,04	0,04	2,04	-0,12	1,92	0,28%		
Hors groupe Action Logement (A)	0,10	-0,10	0,00	0,12	-0,03	0,09	1,75	-0,04	1,71	0,14	-0,06	0,08	2,12	-0,23	1,89	0,28%		
ESH Filiales et entreprises liées	84,65	-0,29	84,36	122,21	-5,62	116,59	138,93	-1,33	137,60	144,26	-14,76	129,51	490,06	-22,00	468,06	68,35%		
ESH Autres participations	15,87	0,00	15,87	5,90	0,00	5,90	8,71	-0,01	8,70	11,28	0,00	11,27	41,76	-0,01	41,75	6,10%		
APM Filiales et entreprises liées	47,64	-2,57	45,07	20,18	0,00	20,18	42,91	-3,66	39,25	54,27	-0,34	53,93	164,99	-6,57	158,42	23,13%		
APM Autres participations	2,64	-1,13	1,50	2,00	0,01	2,01	3,07	-0,06	3,01	8,79	-0,61	8,18	16,50	-1,79	14,71	2,15%		
Groupe Action Logement (B)	150,80	-3,99	146,81	150,28	-5,62	144,67	193,63	-5,06	188,57	218,60	-15,71	202,89	713,31	-30,38	682,93	99,72%		
Total (A+B)	150,90	-4,09	146,81	150,41	-5,65	144,76	195,36	-5,10	190,28	218,74	-15,77	202,97	715,43	-30,61	684,82	100,00%		
Tiers identifiés	150,85	-4,09	146,76	150,41	-5,65	144,76	195,36	-5,10	190,28	218,74	-15,77	202,97	715,37	-30,60	684,77	99,99%		
Tiers indisponibles	0,06	-0,01	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06	-0,01	0,05	0,01%		

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Tableau 45 : Répartition des subventions ou des prêts aux organismes par classe et par année

Rubriques	2012			2013			2014			2015			Cumul					
	Nouveaux flux	Remboursements	Flux nets	Nouveaux flux	Remboursements	Flux nets	Nouveaux flux	Remboursements	Flux nets	Nouveaux flux	Remboursements	Flux nets	Nouveaux flux	Remboursements	Flux nets	%	Nouveaux flux	Flux nets
OPH	101,62	-130,99	-29,37	169,19	-131,82	37,37	265,21	-130,03	135,18	201,99	-134,20	67,79	738,02	-527,04	210,98	19,42%		
ESH Entités sans lien	134,55	-122,06	12,49	173,34	-125,34	47,99	286,57	-132,67	153,90	280,97	-141,95	139,01	875,43	-522,03	353,40	32,53%		
APM Entités sans lien	74,08	-96,95	-22,87	64,31	-81,77	-17,46	91,56	-86,15	5,41	87,42	-84,71	2,71	317,37	-349,58	-32,21	-2,96%		
Hors groupe Action Logement (A)	310,25	-350,01	-39,75	406,84	-338,94	67,90	643,34	-348,85	294,49	570,38	-360,86	209,52	1 930,82	-1 398,65	532,16	48,98%		
ESH Filiales et entreprises liées	156,51	-191,15	-34,63	259,39	-179,60	79,79	385,44	-198,05	187,39	451,09	-200,66	250,43	1 252,43	-769,45	482,98	44,46%		
ESH Autres participations	22,73	-40,79	-18,06	42,73	-36,19	6,54	80,53	-33,84	46,69	86,30	-36,65	49,64	232,28	-147,48	84,81	7,81%		
APM Filiales et entreprises liées	63,83	-63,68	0,15	34,29	-60,14	-25,85	69,78	-55,28	14,49	88,77	-96,26	-7,49	256,66	-275,36	-18,70	-1,72%		
APM Autres participations	3,16	-3,87	-0,71	4,37	-4,80	-0,43	5,16	-4,29	0,87	10,05	-4,63	5,42	22,73	-17,58	5,15	0,47%		
Groupe Action Logement (B)	246,23	-299,48	-53,25	340,78	-280,72	60,05	540,89	-291,47	249,43	636,21	-338,20	298,01	1 764,11	-1 209,87	554,24	51,02%		
Total (A+B)	556,48	-649,49	-93,01	747,62	-619,66	127,96	1 184,23	-640,31	543,92	1 206,59	-699,06	507,53	3 694,92	-2 608,52	1 086,40	100,00%		
Tiers identifiés	528,23	-622,62	-94,39	747,61	-619,42	128,19	1 184,23	-640,20	544,04	1 206,59	-698,65	507,93	3 666,67	-2 580,89	1 085,77	99,94%		
Tiers indisponibles	28,25	-26,87	1,38	0,00	-0,24	-0,24	0,00	-0,11	-0,11	0,00	-0,41	-0,41	28,26	-27,63	0,63	0,06%		

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Tableau 46 : Répartition des subventions aux organismes par classe et par année

Données en millions d'euros

Rubriques	2012			2013			2014			2015			Cumul					
	Nouveaux flux	Remboursements	Flux nets	Nouveaux flux	Remboursements	Flux nets	Nouveaux flux	Remboursements	Flux nets	Nouveaux flux	Remboursements	Flux nets	Nouveaux flux	Remboursements	Flux nets	%	Nouveaux flux	Flux nets
OPH	25,50	0,00	25,50	74,52	0,00	74,52	64,52	0,00	64,52	40,96	0,00	40,96	205,51	0,00	205,51	26,23%		
ESH Entités sans lien	38,64	0,00	38,64	62,54	0,00	62,54	56,63	0,00	56,63	40,75	0,00	40,75	198,57	0,00	198,57	25,34%		
APM Entités sans lien	24,15	0,00	24,15	24,47	0,00	24,47	29,98	0,00	29,98	22,13	0,00	22,13	100,73	0,00	100,73	12,86%		
Hors groupe Action Logement (A)	88,30	0,00	88,30	161,54	0,00	161,54	151,13	0,00	151,13	103,84	0,00	103,84	504,81	0,00	504,81	64,42%		
ESH Filiales et entreprises liées	20,97	0,00	20,97	67,76	0,00	67,76	64,34	0,00	64,34	54,63	0,00	54,63	207,70	0,00	207,70	26,51%		
ESH Autres participations	6,46	0,00	6,46	13,65	0,00	13,65	14,10	0,00	14,10	11,54	0,00	11,54	45,75	0,00	45,75	5,84%		
APM Filiales et entreprises liées	2,81	0,00	2,81	6,16	0,00	6,16	4,57	0,00	4,57	3,61	0,00	3,61	17,15	0,00	17,15	2,19%		
APM Autres participations	1,58	0,00	1,58	2,74	0,00	2,74	1,46	0,00	1,46	2,38	0,00	2,38	8,16	0,00	8,16	1,04%		
Groupe Action Logement (B)	31,83	0,00	31,83	90,30	0,00	90,30	84,48	0,00	84,48	72,15	0,00	72,15	278,76	0,00	278,76	35,58%		
Total (A+B)	120,13	0,00	120,13	251,84	0,00	251,84	235,61	0,00	235,61	175,99	0,00	175,99	783,57	0,00	783,57	100,00%		
Tiers identifiés	115,58	0,00	115,58	251,83	0,00	251,83	235,61	0,00	235,61	175,99	0,00	175,99	779,07	0,00	779,07	99,42%		
Tiers indisponibles	4,55	0,00	4,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,55	0,00	4,55	0,58%		

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Tableau 47 : Répartition des prêts et préfinancements aux organismes par classe et par année

Données en millions d'euros

Rubriques	2012			2013			2014			2015			Cumul					
	Nouveaux flux	Remboursements	Flux nets	Nouveaux flux	Remboursements	Flux nets	Nouveaux flux	Remboursements	Flux nets	Nouveaux flux	Remboursements	Flux nets	Nouveaux flux	Remboursements	Flux nets	%	Nouveaux flux	Flux nets
OPH	76,12	-130,99	-54,87	94,67	-131,82	-37,15	200,68	-130,03	70,66	161,03	-134,20	26,83	532,51	-527,04	5,47	1,81%		
ESH Entités sans lien	95,91	-122,06	-26,15	110,79	-125,34	-14,55	229,94	-132,67	97,27	240,22	-141,95	98,27	676,86	-522,03	154,83	51,13%		
APM Entités sans lien	49,93	-96,95	-47,02	39,84	-81,77	-41,93	61,58	-86,15	-24,57	65,29	-84,71	-19,42	216,64	-349,58	-132,95	-43,90%		
Hors groupe Action Logement (A)	221,96	-350,01	-128,05	245,30	-338,94	-93,63	492,21	-348,85	143,36	466,54	-360,86	105,68	1 426,01	-1 398,65	27,35	9,03%		
ESH Filiales et entreprises liées	135,54	-191,15	-55,61	191,63	-179,60	12,03	321,10	-198,05	123,04	396,46	-200,66	195,80	1 044,73	-769,45	275,28	90,90%		
ESH Autres participations	16,27	-40,79	-24,52	29,08	-36,19	-7,11	66,42	-33,84	32,58	74,76	-36,65	38,11	186,53	-147,48	39,06	12,90%		
APM Filiales et entreprises liées	61,01	-63,68	-2,67	28,14	-60,14	-32,00	65,20	-55,28	9,92	85,16	-96,26	-11,10	239,51	-275,36	-35,85	-11,84%		
APM Autres participations	1,58	-3,87	-2,29	1,63	-4,80	-3,17	3,69	-4,29	-0,60	7,67	-4,63	3,05	14,57	-17,58	-3,01	-0,99%		
Groupe Action Logement (B)	214,40	-299,48	-85,08	250,48	-280,72	-30,25	456,42	-291,47	164,95	564,06	-338,20	225,86	1 485,35	-1 209,87	275,48	90,97%		
Total (A+B)	436,35	-649,49	-213,13	495,78	-619,66	-123,88	948,62	-640,31	308,31	1 030,60	-699,06	331,54	2 911,35	-2 608,52	302,83	100,00%		
Tiers identifiés	412,65	-622,62	-209,97	495,78	-619,42	-123,64	948,62	-640,20	308,43	1 030,60	-698,65	331,94	2 887,65	-2 580,89	306,76	101,30%		
Tiers indisponibles	23,70	-26,87	-3,17	0,00	-0,24	-0,24	0,00	-0,11	-0,11	0,00	-0,41	-0,41	23,70	-27,63	-3,93	-1,30%		

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Tableau 48 : Répartition des nouveaux flux et des organismes par classe et nombre d'exercices financés

Classe d'organisme	Nouveaux flux				Nombre d'organismes			
	Un exercice	Deux exercices	Trois exercices	Quatre exercices	Un exercice	Deux exercices	Trois exercices	Quatre exercices
OPH	0,1%	0,2%	1,3%	15,2%	2,1%	3,0%	4,6%	13,2%
ESH Entités sans lien	0,0%	0,3%	0,9%	18,7%	0,7%	0,6%	1,7%	9,8%
APM Entités sans lien	0,5%	0,6%	1,6%	4,5%	19,3%	7,7%	7,8%	12,7%
Hors groupe Action Logement (A)	0,7%	1,1%	3,7%	38,3%	22,1%	11,2%	14,1%	35,7%
ESH Filiales et entreprises liées	0,0%	0,1%	0,5%	38,9%	0,2%	0,3%	0,6%	6,4%
ESH Autres participations	0,0%	0,0%	0,1%	6,2%	0,0%	0,1%	0,2%	1,0%
APM Filiales et entreprises liées	0,6%	0,6%	0,9%	7,5%	2,6%	1,1%	0,9%	1,5%
APM Autres participations	0,1%	0,2%	0,0%	0,6%	1,4%	0,3%	0,1%	0,3%
Groupe Action Logement (B)	0,7%	1,0%	1,4%	53,1%	4,2%	1,7%	1,7%	9,2%
Total (A+B)	1,4%	2,0%	5,2%	91,4%	26,3%	13,0%	15,8%	44,9%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Remarque : Les pourcentages totaux sont calculés. Ainsi, pour les nouveaux flux, le dénominateur est égal à 4 410,35 millions d'euros ; pour le dénombrement des organismes, il vaut 1 042 organismes.

Tableau 49 : Répartition des flux nets et des organismes par classe et nombre d'exercices financés

Classe d'organisme	Flux nets				Nombre d'organismes			
	Un exercice	Deux exercices	Trois exercices	Quatre exercices	Un exercice	Deux exercices	Trois exercices	Quatre exercices
OPH	0,1%	0,0%	0,0%	11,9%	0,1%	0,0%	0,2%	8,6%
ESH Entités sans lien	0,0%	0,5%	0,0%	19,4%	0,1%	0,1%	0,1%	4,7%
APM Entités sans lien	-0,2%	-0,1%	0,4%	-1,8%	13,3%	9,1%	11,3%	42,9%
Hors groupe Action Logement (A)	-0,1%	0,4%	0,4%	29,5%	13,5%	9,3%	11,5%	56,2%
ESH Filiales et entreprises liées	0,0%	0,0%	0,0%	53,7%	0,0%	0,0%	0,0%	2,6%
ESH Autres participations	0,0%	0,0%	0,0%	7,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%
APM Filiales et entreprises liées	-0,2%	-0,9%	0,3%	8,6%	0,7%	0,9%	0,9%	2,4%
APM Autres participations	-0,1%	0,5%	0,0%	0,7%	1,1%	0,2%	0,1%	0,2%
Groupe Action Logement (B)	-0,2%	-0,4%	0,3%	70,2%	1,9%	1,1%	1,0%	5,6%
Total (A+B)	-0,3%	0,0%	0,8%	99,6%	15,4%	10,4%	12,5%	61,8%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Remarque : Les pourcentages totaux sont calculés. Ainsi, pour les flux nets, le dénominateur est égal à 1 771,22 millions d'euros, pour le dénombrement des organismes, il vaut 2 982 organismes.



Tableau 50 : Répartition des nouveaux flux, des flux nets pour l'ensemble des organismes

Données en millions d'euros

Rubriques	Nouveaux flux				Flux nets			
	Montant	%	Nombre d'organismes	%	Montant	%	Nombre d'organismes	%
Total	4 410,35	100,0%	1 042	100,0%	1 771,22	100,0%	2 982	100,0%
Auvergne Rhône-Alpes	445,06	10,1%	149	14,3%	163,43	9,2%	473	15,9%
Bourgogne Franche Comté	82,42	1,9%	32	3,1%	6,33	0,4%	151	5,1%
Bretagne	82,47	1,9%	52	5,0%	53,46	3,0%	105	3,5%
Centre	101,92	2,3%	38	3,6%	15,94	0,9%	92	3,1%
Corse	1,05	0,0%	2	0,2%	0,67	0,0%	4	0,1%
Grand Est	257,64	5,8%	72	6,9%	32,95	1,9%	320	10,7%
Hauts-de-France	183,56	4,2%	88	8,4%	-26,14	-1,5%	194	6,5%
Île-de-France	2 307,74	52,3%	222	21,3%	1 083,82	61,2%	596	20,0%
Normandie	102,54	2,3%	63	6,0%	3,20	0,2%	137	4,6%
Nouvelle Aquitaine	196,11	4,4%	95	9,1%	103,17	5,8%	267	9,0%
Occitanie	171,21	3,9%	74	7,1%	92,78	5,2%	247	8,3%
Pays de la Loire	125,63	2,8%	53	5,1%	61,10	3,4%	226	7,6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	254,13	5,8%	83	8,0%	134,32	7,6%	144	4,8%
DOM	70,53	1,6%	19	1,8%	45,53	2,6%	26	0,9%
Non ventilé	28,31	0,6%			0,68	0,0%		

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Tableau 51 : Répartition des nouveaux flux, des flux nets pour les entités hors groupe Action Logement

Données en millions d'euros

Rubriques	Nouveaux flux				Flux nets			
	Montant	%	Nombre d'organismes	%	Montant	%	Nombre d'organismes	%
Total	1 932,94	100,0%	866	100,0%	534,05	100,0%	2 698	100,0%
Auvergne Rhône-Alpes	229,03	11,8%	126	14,5%	78,81	14,8%	435	16,1%
Grand Est	65,43	3,4%	53	6,1%	-12,25	-2,3%	287	10,6%
Hauts-de-France	82,98	4,3%	79	9,1%	-44,38	-8,3%	179	6,6%
Île-de-France	947,99	49,0%	174	20,1%	319,53	59,8%	516	19,1%
Nouvelle Aquitaine	54,29	2,8%	79	9,1%	23,01	4,3%	242	9,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	168,62	8,7%	72	8,3%	78,67	14,7%	124	4,6%
Autres régions métropole	342,40	17,7%	268	30,9%	87,63	16,4%	895	33,2%
DOM	19,31	1,0%	15	1,7%	1,51	0,3%	20	0,7%
Non ventilé	22,89	1,2%			1,53	0,3%		

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Tableau 52 : Répartition des nouveaux flux, des flux nets pour les entités du groupe Action Logement

Données en millions d'euros

Rubriques	Nouveaux flux				Flux nets			
	Montant	%	Nombre d'organismes	%	Montant	%	Nombre d'organismes	%
Total	2 477,41	100,0%	176	100,0%	1 237,17	100,0%	284	100,0%
Auvergne Rhône-Alpes	216,03	8,7%	23	13,1%	84,62	6,8%	38	13,4%
Grand Est	192,21	7,8%	19	10,8%	45,20	3,7%	33	11,6%
Hauts-de-France	100,59	4,1%	9	5,1%	18,24	1,5%	15	5,3%
Île-de-France	1 359,76	54,9%	48	27,3%	764,29	61,8%	80	28,2%
Nouvelle Aquitaine	141,83	5,7%	16	9,1%	80,16	6,5%	25	8,8%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	85,50	3,5%	11	6,3%	55,65	4,5%	20	7,0%
Autres régions métropole	324,86	13,1%	46	26,1%	145,84	11,8%	67	23,6%
DOM	51,22	2,1%	4	2,3%	44,02	3,6%	6	2,1%
Non ventilé	5,42	0,2%			-0,85	-0,1%		

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)



Tableau 53 : Répartition des nouveaux flux apportés aux organismes par opération et nature

Données en millions d'euros

Rubriques	Fonds propres	Subventions	Prêts et préfinancements	Total	Montant pour les organismes identifiés
Fonds propres	715,43	0,00	0,00	715,43	715,37
Subventions au logement social	0,00	677,39	0,00	677,39	672,87
Prêts au logement social - in fine	0,00	0,00	162,50	162,50	162,50
Prêts au logement social et intermédiaire - amortissables	0,00	11,14	2 058,20	2 069,34	2 048,84
Préfinancements	0,00	0,00	316,16	316,16	312,95
Structures collectives	0,00	13,40	279,75	293,15	293,15
Traitement des logements indignes	0,00	0,00	3,15	3,15	3,15
Actions dans les territoires spécifiques	0,00	0,32	19,02	19,34	19,34
Financements à caractère social	0,00	21,59	0,91	22,50	22,48
Accès au logement des jeunes	0,00	54,02	10,00	64,03	64,03
Emplois non ventilés sur fonds PEEC	0,00	5,39	14,40	19,79	19,79
Fonds PSEEC	0,00	0,30	47,27	47,57	47,57
Total	715,43	783,57	2 911,35	4 410,35	4 382,04

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Tableau 54 : Répartition des flux nets apportés aux organismes par opération et nature

Données en millions d'euros

Rubriques	Fonds propres	Subventions	Prêts et préfinancements	Somme	Montant pour les organismes identifiés
Fonds propres	684,82	0,00	0,00	684,82	684,77
Subventions au logement social	0,00	677,39	0,00	677,39	672,87
Prêts au logement social - in fine	0,00	0,00	159,68	159,68	159,68
Prêts au logement social et intermédiaire - amortissables	0,00	11,14	-50,67	-39,53	-34,61
Préfinancements	0,00	0,00	37,76	37,76	36,60
Structures collectives	0,00	13,40	203,03	216,43	216,43
Traitement des logements indignes	0,00	0,00	3,04	3,04	3,04
Actions dans les territoires spécifiques	0,00	0,32	8,49	8,81	8,81
Financements à caractère social	0,00	21,59	0,80	22,39	22,37
Accès au logement des jeunes	0,00	54,02	9,80	63,83	63,83
Emplois non ventilés sur fonds PEEC	0,00	5,39	-28,22	-22,83	-22,83
Fonds PSEEC	0,00	0,30	-40,87	-40,57	-40,42
Total	684,82	783,57	302,83	1 771,22	1 770,54

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015)

Annexe II

TABLEAUX DE SYNTHÈSE RELATIFS À LA PARTIE 3

Tableau 55 : Répartition des autres personnes morales selon leur famille lors de la confrontation des nouveaux flux et des mises en service

Données en millions d'euros

Famille		Nombre total d'organismes (a)	Nombre d'organismes					Montant des nouveaux flux			Mises en service		
			OPH, ESH, Coop, SEM, Associations			Hors OPH, ESH, Coop, SEM, Associations		OPH, ESH, Coop, SEM, Associations		Hors OPH, ESH, Coop, SEM, Associations (i)	OPH, ESH, Coop, SEM, Associations		Hors OPH, ESH, Coop, SEM, Associations (l)
			Organismes disposant de mises en service (b)	Organismes disposant de nouveaux flux (c)	Organismes disposant conjointement de mises en service et de nouveaux flux (d)	Organismes disposant de mises en service (e)	Organismes disposant de nouveaux flux (f)	Total (g)	Dont des organismes disposant conjointement de mises en service et de nouveaux flux (h)		Total (j)	Dont des organismes disposant conjointement de mises en service et de nouveaux flux (k)	
Filiales et entreprises liées	Coopératives HLM	9	3	9	3	0	0	10,53	5,76	0,00	536	536	0
	SEM de logements sociaux	3	1	3	1	0	0	94,15	0,78	0,00	68	68	0
	GIE et associations de gestion	1	0	0	0	0	1	0,00	0,00	0,11	0	0	0
	Sociétés civiles	14	0	0	0	0	14	0,00	0,00	6,67	0	0	0
	Autres sociétés immobilières	30	0	0	0	1	30	0,00	0,00	286,10	0	0	16
	Associations et fondations	1	0	1	0	0	0	7,89	0,00	0,00	0	0	0
	Autres personnes morales	5	0	0	0	1	5	0,00	0,00	10,83	0	0	5
Autres participations	SACICAP	1	0	0	0	0	1	0,00	0,00	8,20	0	0	0
	Coopératives HLM	4	0	4	0	0	0	0,69	0,00	0,00	0	0	0
	SEM de logements sociaux	4	3	4	3	0	0	28,37	26,88	0,00	2 912	2 912	0
	GIE et associations de gestion	1	0	0	0	0	1	0,00	0,00	0,02	0	0	0
	Sociétés civiles	5	0	0	0	0	5	0,00	0,00	1,35	0	0	0
	SOFAL	1	0	0	0	0	1	0,00	0,00	0,28	0	0	0
	Autres sociétés immobilières	1	0	0	0	0	1	0,00	0,00	0,00	0	0	0
Entreprises sans lien	Autres personnes morales	5	0	0	0	0	5	0,00	0,00	0,26	0	0	0
	SACICAP	2	0	0	0	0	2	0,00	0,00	0,19	0	0	0
	Coopératives HLM	32	21	30	19	0	0	47,89	33,01	0,00	3 438	3 365	0
	SEM de logements sociaux	94	72	80	58	0	0	125,75	116,53	0,00	19 425	17 677	0
	Sociétés civiles	33	0	0	0	0	33	0,00	0,00	7,66	0	0	0
	Autres sociétés immobilières	8	0	0	0	6	7	0,00	0,00	4,27	0	0	863
	Associations et fondations	307	29	299	21	0	0	103,96	20,68	0,00	680	634	0
	Collectivités territoriales	18	0	0	0	0	18	0,00	0,00	1,25	0	0	0
	Autres personnes morales	23	0	0	0	4	22	0,00	0,00	5,11	0	0	119
	Particuliers bailleurs	1	0	0	0	0	1	0,00	0,00	0,00	0	0	0
	Organismes sans personnalité juridique	1	0	0	0	0	1	0,00	0,00	0,35	0	0	0
	Entreprises MS indisponible	1	0	0	0	0	1	0,00	0,00	0,10	0	0	0
Non défini	SEM de logements sociaux	5	5	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	658	0	0
	Sociétés civiles	10	0	0	0	10	0	0,00	0,00	0,00	0	0	2 275
	Associations et fondations	4	4	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	71	0	0
	Autres personnes morales	1	0	0	0	1	0	0,00	0,00	0,00	0	0	22
Total		625	138	430	105	23	149	419,24	203,64	332,75	27 788	25 192	3 300

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2014, au 01/01/2015 et au 01/01/2016)

Note de lecture : La somme des colonnes (b) et (e) fournit le dénombrement des organismes avec des mises en service, celle des colonnes (c) et (f) calcule celui de ceux avec des nouveaux flux ; la somme des colonnes (g) et (i) fournit le montant des nouveaux flux ; la somme des colonnes (j) et (l) fournit le nombre de mises en service.

Sur fond rouge, apparaissent les montants des nouveaux flux en colonne (h), le dénombrement des mises en service en colonne (k) et le nombre d'organismes en colonne (d) qui présentent conjointement des nouveaux flux et des mises en service.



Tableau 56 : Répartition des autres personnes morales selon leur famille lors de la confrontation des flux nets et du parc de logements

		Données en millions d'euros											
Famille		Nombre total d'organismes (a)	Nombre d'organismes					Montant des flux nets			Parc de logements		
			OPH, ESH, Coop, SEM, Associations			Hors OPH, ESH, Coop, SEM, Associations		OPH, ESH, Coop, SEM, Associations		Hors OPH, ESH, Coop, SEM, Associations (i)	OPH, ESH, Coop, SEM, Associations		Hors OPH, ESH, Coop, SEM, Associations (l)
			Organismes disposant de parc de logements (b)	Organismes disposant de flux nets (c)	Organismes disposant conjointement de parc de logements et de flux nets (d)	Organismes disposant de parc de logements (e)	Organismes disposant de flux nets (f)	Total (g)	Dont des organismes disposant conjointement de parc de logements et de flux nets (h)		Total (j)	Dont des organismes disposant conjointement de parc de logements et de flux nets (k)	
Filiales et entreprises liées	SACICAP	1	0	0	0	0	1	0,00	0,00	-0,36	0	0	0
	Coopératives HLM	11	3	11	3	0	0	1,58	1,67	0,00	4 308	4 308	0
	SEM de logements sociaux	3	3	3	3	0	0	-9,90	-9,90	0,00	3 007	3 007	0
	GIE et associations de gestion	1	0	0	0	0	1	0,00	0,00	0,11	0	0	0
	Sociétés civiles	63	0	0	0	0	63	0,00	0,00	-11,14	0	0	0
	Autres sociétés immobilières	50	0	0	0	1	50	0,00	0,00	156,69	0	0	106
	Associations et fondations	1	0	1	0	0	0	7,84	0,00	0,00	0	0	0
	Autres personnes morales	15	0	0	0	1	15	0,00	0,00	-4,18	0	0	146
	Particuliers bailleurs	1	0	0	0	0	1	0,00	0,00	-0,01	0	0	0
Autres participations	SACICAP	1	0	0	0	0	1	0,00	0,00	8,20	0	0	0
	Coopératives HLM	5	1	5	1	0	0	0,72	0,06	0,00	10 799	10 799	0
	SEM de logements sociaux	7	3	7	3	0	0	14,34	13,35	0,00	33 518	33 518	0
	Organismes nationaux et institutionnels	1	0	0	0	0	1	0,00	0,00	0,00	0	0	0
	GIE et associations de gestion	2	0	0	0	0	2	0,00	0,00	0,00	0	0	0
	Sociétés civiles	18	0	0	0	0	18	0,00	0,00	-3,47	0	0	0
	SOFAL	1	0	0	0	0	1	0,00	0,00	0,28	0	0	0
	Autres sociétés immobilières	3	0	0	0	0	3	0,00	0,00	-0,14	0	0	0
Entreprises sans lien	Autres personnes morales	9	0	0	0	0	9	0,00	0,00	-0,12	0	0	0
	CIL	1	0	0	0	0	1	0,00	0,00	-1,20	0	0	0
	CCI	1	0	0	0	0	1	0,00	0,00	-0,01	0	0	0
	SACICAP	9	0	0	0	0	9	0,00	0,00	0,12	0	0	0
	Coopératives HLM	51	24	51	24	0	0	32,50	22,91	0,00	25 889	25 889	0
	SEM de logements sociaux	159	111	159	111	0	0	-16,10	-13,53	0,00	268 361	268 361	0
	Organismes nationaux et institutionnels	1	0	0	0	0	1	0,00	0,00	-0,03	0	0	0
	GIE et associations de gestion	1	0	0	0	0	1	0,00	0,00	0,00	0	0	0
	Sociétés civiles	346	0	0	0	2	346	0,00	0,00	-20,58	0	0	215
	Autres sociétés immobilières	37	0	0	0	7	37	0,00	0,00	-9,96	0	0	18 604
	Associations et fondations	995	57	995	57	0	0	13,57	9,15	0,00	9 158	9 158	0
	Collectivités territoriales	551	0	0	0	0	551	0,00	0,00	-4,54	0	0	0
	Autres personnes morales	106	0	0	0	5	106	0,00	0,00	-24,95	0	0	1 385
	Particuliers bailleurs	10	0	0	0	0	10	0,00	0,00	-0,24	0	0	0
	Organismes sans personnalité juridique	6	0	0	0	0	6	0,00	0,00	-0,18	0	0	0
Entreprises MS indisponible	9	0	0	0	0	9	0,00	0,00	-0,22	0	0	0	
Non défini	Coopératives HLM	1	1	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	50	0	0
	SEM de logements sociaux	23	23	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	6 787	0	0
	Sociétés civiles	19	0	0	0	19	0	0,00	0,00	0,00	0	0	30 078
	Associations et fondations	8	8	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	349	0	0
	Collectivités territoriales	1	0	0	0	1	0	0,00	0,00	0,00	0	0	46
Autres personnes morales		2	0	0	0	2	0	0,00	0,00	0,00	0	0	40
Total		7 207	633	3 681	600	63	3 471	134,11	79,38	136,93	1 065 041	1 057 805	89 895

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2016)

Note de lecture : La somme des colonnes (b) et (e) fournit le dénombrement des organismes avec un parc de logements, celle des colonnes (c) et (f) calcule celui de ceux avec des flux nets; la somme des colonnes (g) et (i) fournit le montant des flux nets ; la somme des colonnes (j) et (l) fournit le parc de logements.

Sur fond rouge, apparaissent les montants des flux nets en colonne (h), le parc de logements en colonne (k) et le nombre d'organismes en colonne (d) qui présentent conjointement des flux nets et un parc de logements.

Tableau 57 : Répartition des nouveaux flux et des logements mis en service selon le siège social et selon la localisation du logement pour les organismes Hors groupe Action Logement

Rubrique	Nombre d'organismes	%	Nouveaux flux (en millions d'euros)	%	Nombre de mises en service	%	Nouveaux flux par organisme (en millions d'euros)	Nouveaux flux par logement (en millions d'euros)	% Logements Conventi- onnés
Hors groupe Action Logement	459	100,0%	1 768,26	100,0%	181 293	100,0%	3,85	9 753,59	86,3%
Selon le siège social									
Auvergne Rhône-Alpes	61	13,3%	212,31	12,0%	24 861	13,7%	9,80	8 539,96	86,7%
Grand Est	40	8,7%	62,85	3,6%	10 216	5,6%	4,84	6 151,69	91,9%
Hauts-de-France	35	7,6%	77,14	4,4%	20 764	11,5%	5,42	3 715,20	88,1%
Île-de-France	84	18,3%	863,02	48,8%	35 745	19,7%	31,01	24 143,71	92,9%
Nouvelle Aquitaine	36	7,8%	49,40	2,8%	10 509	5,8%	4,80	4 700,56	97,3%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	37	8,1%	166,46	9,4%	13 398	7,4%	15,82	12 424,37	92,6%
Autres régions métropole	156	34,0%	318,49	18,0%	55 964	30,9%	5,57	5 690,98	91,8%
DOM	10	2,2%	18,59	1,1%	9 836	5,4%	1,86	1 890,11	1,2%
Selon la localisation du logement									
Auvergne Rhône-Alpes	64	13,9%			23 612	13,0%			88,6%
Grand Est	40	8,7%			9 781	5,4%			92,4%
Hauts-de-France	40	8,7%			21 169	11,7%			88,0%
Île-de-France	86	18,7%			35 286	19,5%			92,7%
Nouvelle Aquitaine	45	9,8%			11 536	6,4%			96,4%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	40	8,7%			12 127	6,7%			88,5%
Autres régions métropole	132	28,8%			57 946	32,0%			91,7%
DOM	12	2,6%			9 836	5,4%			1,2%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2014, au 01/01/2015 et au 01/01/2016)

Tableau 58 : Répartition des nouveaux flux et des logements mis en service selon le siège social et selon la localisation du logement pour les organismes du groupe Action Logement

Rubrique	Nombre d'organismes	%	Nouveaux flux (en millions d'euros)	%	Nombre de mises en service	%	Nouveaux flux par organisme (en millions d'euros)	Nouveaux flux par logement (en millions d'euros)	% Logements Conventi- onnés
Groupe Action Logement	92	100,0%	1 949,72	100,0%	73 665	100,0%	21,19	26 467,38	85,6%
Selon le siège social									
Auvergne Rhône-Alpes	9	9,8%	160,47	8,2%	7 630	10,4%	17,83	21 032,00	93,4%
Grand Est	12	13,0%	159,59	8,2%	6 575	8,9%	13,30	24 272,05	84,4%
Hauts-de-France	7	7,6%	94,43	4,8%	7 223	9,8%	13,49	13 073,05	91,3%
Île-de-France	15	16,3%	989,66	50,8%	18 360	24,9%	65,98	53 903,03	89,1%
Nouvelle Aquitaine	12	13,0%	135,84	7,0%	7 942	10,8%	11,32	17 104,45	95,4%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7	7,6%	63,87	3,3%	4 613	6,3%	9,12	13 845,81	86,2%
Autres régions métropole	27	29,3%	295,42	15,2%	17 631	23,9%	10,94	16 756,00	88,6%
DOM	3	3,3%	50,43	2,6%	3 691	5,0%	16,81	13 663,29	2,7%
Selon la localisation du logement									
Auvergne Rhône-Alpes	12	13,0%			8 083	11,0%			93,8%
Grand Est	14	15,2%			6 996	9,5%			85,7%
Hauts-de-France	10	10,9%			3 845	5,2%			95,2%
Île-de-France	22	23,9%			20 883	28,3%			88,8%
Nouvelle Aquitaine	14	15,2%			7 948	10,8%			95,3%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11	12,0%			4 223	5,7%			78,7%
Autres régions métropole	6	6,5%			17 996	24,4%			90,5%
DOM	3	3,3%			3 691	5,0%			2,7%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2014, au 01/01/2015 et au 01/01/2016)

Tableau 59 : Répartition des flux nets et du parc de logements selon le siège social et la localisation du logement pour les organismes Hors groupe Action Logement

Rubrique	Nombre d'organismes	%	Flux nets (en millions d'euros)	%	Parc	%	Flux nets par organisme (en millions d'euros)	Flux nets par logement (en euros)	Âge moyen du parc (années)	% Logements Conventi- tionnés
Hors groupe Action Logement	587	100,0%	578,62	100,0%	3 723 520	100,0%	0,99	155,39	39,4	93,8%
Selon le siège social										
Auvergne Rhône-Alpes	76	12,9%	86,56	15,0%	418 213	11,2%	1,14	206,98	37,4	97,7%
Grand Est	63	10,7%	-6,09	-1,1%	295 821	7,9%	-0,10	-20,60	44,3	96,9%
Hauts-de-France	45	7,7%	-42,33	-7,3%	447 427	12,0%	-0,94	-94,61	43,2	97,3%
Île-de-France	122	20,8%	354,79	61,3%	918 237	24,7%	2,91	386,38	44,6	92,3%
Nouvelle Aquitaine	44	7,5%	22,95	4,0%	194 108	5,2%	0,52	118,24	35,1	98,7%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	46	7,8%	81,47	14,1%	261 302	7,0%	1,77	311,79	36,7	96,6%
Autres régions métropole	178	30,3%	79,64	13,8%	1 081 396	29,0%	0,45	73,64	35,5	98,2%
DOM	13	2,2%	1,64	0,3%	107 016	2,9%	0,13	15,28	22,0	6,0%
Selon la localisation du logement										
Auvergne Rhône-Alpes	83	14,1%			413 932	11,1%			37,0	97,9%
Grand Est	66	11,2%			284 892	7,7%			43,5	97,3%
Hauts-de-France	54	9,2%			460 724	12,4%			43,7	97,0%
Île-de-France	124	21,1%			902 872	24,2%			44,8	92,3%
Nouvelle Aquitaine	60	10,2%			206 198	5,5%			35,3	98,2%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	51	8,7%			243 263	6,5%			38,1	96,4%
Autres régions métropole	134	22,8%			1 104 623	29,7%			35,2	98,3%
DOM	15	2,6%			107 016	2,9%			22,0	6,0%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2016)

Tableau 60 : Répartition des flux nets et du parc de logements selon le siège social et la localisation du logement pour les organismes du groupe Action Logement

Rubrique	Nombre d'organismes	%	Flux nets (en millions d'euros)	%	Parc	%	Flux nets par organisme (en millions d'euros)	Flux nets par logement (en euros)	Âge moyen du parc (années)	% Logements Conventi- tionnés
Groupe Action Logement	98	100,0%	1 082,95	100,0%	1 057 556	100,0%	11,05	1 024,02	34,4	90,8%
Selon le siège social										
Auvergne Rhône-Alpes	9	9,2%	66,82	6,2%	113 198	10,7%	7,42	590,32	35,2	94,4%
Grand Est	12	12,2%	20,58	1,9%	119 425	11,3%	1,72	172,37	38,7	92,7%
Hauts-de-France	7	7,1%	19,63	1,8%	117 117	11,1%	2,80	167,62	34,4	96,7%
Île-de-France	19	19,4%	677,24	62,5%	311 554	29,5%	35,64	2 173,74	37,0	91,5%
Nouvelle Aquitaine	12	12,2%	86,16	8,0%	74 186	7,0%	7,18	1 161,40	29,3	97,6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7	7,1%	37,56	3,5%	46 739	4,4%	5,37	803,67	31,5	95,9%
Autres régions métropole	29	29,6%	131,27	12,1%	235 389	22,3%	4,53	557,69	35,5	92,6%
DOM	3	3,1%	43,68	4,0%	39 948	3,8%	14,56	1 093,44	22,0	17,2%
Selon la localisation du logement										
Auvergne Rhône-Alpes	17	17,3%			116 196	11,0%			35,8	92,8%
Grand Est	15	15,3%			118 357	11,2%			38,5	93,1%
Hauts-de-France	11	11,2%			100 213	9,5%			34,8	98,0%
Île-de-France	30	30,6%			328 763	31,1%			36,8	91,5%
Nouvelle Aquitaine	14	14,3%			74 332	7,0%			29,5	97,5%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12	12,2%			44 015	4,2%			32,2	94,0%
Autres régions métropole	-4	-4,1%			235 732	22,3%			35,2	94,4%
DOM	3	3,1%			39 948	3,8%			22,0	17,2%

Sources : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2015), RPLS (Données au 01/01/2016)

Annexe III LISTE DES SIGLES UTILISÉS

- ▶ AFL : Association Foncière Logement
- ▶ ALG : Action Logement Groupe
- ▶ ALI : Action Logement Immobilier
- ▶ ALS : Action Logement Services
- ▶ ALUR : loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové
- ▶ ANCOLS : Agence Nationale de COntôle du Logement Social
- ▶ ANIL : Agence Nationale pour l'Information sur le Logement
- ▶ ANCOLS : Agence Nationale pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (fusionnée au 1^{er} janvier 2015 avec la MILOS pour former l'ANCOLS)
- ▶ CDC : Caisse des Dépôts et Consignations
- ▶ CGLLS : Caisse de Garantie du Logement Locatif Social
- ▶ CIL : Comité Interprofessionnel du Logement
- ▶ ESH : Entreprise Sociale pour l'Habitat
- ▶ HLM : Habitation à Loyer Modéré
- ▶ OLS : Organismes de Logement Social
- ▶ OPAC : Office Public d'Aménagement et de Construction
- ▶ OPH : Office Public de l'Habitat
- ▶ OPHLM : Office Public d'Habitations à Loyer Modéré
- ▶ PACT : Propagande et Action Contre les Taudis
- ▶ PALULOS : Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale
- ▶ PEAEC : Participation des Employeurs Agricoles à l'Effort de Construction
- ▶ PEC : Participation à l'Effort de Construction
- ▶ PEEC : Participation des Employeurs à l'Effort de Construction
- ▶ PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
- ▶ PLI : Prêt Locatif Intermédiaire
- ▶ PLS : Prêt Locatif Social
- ▶ PLUS : Prêt Locatif à Usage Social



- ▶ PLUS-CD : Prêt Locatif à Usage Social Construction-Démolition
- ▶ PM : Personnes Morales
- ▶ PSEEC : Participation Supplémentaire des Employeurs à l'Effort de Construction
- ▶ P(S)EEC : Participation des Employeurs à l'Effort de Construction et Participation Supplémentaire des Employeurs à l'Effort de Construction
- ▶ SA : Société Anonyme
- ▶ SACICAP : Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété
- ▶ SAHLM : Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré
- ▶ SAS : Société par Actions Simplifiée
- ▶ SCI : Société Civile Immobilière
- ▶ SEM : Société d'Économie Mixte
- ▶ SICF : Société Immobilière des Chemins de Fer français
- ▶ SIN : Société Immobilière Nationale
- ▶ SIRENE : Système d'Identification du Répertoire des Entreprises et de leurs Établissements
- ▶ SOFAL : Société pour le Financement de l'Aide au Logement
- ▶ UESL : Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement
- ▶ USH : Union Sociale de l'Habitat
- ▶ VISALE : Visa pour le Logement et l'Emploi
- ▶ ZUS : Zone Urbaine Sensible

Annexe IV LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des financements aux personnes morales par classe.....	21
Tableau 2 : Répartition des nouveaux flux, des flux nets pour les OPH.....	23
Tableau 3 : Répartition des nouveaux flux, des flux nets pour les ESH Filiales et entreprises liées.....	25
Tableau 4 : Répartition des nouveaux flux, des flux nets pour les ESH Entités sans lien.....	26
Tableau 5 : Répartition des nouveaux flux, des flux nets pour les APM Filiales et entreprises liées.....	28
Tableau 6 : Répartition des nouveaux flux, des flux nets pour les APM Entités sans lien.....	29
Tableau 7 : Répartition des nouveaux flux par nature de financement et classe.....	31
Tableau 8 : Répartition des flux nets par nature de financement et classe.....	31
Tableau 9 : Répartition des nouveaux flux par nature de financement et classe.....	32
Tableau 10 : Répartition des flux nets par nature de financement et classe.....	33
Tableau 11 : Répartition des financements apportés en fonds propres par classe.....	34
Tableau 12 : Répartition des financements apportés en subventions ou en prêts par classe.....	35
Tableau 13 : Répartition des financements apportés en prêts par classe.....	38
Tableau 14 : Répartition des financements apportés aux personnes morales par opération.....	41
Tableau 15 : Répartition des flux et des organismes par nombre d'opérations financées.....	42
Tableau 16 : Comparaison des nouveaux flux avec les mises en service de logements.....	48
Tableau 17 : Répartition des nouveaux flux et des logements mis en service par classe d'organisme.....	50
Tableau 18 : Répartition des nouveaux flux et des logements mis en service selon le siège social et selon la localisation du logement.....	51
Tableau 19 : Répartition des nouveaux flux et des logements mis en service selon le siège social et selon la localisation du logement pour les OPH.....	52
Tableau 20 : Répartition des nouveaux flux et des logements mis en service selon le siège social et selon la localisation du logement pour les ESH Filiales et entreprises liées.....	53
Tableau 21 : Répartition des nouveaux flux et des logements mis en service selon le siège social et selon la localisation du logement pour les ESH Entités sans lien.....	54
Tableau 22 : Répartition des nouveaux flux et des logements mis en service selon le siège social et selon la localisation du logement pour les APM Entités sans lien.....	56
Tableau 23 : Répartition des logements mis en service selon la zone de tension.....	57
Tableau 24 : Répartition des nouveaux flux hors fonds propres et des logements mis en service par classe d'organisme.....	58
Tableau 25 : Comparaison des flux nets avec le parc de logements.....	59
Tableau 26 : Répartition des flux nets et du parc de logements par classe.....	61
Tableau 27 : Répartition des flux nets et du parc de logements selon le siège social et la localisation du logement.....	62
Tableau 28 : Répartition des flux nets et du parc de logements selon le siège social et la localisation du logement pour les OPH.....	63
Tableau 29 : Répartition des flux nets et du parc de logements selon le siège social et la localisation du logement pour les ESH Filiales et entreprises liées.....	64
Tableau 30 : Répartition des flux nets et du parc de logements selon le siège social et la localisation du logement pour les ESH Entités sans lien.....	65
Tableau 31 : Répartition des flux nets et du parc de logements selon le siège social et la localisation du logement pour les APM Entités sans lien.....	66
Tableau 32 : Répartition du parc de logements selon la zone de tension.....	67
Tableau 33 : Répartition des flux nets hors fonds propres et du parc de logements par classe.....	68
Tableau 34 : Répartition des financements aux personnes morales par classe.....	69
Tableau 35 : Répartition des nouveaux flux par nature de financement et classe.....	72
Tableau 36 : Répartition des flux nets par nature de financement et classe.....	72
Tableau 37 : Répartition des financements apportés aux personnes morales par opération.....	73
Tableau 38 : Répartition des nouveaux flux et des organismes par classe et nombre d'opérations financées.....	74
Tableau 39 : Répartition des flux nets et des organismes par classe et nombre d'opérations financées.....	74
Tableau 40 : Répartition des organismes et des montants par famille et classe.....	76
Tableau 41 : Répartition des nouveaux flux et des organismes par classe et exercice de financement.....	77
Tableau 42 : Répartition des flux nets et des organismes par classe et exercice de financement.....	77
Tableau 43 : Part de la région Île-de-France par exercice pour les nouveaux flux et les organismes présentant des nouveaux flux.....	77
Tableau 44 : Répartition des fonds propres aux organismes par classe et par année.....	78
Tableau 45 : Répartition des subventions ou des prêts aux organismes par classe et par année.....	78



Tableau 46 : Répartition des subventions aux organismes par classe et par année	78
Tableau 47 : Répartition des prêts et préfinancements aux organismes par classe et par année.....	78
Tableau 48 : Répartition des nouveaux flux et des organismes par classe et nombre d'exercices financés.....	79
Tableau 49 : Répartition des flux nets et des organismes par classe et nombre d'exercices financés	79
Tableau 50 : Répartition des nouveaux flux, des flux nets pour l'ensemble des organismes.....	80
Tableau 51 : Répartition des nouveaux flux, des flux nets pour les entités hors groupe Action Logement	81
Tableau 52 : Répartition des nouveaux flux, des flux nets pour les entités du groupe Action Logement.....	81
Tableau 53 : Répartition des nouveaux flux apportés aux organismes par opération et nature	82
Tableau 54 : Répartition des flux nets apportés aux organismes par opération et nature.....	82
Tableau 55 : Répartition des autres personnes morales selon leur famille lors de la confrontation des nouveaux flux et des mises en service.....	83
Tableau 56 : Répartition des autres personnes morales selon leur famille lors de la confrontation des flux nets et du parc de logements	84
Tableau 57 : Répartition des nouveaux flux et des logements mis en service selon le siège social et selon la localisation du logement pour les organismes Hors groupe Action Logement.....	85
Tableau 58 : Répartition des nouveaux flux et des logements mis en service selon le siège social et selon la localisation du logement pour les organismes du groupe Action Logement	85
Tableau 59 : Répartition des flux nets et du parc de logements selon le siège social et la localisation du logement pour les organismes Hors groupe Action Logement	86
Tableau 60 : Répartition des flux nets et du parc de logements selon le siège social et la localisation du logement pour les organismes du groupe Action Logement	86

Annexe V LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des montants et des nombres d'organismes par classe.....	22
Graphique 2 : Répartition des montants et des nombres d'organismes bénéficiant de fonds propres par classe.....	34
Graphique 3 : Répartition des montants et des nombres d'organismes bénéficiant de subventions par classe.....	36
Graphique 4 : Répartition des montants et des nombres d'organismes bénéficiant de prêts et préfinancements par classe....	39
Graphique 5 : Répartition des montants et des nombres d'organismes bénéficiant de prêts au logement social et intermédiaires - amortissables par classe.....	43
Graphique 6 : Répartition des nouveaux flux, des mises en service et des dénombrements par classe.....	49
Graphique 7 : Dispersion des nouveaux flux par organisme et par logement selon les classes.....	50
Graphique 8 : Répartition des flux nets, du parc de logements et des dénombrements par classe.....	60
Graphique 9 : Dispersion des flux nets par organisme et par logement selon les classes.....	61
Graphique 10 : Évolution de la part des financements intragroupe et hors groupe.....	70
Graphique 11 : Comparaison des nouveaux flux entre 2012-2015 et 2016	70
Graphique 12 : Répartition des montants et des dénombrements des personnes morales siégeant en Île-de-France par classe	71



Annexe VI LISTE DES CARTES

Carte 1 : Répartition des nouveaux flux et des flux nets par département du siège social des OPH par la PEC.....	24
Carte 2 : Répartition des nouveaux flux et des flux nets par département du siège social des ESH Filiales et entreprises liées financées par la PEC.....	25
Carte 3 : Répartition des nouveaux flux et des flux nets par département du siège social des ESH Entités sans lien financées par la PEC.....	27
Carte 4 : Répartition des nouveaux flux des subventions par département.....	37
Carte 5 : Répartition des nouveaux flux et des flux nets des prêts et préfinancements par département du siège social des organismes financés par la PEC.....	40
Carte 6 : Répartition des nouveaux flux et des flux nets des prêts au logement social et intermédiaires - amortissables par département du siège social des organismes financés par la PEC.....	44
Carte 7 : Nouveaux flux par organisme selon le siège des entités, Logements mis en service par organisme selon la domiciliation du logement.....	51
Carte 8 : Nouveaux flux par organisme selon le siège des entités, Logements mis en service par organisme selon la domiciliation du logement pour les OPH.....	53
Carte 9 : Nouveaux flux par organisme selon le siège des entités, Logements mis en service par organisme selon la domiciliation du logement pour les ESH Filiales et entreprises liées.....	54
Carte 10 : Nouveaux flux par organisme selon le siège des entités, Logements mis en service par organisme selon la domiciliation du logement pour les ESH Entités sans lien.....	55
Carte 11 : Nouveaux flux par organisme selon le siège des entités, Logements mis en service par organisme selon la domiciliation du logement pour les APM Entités sans lien.....	56
Carte 12 : Flux nets par organisme selon le siège des entités, Parc de logements par organisme selon la domiciliation du logement.....	63
Carte 13 : Flux nets par organisme selon le siège des entités, Parc de logements par organisme selon la domiciliation du logement pour les OPH.....	64
Carte 14 : Flux nets par organisme selon le siège des entités, Parc de logements par organisme selon la domiciliation du logement pour les ESH Filiales et entreprises liées.....	65
Carte 15 : Flux nets par organisme selon le siège des entités, Parc de logements par organisme selon la domiciliation du logement pour les ESH Entités sans lien.....	66
Carte 16 : Flux nets par organisme selon le siège des entités, Parc de logements par organisme selon la domiciliation du logement pour les APM Entités sans lien.....	67